

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

OFFERTE À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
EN VERTU D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

PAR

JULIE RACINE

TRAJECTOIRES DÉLINQUANTES DES ADOLESCENTS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN :
LE POINT DE VUE DES JEUNES

MAI 2010

Sommaire

Malgré les connaissances accumulées au fil des années, la délinquance juvénile prend encore aujourd’hui une place importante dans le système judiciaire canadien et engendre des coûts sociaux et économiques considérables. Peu d’études se sont penchées sur les conditions subjectives entourant l’adoption de comportements délinquants chez les adolescents. La présente étude vise donc à explorer les perceptions des adolescents à propos de leur propre conduite délinquante et du contexte dans lequel elle s’inscrit. Pour ce faire, elle tente de répondre à trois questions de recherche. La première question s’intéresse au point de vue des adolescents sur les motifs et facteurs personnels, familiaux et sociaux les ayant amenés à commettre des délits. La deuxième question de recherche porte sur le sens que le parcours délinquance prend dans la vie des adolescents. Enfin, la troisième question cherche à comprendre l’impact que peuvent avoir les sanctions pénales dans les trajectoires délinquantes des jeunes ainsi que la perception que les jeunes ont de l’efficacité des sanctions et des interventions qui en découlent. L’échantillon se compose de six garçons du Saguenay–Lac-Saint-Jean, âgés de 12 à 18 ans, ayant commis au moins deux délits criminels pour lesquels ils ont reçu au moins une sanction judiciaire. Ils ont été recrutés par l’entremise des organismes de justice alternative de cette région et les données ont été recueillies dans le cadre d’entrevues semi-dirigées portant sur leur situation personnelle, scolaire, familiale et sociale en général ainsi que sur leur vécu de la délinquance. La majorité des participants, âgés en moyenne de 16 ans au moment de l’entrevue, a commencé ses comportements délinquants ainsi que sa consommation de

drogues autour de l'âge de 12 ans. Les résultats démontrent que les jeunes invoquent des motifs variés pour expliquer leurs délits dont, entre autres, le plaisir, la curiosité, le défi, le désir de posséder des biens ne pouvant être obtenus légalement, l'association à des pairs délinquants, le hasard ou encore l'abus d'alcool. Également, les jeunes associent leurs comportements à divers facteurs qui ont eu une influence sur leur conduite ou qui expliquent le contexte du passage à l'acte délinquant. Parmi ces facteurs mentionnés par les participants, on retrouve la frustration liée à une situation perçue comme négative, l'impulsivité, des relations familiales conflictuelles, une perception négative de la discipline parentale, la consommation de substances psychotropes, un sentiment d'injustice ou encore, un manque de jugement. Concernant les sanctions pénales imposées aux adolescents à la suite de leurs délits, trois types d'influence sont observés sur la trajectoire délinquante des participants. Les sanctions peuvent : 1) dissuader temporairement les jeunes de poursuivre leurs activités délinquantes; 2) provoquer les jeunes, ou encore; 3) n'avoir aucun effet sur la décision des jeunes de commettre ou non des délits. La perception du jeune, positive ou négative, relativement à la sanction semble influencer davantage sa réaction subséquente que la nature de la sanction. Quant au sens que donnent les jeunes à leurs comportements délinquants, ils les considèrent soit comme des erreurs qu'ils n'auraient pas dû commettre, soit comme des expériences de vie qu'il est préférable de faire pendant l'adolescence plutôt qu'à l'âge adulte en raison des conséquences plus graves qui y sont associées. Malgré tout, la plupart des participants ont retiré des enseignements de leurs parcours délinquants en raison des conséquences qu'ils ont vécues ou à travers les interventions des divers organismes d'aide aux jeunes

contrevenants. Cette étude permet d'améliorer les connaissances quant à la perception et aux interprétations des jeunes relativement à leur conduite délinquante. Elle permet aux divers organismes œuvrant auprès de cette clientèle d'ajuster leur pratique en tenant compte de la perspective des adolescents.

Table des matières

Sommaire	ii
Table des matières	v
Liste des tableaux	vi
Remerciements	ix
Introduction	1
Problématique	5
Recension des écrits	16
Concepts importants	17
Délinquance	17
Récidive	21
Facteurs de risque de la délinquance et de la récidive	23
Facteurs personnels	23
Facteurs familiaux	28
Facteurs sociaux	31
Motifs et sens des délits	33
Impact des sanctions	39
Influence des types de sanctions sur la récidive	40
Perceptions des jeunes de leur sanction et l'effet sur le risque de récidive	42
Cadre de référence	45
Interactionnisme symbolique	46
Interactionnisme et délinquance	50
Étude des trajectoires	54
Méthodologie	58
Objectifs et questions de recherche	59
Stratégie de recherche	60
L'approche qualitative	60
La méthode d'entrevue	61

Collecte de données	64
Population à l'étude et mode de recrutement des participants	64
Déroulement et contexte des entrevues	68
Analyse des données	71
Considérations éthiques	72
Résultats	74
Portraits des participants	75
Synthèse des caractéristiques des participants	91
Parcours délinquants des adolescents	94
L'entrée dans la délinquance	94
La progression de l'agir délinquant	105
La régression ou le désistement de la délinquance	125
Analyse personnelle de leur délinquance	135
Discussion	143
Motifs et facteurs de délinquance et de récidive	144
Impact des sanctions	150
Sens de la délinquance	157
Forces et limites de la recherche	160
Avenues et perspectives de recherche	164
Conclusion	166
Références	170
Annexe 1 Consentement de transmission de renseignements	181
Annexe 2 Dépliant	183
Annexe 3 Fiche signalétique	185
Annexe 4 Guide d'entrevue	191
Annexe 5 Formulaire de consentement pour le parent ou le tuteur du participant	197
Annexe 6 Formulaire de consentement pour le participant	201

Liste des tableaux

Tableau 1

Thèmes et sous-thèmes d'entrevue 70

Tableau 2

Motifs soulevés par les jeunes pour expliquer leurs premiers délits 97

Tableau 3

Illustration des deux principales tendances quant à la réaction
des parents relativement aux premiers délits 100

Tableau 4

Illustration du lien perçu par les jeunes entre la consommation de substances
psychotropes et les premiers délits commis 103

Tableau 5

Illustration des motifs soulevés par les jeunes pour expliquer leur récidive
dans les cas de délits contre les biens 107

Tableau 6

Illustration des motifs soulevés par les jeunes pour expliquer leur récidive
dans les cas de délits contre la personne 109

Tableau 7

Caractéristiques personnelles soulevées par les jeunes pour expliquer
le maintien de leurs comportements délinquants 111

Tableau 8

Illustration des perceptions des jeunes à propos de la sanction judiciaire
à la suite de leur récidive 119

Tableau 9

Illustrations de l'impact des sanctions sur les jeunes ayant participé à l'étude 121

Tableau 10

Illustration des motifs intrinsèques mentionnés par les participants
pour expliquer leur désistement de la délinquance 127

Tableau 11

Illustration des motifs extrinsèques mentionnés par les participants
pour expliquer leur désistement de la délinquance 129

Tableau 12

Perceptions des jeunes quant à l'efficacité des diverses mesures
pouvant être imposées aux adolescents..... 133

Tableau 13

Illustration des perceptions des jeunes relativement aux délits commis..... 140

Remerciements

Ce mémoire est l'aboutissement de plusieurs années de travail marquées par des périodes d'excitation et aussi, de découragement. La réalisation de ce projet n'aurait pu être possible sans l'appui de personnes importantes de mon entourage. Je tiens d'abord à remercier ma directrice de mémoire, madame Danielle Maltais, ainsi que ma codirectrice, madame Ève Pouliot pour leur précieux soutien moral et méthodologique. Leur expertise m'a permis d'acquérir de nombreuses connaissances en recherche et de poursuivre ma carrière avec une base solide dans ce domaine. Je veux aussi remercier les deux organismes de justice alternative, Contact jeunesse et Justice alternative Saguenay, qui ont accepté de participer au recrutement des participants à cette étude ainsi que les jeunes qui ont partagé leurs expériences avec moi. Également, je désire souligner l'ouverture et la confiance de mon employeur, particulièrement ma chef de programme madame Chantale Ménard, qui m'a offert, tel un cadeau, l'opportunité de combiner mes études et mon travail et une possibilité de mettre à profit les connaissances acquises. Enfin, toute cette aventure aurait été impossible sans le soutien inconditionnel et les encouragements constants de mon conjoint, Michel, et de ma famille. Je vous en suis tous très reconnaissante.

INTRODUCTION

La délinquance est un phénomène universel qui persiste depuis des siècles dans diverses sociétés. Sa définition ainsi que les moyens de la contrer ont évolué au fil du temps selon les approches et les connaissances acquises sur cette problématique. Au Québec, les orientations des gouvernements quant à la façon de réduire la délinquance ont également fait l'objet de nombreuses modifications au cours des dernières années et ont amené différentes refontes des lois sanctionnant la conduite délictuelle.

En avril 2003, le gouvernement fédéral modifiait la loi concernant les jeunes délinquants en remplaçant la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Dans un objectif premier de réhabilitation, les autorités gouvernementales ont voulu s'attaquer, entre autres, à un problème sans cesse grandissant, celui de la violence. La délinquance des adolescents demeure, encore aujourd’hui, un problème social préoccupant puisqu’elle engendre des coûts sociaux importants. Également, une tendance à vouloir durcir les lois concernant ce genre de délits est observée dans la société actuelle. Or, les données disponibles démontrent que des peines plus sévères ne contribuent pas à réduire la récidive et peuvent même l’augmenter (Smith, Goggin & Gendreau, 2002).

Les données objectives entourant cette problématique, telles que les facteurs de risque et de protection, les types de personnalités ou la nature des délits, ont amplement

été étudiées; par contre, le recueil du vécu de la délinquance tel que perçu par les adolescents eux-mêmes, est un aspect qui mérite une attention particulière. C'est à cette tâche que s'affaire la présente recherche en tentant d'ajouter des éléments de connaissance sur ce phénomène social à partir du point de vue des jeunes délinquants à propos de leurs parcours délinquants et des éléments qui l'ont influencé. Trois objectifs sont visés dans cette étude qualitative de type phénoménologique, le premier étant de connaître les motifs et facteurs d'influence perçus par les jeunes concernant leurs propres parcours délinquants. Le deuxième objectif cherche à saisir l'impact des sanctions sur la récidive de comportements délinquants chez les jeunes. Le dernier objectif tente de comprendre le sens que les jeunes donnent à leur parcours délinquant. Pour atteindre ces trois objectifs, six adolescents ayant commis des délits pour lesquels ils ont reçu au moins une sanction judiciaire ont été interviewés à propos de leur situation personnelle et de leurs comportements délinquants dans le cadre d'entrevues semi-dirigées. Une analyse de contenu a permis de faire ressortir les principaux constats relatifs aux objectifs de cette recherche.

Ce mémoire comporte six chapitres. Le premier porte sur la pertinence de réaliser des études sur la délinquance des jeunes en apportant, entre autres, des informations sur les impacts sociaux de ce phénomène. Le second chapitre apporte des informations sur les facteurs de risque de la délinquance, le sens que les jeunes donnent à leur conduite délictuelle ainsi que l'impact des sanctions pénales sur le risque de récidive. Le troisième chapitre expose le cadre conceptuel privilégié pour aborder la problématique étudiée,

tandis que le chapitre suivant expose la méthodologie utilisée en précisant le type de recherche privilégié, les objectifs et les questions de recherche, la population à l'étude, la stratégie de collecte de données, les thèmes abordés dans le guide d'entrevue ainsi que la méthode d'analyse des données recueillies. Le cinquième chapitre présente les résultats obtenus à la suite de la collecte de données auprès de la population ciblée. Le sixième et dernier chapitre discute les résultats obtenus, soulève les forces et les limites de la recherche et propose des pistes de recherche et d'intervention sur la problématique de la délinquance juvénile.

PROBLÉMATIQUE

La délinquance juvénile a été étudiée, au cours des années, par différents chercheurs qui tentaient de mieux comprendre cette problématique (Cloutier, 1996; Cusson, 1998; Fréchette & LeBlanc, 1987; Gottfredson & Hirschi, 1990; Latimer, 2001; LeBlanc, Ouimet & Szabo, 2003; Ouimet, 2009; Sampson & Laub, 1993). Celle-ci fut analysée sous différents angles et les tentatives d'interprétations furent toutes aussi variées. Les positions adoptées par les chercheurs concernant les explications de la conduite délictueuse ont évolué au fil du temps. On a d'abord émis des hypothèses psychologiques, puis biologiques, et enfin sociales pour rendre compte des comportements délinquants des adolescents (Lenssen, Doreleijers, Van Dijk & Hartman, 2000). Différentes théories, à facteur unique ou multifactorielles, ont été élaborées pour rendre compte de la réalité ou du développement de la conduite délinquante. Toutefois, aucune de ces théories ne fait consensus dans la communauté scientifique. Depuis les 15 dernières années, au Québec, l'étude de la conduite délinquante des adolescents est un sujet qui domine dans la recherche empirique (LeBlanc, 2003a). L'apport de ces différentes recherches offre aujourd'hui un éclairage substantiel sur le phénomène, mais la délinquance juvénile prend toujours une place importante dans le système judiciaire canadien et engendre des coûts sociaux et économiques considérables. Il importe donc de bien cerner ce phénomène afin d'en réduire l'ampleur et d'en diminuer son impact sur la société.

Depuis les 10 dernières années, on a observé au Canada une baisse de 6 % du taux de criminalité¹ chez les jeunes et ce, en grande partie due à la réduction des crimes contre les biens. Cependant, on remarque également, pour la même période, une hausse de 12 % des crimes avec violence ainsi que deux fois plus d'infractions relatives aux drogues. Cette hausse des crimes violents perpétrés par les jeunes est attribuable à la hausse des délits de voies de fait simple (Taylor-Butts & Bressan, 2008). En 2006, les statistiques canadiennes officielles sur la délinquance montraient qu'environ 180 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans (6 885/100 000 jeunes) avaient été impliqués dans une infraction au Code criminel (excluant les délits de la route), ce qui représente une hausse du taux de criminalité de 3 % par rapport à 2005 (Taylor-Butts & Bressan, 2008). De ces 180 000 jeunes, 60 % ont vu leur cause traitée en dehors du système de justice en raison des mesures de déjudiciarisation des infractions moins graves prévues à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) (Taylor-Butts & Bressan, 2008). Alors qu'une hausse du taux de criminalité juvénile fut observée en 2006, les statistiques canadiennes de 2007 révèlent une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente (Thomas, 2008). En 2007, la moitié des infractions relatives aux drogues a, quant à elle, été traitée hors du système judiciaire, soit par l'application du pouvoir discrétionnaire de la police ou dans le cadre d'un renvoi à un programme de déjudiciarisation (Dauvergne, 2009), ce qui laisse croire qu'il s'agissait de délits mineurs, par exemple, la possession de petites quantités de drogue.

1. Le taux de criminalité réfère au rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé calculé sur 100 000 habitants.

Au Québec, une baisse importante du taux de jeunes auteurs présumés de crimes contre la propriété a été observée de 1997 à 2006, soit une baisse de 50 % en dix ans (Direction de la prévention et du soutien, 2008). Toutefois, les crimes contre la personne ont fait un bond de 24 % et les crimes relatifs aux drogues ont connu une hausse de 55 % pendant cette même période (Direction de la prévention et du soutien, 2008). Au niveau provincial, le portrait de la criminalité juvénile s'apparente à celui observé à l'échelle nationale. Les statistiques officielles de 2006 du ministère de la Sécurité publique dénombrent 26 252 jeunes auteurs présumés d'infractions au Code criminel, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente, une première depuis 2003 (Direction de la prévention et du soutien, 2008). Les délits de voies de fait ainsi que ceux de menaces sont ceux qui ont connu la plus forte hausse (Direction de la prévention et du soutien, 2008). Les données préliminaires de 2007 annoncent cependant une baisse de 7 % du taux d'auteurs présumés par rapport à 2006. Contrairement aux adultes criminalisés, les adolescents font plus de délits en groupe et sont surreprésentés dans les crimes contre la propriété ainsi que dans les délits relatifs à la drogue (Direction de la prévention et du soutien, 2008).

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les données du ministère de la Sécurité publique indiquent que le taux de jeunes auteurs présumés² d'infractions en 2007 est de 5 568 pour 100 000 jeunes, comparativement à un taux d'adultes présumés de 2 504 (Direction de la prévention et du soutien, 2008). Le taux régional d'auteurs présumés se situe au-dessus

2. Le terme « auteurs présumés » réfère aux personnes contre lesquelles la police recommande de porter des accusations de même que celles qu'elle traite différemment à la suite de l'enquête policière (par exemple, par le renvoi à un programme de déjudiciarisation).

du taux québécois pour l'année 2007. Bien qu'aucune donnée sur l'évolution de la délinquance chez les jeunes en région ne soit disponible, des informations du ministère de la Sécurité publique sur l'évolution du taux de criminalité régional mentionnent qu'entre 1997 et 2007, le taux de criminalité (jeunes et adultes) a connu une chute de 26 % (Direction de la prévention et du soutien, 2008).

Bien qu'on remarque une baisse du taux de criminalité juvénile, tant à l'échelle nationale que provinciale ou régionale, on constate que les causes traitées par les tribunaux de la jeunesse sont de plus en plus complexes. En effet, 60 % d'entre elles comportent des accusations multiples (Thomas, 2008). Les récidivistes, c'est-à-dire ceux qui ont de deux à quatre condamnations antérieures, comptent pour 28 % de tous les délinquants tandis que les multirécidivistes, c'est-à-dire ceux qui ont cinq condamnations antérieures et plus, comptent pour 16 % de tous les délinquants, mais représentent 60 % de tous les renvois au tribunal (Carrington, Matarazzo & deSouza, 2005). Selon une étude de Statistique Canada portant sur la récidive chez les adolescents et les jeunes adultes, en 1999-2000, 60 % des délinquants condamnés âgés de 18 à 25 ans avaient au moins une condamnation au cours de leur adolescence (Thomas, Hurley & Grimes, 2002). Parmi les récidivistes de cette étude, 72 % avaient des condamnations antérieures multiples. Cette étude révèle aussi que plus le délinquant était jeune au moment de commettre sa première infraction (début précoce), plus il y avait d'infractions antérieures chez les récidivistes. Dans le même sens, Fréchette et LeBlanc (1987) soulèvent cinq caractéristiques qualifiant l'activité délinquante des délinquants chroniques (récidivistes), soit un début

précoce, la fréquence, la stabilité, la diversification et l'aggravation. Les récidivistes accaparent donc davantage les tribunaux en termes de temps et, conséquemment, en termes d'argent puisqu'ils sont impliqués dans des causes plus graves, que leur taux d'incarcération est plus élevé et que les probations qui leur sont imposées sont plus longues.

La récidive, encore plus que la délinquance commune, entraîne des coûts économiques et sociaux importants pour la population en général, mais aussi des conséquences parfois dramatiques pour les victimes. En effet, les comportements délinquants chez les jeunes occasionnent diverses réactions chez leurs victimes. Celles-ci signalent notamment des conséquences d'ordre physique (par exemple, trouble du sommeil, hypertension), psychologique (par exemple, anxiété, colère, détresse), cognitif (par exemple, perte de mémoire, difficulté de concentration), financier (par exemple, pertes matérielles ou salariales) et social (par exemple, isolement, peur de sortir) (Boudreau, Poupart, Leroux & Gaudreault, 2009). Hill (2003), dans une étude sur les réactions des victimes à un traumatisme, mentionne que la gravité du crime influence la réaction de la victime, peu importe le type de délit (violence conjugale, voies de fait graves, crime contre les biens, agressions sexuelles). Plus le crime est grave, plus la réaction de la victime sera importante (Hill, 2003). Les conséquences des crimes commis par les jeunes récidivistes sont donc un des facteurs motivant l'attention accordée par les chercheurs à cette problématique puisque leurs comportements peuvent engendrer une détresse considérable chez les victimes. Outre celles observées chez ces dernières, la

délinquance juvénile peut également occasionner des conséquences chez les jeunes et chez les membres de leur entourage. Par exemple, Lanctôt, Cernkovich et Giordano (2007) soulignent qu'un niveau élevé de délinquance chez les jeunes peut entraîner des comportements antisociaux à l'âge adulte. L'adoption de comportements délinquants peut également contribuer à la perception négative des autres envers le jeune et ainsi nuire à ses relations. Les relations familiales peuvent également se détériorer en raison de la délinquance de l'adolescent. En somme, la délinquance peut avoir un impact négatif pour plusieurs personnes et c'est en raison de l'ampleur de cette problématique et des conséquences multiples qu'elle engendre que les chercheurs s'intéressent aux facteurs de risque et de protection qui y sont associés. C'est l'identification de ces facteurs qui permet d'orienter les interventions préventives et curatives à mettre en place auprès des jeunes.

Certains facteurs de risque et de protection influençant l'adoption ou non de comportements délictueux ont été identifiés au fil des années. Ils touchent notamment les plans psychologique, social, personnel, familial et scolaire de l'adolescent. Parmi les facteurs de risque, plusieurs auteurs notent entre autres comme éléments déterminants, l'âge au moment du premier délit (Katsiyannis, Ryan, Zhang & Spann, 2008; Thomas, Hurley & Grimes, 2002), la gravité du délit commis (Katsiyannis & Archwamety, 1997), l'alliance à des pairs délinquants (Ouimet, 2009), un environnement défavorisé (Kubrin & Stewart, 2006), un milieu familial dysfonctionnel et un faible contrôle parental (LeBlanc, 1994b), un faible contrôle personnel (Carroll et al., 2006; LeBlanc & Kaspy,

1998) ainsi que des difficultés scolaires (Bullis, Yovanoff, Mueller & Havel, 2002; Katsiyannis, Ryan, Zhang & Spann, 2008). La consommation de drogues chez les adolescents est également un facteur fortement relié à la délinquance juvénile (Bung, Jonhson & Baldé, 2005; Stoolmiller & Blechman, 2005).

À l'inverse, une bonne estime de soi, un soutien familial adéquat, la fréquentation de pairs prosociaux et l'implication dans des activités structurées ont été identifiés comme des éléments influençant les adolescents dans l'adoption de comportements socialement adaptés (Carr & Vandiver, 2001). Des conditions d'ordre macroscopique influencent également l'évaluation de l'ampleur du phénomène, telles que la conjoncture économique, les législations, les valeurs sociales ou encore, la définition même de la délinquance adoptée par la société (Ouimet, 2009).

Un autre élément à considérer dans l'étude de la délinquance juvénile relève des moyens pris par les autorités pour la contrer. Les sanctions que l'on impose aux jeunes délinquants influencent non seulement le risque de récidive, mais aussi la décision de commettre ou non un délit. S'appuyant sur les résultats de recherches, les lois ont été modifiées au fil des années afin de répondre plus adéquatement aux comportements délinquants des jeunes. Aujourd'hui, la LSJPA invite les autorités à considérer le recours aux mesures extrajudiciaires avant de mettre les jeunes en accusation, dans le cas d'infractions moins graves, réservant ainsi les procédures judiciaires aux délits plus graves, aux délits avec violence ou aux récidivistes. C'est ainsi qu'une diminution des

peines privatives de liberté a été observée depuis la mise en application de la LSJPA; la probation demeurant la peine la plus souvent infligée aux jeunes (Thomas, 2008). Cette orientation de la loi s'appuie sur des résultats de recherche qui démontrent que l'imposition de peines d'incarcération s'avère inefficace, voire contre-productive, pour éliminer la récidive. En effet, une étude a souligné que des peines plus rigoureuses ont entraîné une augmentation de la récidive de 3 % (Smith, Goggin & Gendreau, 2002). Selon Wooldredge (1988), une combinaison de la probation et d'une sanction de travaux dans la communauté serait l'approche la plus efficace pour réduire le risque de récidive.

Bien qu'une quantité appréciable de recherches aient été menées sur le sujet de la délinquance juvénile, il est possible d'identifier certaines limites dans les écrits scientifiques sur ce phénomène. En effet, la grande majorité des études sur le sujet a été menée dans les grands centres urbains. Comme le mentionne LeBlanc (1994b), l'une des avenues de recherche dans ce domaine concerne les particularités des régions dans le vécu de la délinquance juvénile. À ce sujet, il affirme que « les différences régionales devraient faire l'objet d'une description approfondie et d'une exploration des facteurs qui en rendent compte » (LeBlanc, 1994b, p. 28). Les facteurs présents dans les centres urbains ne sont pas tous reproduits en milieu rural. Par exemple, le phénomène des gangs de rue est beaucoup moins important, voire inexistant au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Considérant que le milieu de vie a un impact sur la délinquance juvénile, la présente étude tente de répondre à cette avenue de recherche en ciblant une population régionale. Également, la plupart des études portent sur une population d'adolescents en détention. Il

existe peu d'informations sur les adolescents judiciarés qui exécutent leur sanction dans la collectivité. Étant donné que la LSJPA réserve la détention pour les délits graves avec violence ou pour les multirécidivistes, une proportion importante de récidivistes demeure dans la communauté. Il semble alors pertinent d'explorer le vécu de la délinquance de cette population. Enfin, il existe peu d'études visant à recueillir les perceptions des adolescents de leurs propres comportements délinquants et des actions de la cour à leur égard. Cette information peut apporter un éclairage différent sur les façons d'intervenir auprès de ces jeunes. Cette étude permet d'explorer les perceptions des adolescents et de comparer les résultats à ceux des études quantitatives.

Afin de mieux comprendre la problématique, la présente étude s'est donc intéressée à la perception des jeunes de leur propre délinquance. Elle aborde principalement trois grands thèmes. Le premier concerne les motifs et le sens que donnent les adolescents à leurs délits criminels afin de comprendre la place que prend la délinquance dans leur vie. Le deuxième thème concerne le point de vue des adolescents sur les facteurs personnels, sociaux et familiaux associés à leur délinquance afin de mettre en lumière leur analyse de leur situation et les éléments qui influencent l'adoption d'une conduite délictueuse. Enfin, le troisième aspect se penche sur la perception des adolescents de l'impact des sanctions et des interventions des centres jeunesse et des organismes communautaires sur leur récidive. Ce point nous renseigne sur l'efficacité perçue par les jeunes du système de justice pour mineurs et de l'effet dissuasif des sanctions judiciaires et extrajudiciaires sur le risque de récidive. En somme, cette étude

vise principalement à répondre à la question suivante : *quelle est la perception des adolescents de leur propre délinquance, des facteurs qui expliquent leurs comportements délinquants et de ceux qui les maintiennent dans cette voie?*

RECENSION DES ÉCRITS

Cette section présente les écrits scientifiques sur la problématique de la délinquance juvénile. Dans un premier temps, les concepts importants reliés à l'étude sont définis, soit la délinquance juvénile et la récidive. Par la suite, les différents facteurs de risque identifiés de la délinquance et de la récidive sont exposés. Puis, les connaissances concernant le sens des délits, c'est-à-dire les explications que les adolescents donnent à leurs comportements délinquants, sont présentées. Enfin, la dernière partie de ce chapitre porte sur l'impact des conséquences légales sur la décision d'adopter ou non des comportements délinquants.

Concepts importants

Délinquance

Généralement, le terme *délinquance* est utilisé pour qualifier les comportements délictueux des adolescents, alors que le terme criminalité est davantage employé pour parler de l'ensemble des crimes commis par les adultes. Les écrits scientifiques sur la délinquance juvénile ne font pas consensus sur la définition à donner à ce concept. Elle diffère selon les auteurs (Cloutier, 1996; Fréchette & LeBlanc, 1987; LeBlanc, 1994b; Ouimet, 2009) et selon leur domaine d'étude (psychologie, criminologie, sociologie). La définition de la délinquance juvénile varie également dans le temps et selon la perspective dans laquelle on l'aborde (explicative, causale, compréhensive, etc.). Il est

toutefois possible d'identifier trois perspectives dans la définition de la délinquance, selon que cette dernière est centrée sur le délit commis, sur le délinquant lui-même ou sur la délinquance en général (Fréchette & LeBlanc, 1987; Ouimet, 2009). La première perspective s'attarde aux causes immédiates qui ont incité le jeune à commettre le délit, par exemple, le besoin d'argent pour l'achat de drogues. La deuxième perspective, quant à elle, s'intéresse aux facteurs d'initiation et de développement de la délinquance sur le plan individuel, par exemple, l'histoire familiale ou les traits de caractère. Enfin, la troisième perspective porte sur les facteurs associés à la délinquance observée à un endroit et pour une période donnée, par exemple, la variation du taux de criminalité. Cette dernière permet de comparer la criminalité entre les pays, par exemple, et d'expliquer pourquoi elle diffère.

Bien que la délinquance soit une réalité souvent jugée diffuse et complexe (LeBlanc, 2003a), certains auteurs ont avancé des définitions afin de circonscrire ce phénomène. Le fait de proposer une définition permet de clarifier le phénomène et de favoriser un consensus social autour de la question. Pour des raisons pratiques, c'est souvent la définition légale qui est retenue par les chercheurs. À ce sujet, Cloutier (1996) parle de façon générale de la délinquance juvénile comme étant l'ensemble des infractions commises par les jeunes. Il précise que cette délinquance se situe sur un continuum de gravité des délits. Il mentionne à cet effet que « la délinquance, ce n'est pas quelque chose que l'on a ou que l'on n'a pas, mais plutôt une réalité plus ou moins présente qui peut s'aggraver ou se résorber dans le temps sous l'influence de différents

facteurs » (Cloutier, 1996, p. 259). Cet auteur mentionne également que la majorité des adolescents participent à un moment ou à un autre à des activités délinquantes et ce, qu'ils y soient mêlés de près ou de loin. Pour sa part, LeBlanc (2003a) qualifie la délinquance juvénile d'épiphénomène de l'adolescence, en ce sens qu'elle est plutôt généralisée (un grand nombre d'adolescents ayant participé au moins une fois à un acte délinquant) et limitée à cette étape de vie. Il s'agit également d'une activité avant tout malicieuse et hédoniste qui, selon cet auteur, est un accident de l'adolescence ou une expérience momentanée (LeBlanc, 2003a). Ouimet (2009), quant à lui, se base sur la définition de Cusson (1998) pour dégager les éléments associés à la définition de la délinquance juvénile. Le premier critère réfère au fait que l'acte doit être en violation d'une disposition du Code criminel. Il exclut donc les délits statutaires, c'est-à-dire les actes permis pour les adultes, mais interdits aux mineurs, par exemple, se trouver dans un bar. Le second critère renvoie au fait que l'acte délinquant doit causer du tort à autrui même si le dommage n'est pas important. La consommation de drogues ne serait donc pas un comportement inclus dans cette définition. À ce sujet, Ouimet (2009) mentionne qu'une distinction doit être faite entre les comportements délinquants et les conduites déviantes. Tandis que les premiers contreviennent à une loi, les conduites déviantes suscitent une désapprobation morale d'une grande part de la société. En fait, la déviance est un phénomène plus large qui englobe la délinquance lorsque celle-ci est moralement désapprouvée par la société. Toutefois, il arrive parfois que des comportements illégaux ne soient pas considérés comme contraires à la morale. C'est pourquoi une distinction peut parfois être faite entre la délinquance et la déviance. Enfin, à la suite de plusieurs

études dans le domaine, Fréchette et LeBlanc (1987) ont élaboré une définition qui est encore fréquemment utilisée dans les études récentes. Cette définition distingue les différents éléments de la conduite délinquante :

Une conduite JUVÉNILE, c'est-à-dire une conduite dont l'auteur est un mineur aux yeux de la loi, une conduite DÉROGATOIRE, puisqu'elle va à l'encontre des prescriptions normatives écrites — une priorité stricte étant accordée aux violations « criminelle » par opposition aux violations « statutaire » —, une conduite INCRIMINABLE, dont le caractère illégal a été, ou pourrait être, validé par une arrestation ou une comparution devant un tribunal et qui est possible d'une décision à caractère JUDICIAIRE et une conduite SÉLECTIONNÉE, puisqu'elle n'englobe qu'un nombre limité d'actes dont le calibrage, en matière de dangerosité sociale, est acquis et présente un haut degré de stabilité. (p. 28)

Fréchette et LeBlanc (1987) ont également situé l'activité délinquante à l'adolescence sur un continuum : les conduites délinquantes d'occasion, de transition et de condition. Les conduites délinquantes d'occasion (ou délinquance commune) se distinguent par le fait que l'activité délinquante se résume à quelques délits de nature plutôt mineure sur une courte période. Elles sont le fait d'environ 60 % à 80 % des jeunes (LeBlanc, 1994a). Les conduites délinquantes de transition réfèrent à un degré supérieur de gravité, de durée et de diversité. Elles se limitent toutefois à une période circonscrite, soit au milieu de l'adolescence. Le troisième stade se caractérise par une activité délinquante beaucoup plus persistante et de gravité importante. « Le mode majeur, c'est la conduite qui, tout en étant volumineuse, hétérogène, continue, précoce, est déjà, à 15 ans, aussi grave que la conduite délinquante adulte sérieuse : vol sur la personne, vol à main armée, etc. » (LeBlanc, 1994a, p. 28).

Aux fins de cette étude, la définition retenue de la délinquance juvénile fait référence à l'ensemble des comportements adoptés par les personnes mineures qui contreviennent à une disposition du Code criminel canadien et qui mettent en danger l'intégrité d'une personne ou de ses biens. Cette définition regroupe les deux critères mentionnés par Ouimet (2009), soit l'infraction à une disposition du Code criminel et la présence de dommages à autrui. Les délits relatifs à la drogue sont compris dans la définition choisie puisqu'ils mettent en danger l'intégrité du consommateur lui-même.

Récidive

Dans les écrits scientifiques sur la délinquance, les auteurs font une distinction entre les adolescents qui commettent un ou quelques délits de nature mineure et ceux qui commettent plusieurs délits au cours de l'adolescence. Les termes récidivistes ou multirécidivistes sont alors utilisés pour les identifier. Le Dictionnaire de droit québécois et canadien définit la récidive comme étant « le fait pour une personne ayant encouru une condamnation pénale de commettre à nouveau une infraction de même nature » (Reid, c1994, p. 184). Dans la LSJPA, on considère qu'il y a récidive si, au moment du délit, un dossier pour un précédent délit est toujours actif donc, lorsque le jeune n'a pas complété sa sanction pour un délit antérieur. Les périodes où le dossier reste actif (période d'accès) varient en fonction de divers facteurs, le plus souvent selon le verdict prononcé ou le genre d'infraction. Elle se situe en général entre un et cinq ans.

Dans la littérature, les définitions de la récidive adoptées par les auteurs varient en fonction de l'objectif de l'étude, de la méthodologie utilisée (prospective ou rétrospective) et du temps disponible pour la recherche. Par exemple, Gavazzi, Yarcheck, Sullivan, Jones et Khurana (2008) définissent la récidive comme étant une nouvelle condamnation à l'intérieur d'un délai de 12 mois après un premier passage devant le tribunal, ce qui concorde avec les délais du système judiciaire. De leur côté, Katsiyannis et Archwamety (1997) considèrent qu'il y a récidive lorsqu'un jeune est de nouveau convié devant le tribunal pour un deuxième délit à l'intérieur de trois ans. Les auteurs ne considèrent toutefois pas les bris de probation comme une récidive. Pour sa part, Wooldredge (1991) identifie la récidive selon les critères suivants : commettre au moins un délit à l'intérieur de la période de suivi (de trois à sept ans) comme adolescent ou comme adulte.

Dans le cadre de cette recherche, pour des raisons d'ordre méthodologique (contraintes de temps et d'accessibilité aux participants) un jeune est considéré comme un récidiviste s'il a commis au moins deux délits criminels à l'intérieur de la période de l'adolescence, soit entre 12 et 18 ans, et pour lesquels il y a eu sanction extrajudiciaire ou judiciaire dans le cadre de la LSJPA.

Facteurs de risque de la délinquance et de la récidive

Diverses sphères de la vie des adolescents délinquants ont fait l'objet de recherches afin d'en déterminer leur influence sur la délinquance et sur le maintien des comportements délinquants, c'est-à-dire sur les trajectoires délinquantes des jeunes. Les aspects psychologique, social, familial et personnel ont notamment été documentés dans les études réalisées à ce jour. Chacun de ces aspects explique une part de la variance de la délinquance et de la récidive chez les adolescents. La plupart des travaux portant sur les facteurs de risque adoptent une approche causale et utilisent les statistiques officielles sur la criminalité, supposant ainsi qu'elles reflètent le portrait de la criminalité réelle (Ouimet, 2009). D'autre part, une approche plus compréhensive considère la délinquance comme une construction sociale (Brunelle, 2001; Le Breton, 2004). Tel est le cas dans la présente recherche. C'est pourquoi ce mémoire se penchera exclusivement sur les facteurs personnels, sociaux et familiaux présents à la suite d'un premier délit afin d'apporter un éclairage sur les raisons qui poussent les jeunes à adopter de tels comportements à plusieurs reprises au cours de leur adolescence. Les prochaines lignes offrent donc un aperçu des connaissances de l'influence de chacun des types de facteurs sur l'adoption et le maintien des comportements délictueux chez les adolescents.

Facteurs personnels

Les facteurs personnels associés à la récidive chez les adolescents délinquants sont de différents ordres. L'âge au premier délit est l'un des facteurs personnels le plus souvent cités comme étant en étroite relation avec le risque de récidive (Cloutier, 1996;

Fréchette & LeBlanc, 1987; Katsiyannis & Archwamety, 1997; Katsiyannis, Ryan, Zhang & Spann, 2008; Katsiyannis, Zhang, Barrett & Flaska, 2004; Minor, Hartmann & Terry, 1997; Thomas, Hurley & Grimes, 2002). Ainsi, les adolescents ayant commis leur premier délit en bas âge sont beaucoup plus susceptibles d'en commettre d'autres (Katsiyannis & Archwamety, 1997). Effectivement, les statistiques démontrent que la probabilité de récidive est beaucoup plus grande pour ceux qui ont débuté à un plus jeune âge. On compte en moyennes 7,9 renvois devant les tribunaux pour ceux ayant débuté à 12 ans comparativement à 1,2 renvoi pour ceux ayant débuté à 21 ans (Carrington, Matarazzo & deSouza, 2005). Dans leur étude sur la récidive des jeunes et des jeunes adultes, Thomas, Hurley et Grimes (2002) ont remarqué que plus le délinquant était jeune au moment de commettre sa première infraction, plus il y avait d'infractions antérieures au moment de l'étude. Tenant compte de cohortes de six ans, les jeunes ayant débuté à 12 ans ont 7,7 infractions (de 12 ans à 18 ans) comparativement à quatre pour ceux ayant débuté à 19 ans (de 19 à 25 ans) (Thomas, Hurley & Grimes, 2002). Il y avait également plus d'incarcérations chez les récidivistes qui avaient débuté à un jeune âge et plus d'accusations dans une même cause. De leur côté, Katsiyannis et Achwamety (1997), dans une étude sur des sujets masculins âgés de 12 à 18 ans comptant 147 récidivistes (deux condamnations à l'intérieur de trois ans) et 147 non-récidivistes incarcérés dans une installation correctionnelle, concluent que l'âge au premier délit est le facteur prédictif de la récidive le plus important. Dans une métaanalyse, Cottle, Lee et Heilbrun (2001) en viennent à la même conclusion.

La consommation de drogues ou d'alcool est aussi considéré comme un facteur lié à la conduite délinquante et à la récidive (Brochu, 2006; Bung, Jonhson & Baldé, 2005; Stoolmiller & Blechman, 2005). Ainsi, dans une étude auprès de 505 adolescents ayant été arrêtés au moins une fois avant l'âge de 18 ans et de leurs parents, Stoolmiller et Blechman (2005) ont démontré que les rapports sur la consommation de drogues au moment de l'arrestation faits par les jeunes et par leurs parents sont de forts déterminants d'arrestations futures des jeunes. De leur côté, dans l'exploration des tendances de la criminalité au Canada (jeunes et adultes), Bung, Jonhson, et Baldé (2005) mentionnent que la perpétration de crimes s'accompagne de consommation d'alcool dans une grande proportion, sans toutefois y avoir de relation de cause à effet. D'autre part, Makkai (1998) révèle que les personnes qui boivent occasionnellement de façon excessive et celles qui ont des habitudes de consommation d'alcool nocives ou dangereuses déclarent des taux élevés de récidive et de perpétration d'infractions multiples. Enfin, Brochu (2006) spécifie que le lien entre l'usage de drogues et la délinquance peut varier tout au long de la trajectoire des jeunes, passant de la consommation pour le plaisir et la célébration de leurs délits à la commission de délits pour l'achat de drogue. Il mentionne que la consommation vient « cimenter » l'implication des jeunes déjà initiés à la délinquance, alors que la dépendance aux drogues précipite l'implication des jeunes dans la délinquance (Brochu, 2006).

Parmi les autres facteurs de risque personnels, on note aussi la gravité du délit (Katsiyannis & Archwamety, 1997), la recherche d'une satisfaction matérielle immédiate,

le fait de ne pas avoir de projet de vie à la sortie du centre de réadaptation et une attitude négative envers l'aide reçue (Vitaro, Caron & Edmond, 1986) ainsi que des difficultés scolaires (Bullis, Yovanoff, Mueller & Havel, 2002; Cottle, Lee & Heilbrun, 2001; Katsiyannis & Archwamety, 1997; Katsiyannis, Ryan, Zhang & Spann, 2008; LeBlanc, 1994b). Ce dernier élément est considéré comme un facteur important en lien avec la récidive. Ainsi, Katsiyannis, Ryan, Zhang et Span (2008), dans une étude sur l'impact de la réussite académique sur la récidive chez les jeunes délinquants, révèlent que le niveau de récidive est hautement corrélé avec un faible niveau de réussite scolaire et ce, autant chez les filles que chez les garçons. Selon LeBlanc (1994b), le retard scolaire et le stress occasionné par l'expérience scolaire seraient aussi deux variables influençant la conduite délictueuse. Pour leur part, Bullis, Yvanoff, Mueller et Havel (2002), dans une étude sur les conditions de postdétention, ont démontré l'importance particulière de la fréquentation scolaire sur la récidive.

Le sexe et la race sont deux autres éléments pris en compte dans les recherches pour distinguer les récidivistes des non-récidivistes. En ce qui concerne le sexe, il en ressort clairement qu'en grande majorité, les garçons récidiveraient plus que les filles puisqu'ils commettent aussi plus de délits (8 délits sur 10) (Kubrin & Stewart, 2006; LeBlanc, 1994b; Robinson, 2004; Vitaro, Caron & Edmond, 1986). Quant aux différences ethniques, des résultats mitigés sont obtenus par les chercheurs. C'est ainsi que Hammond et Yung (1993) ont observé qu'aux États-Unis, les homicides sont trois à quatre fois plus élevés chez les Afro-Américains que chez leurs pairs de race blanche,

tandis que d'autres chercheurs ne remarquent pas de lien entre la race et la délinquance (Katsiyannis & Archwamety, 1997).

Enfin, la maîtrise de soi (self-control) est un autre facteur personnel qui a été associé à la délinquance (Carroll et al., 2006; Gottfredson & Hirschi, 1990; LeBlanc & Kaspy, 1998; Vazsonyi, Cleveland & Wiebe, 2006; Vitacco, Neumann, Robertson & Durrant, 2002). En effet, une des conclusions majeures de LeBlanc et Kaspy (1998), dans leur étude des trajectoires délinquantes d'adolescents, souligne l'importance des variables personnelles de contrôle dans la discrimination des trajectoires déviantes de jeunes condamnés. Leurs résultats démontrent que les caractéristiques de la personnalité sont plus efficaces pour différencier les trajectoires de ces jeunes que les variables de contrôle social, telles que la famille ou l'école. Cette conclusion vient renforcer la théorie générale du crime (Gottfredson & Hirschi, 1990), qui soutient que l'impulsivité associée à un faible contrôle de soi nuit à la construction d'un lien durable entre les adolescents et la société, ce qui peut les amener vers la déviance et la délinquance. Également, Carroll, Hemingway, Bower, Ashman, Houghton et Durkin (2006) démontrent que les adolescents délinquants sont significativement différents des adolescents non délinquants quant à l'impulsivité, les premiers récoltant des scores plus élevés sur les différentes mesures du contrôle de soi. Toutefois, leur recherche ne parvient pas à établir de différence entre les délinquants précoce et les délinquants tardifs quant à l'impulsivité. Pour leur part, Vazsonyi, Cleveland et Wiebe (2006), dans une étude réalisée auprès de 20 000 adolescents et adolescentes, démontrent que l'association entre l'impulsivité et la

délinquance serait largement indépendante du contexte environnemental, ce qui contredirait la théorie de la désorganisation sociale (Shaw & McKay, 1942). En effet, ces auteurs ont observé que le lien entre l'impulsivité et la délinquance ne varierait pas selon le niveau de défavorisation du quartier (Vazsonyi, Cleveland & Wiebe, 2006).

Facteurs familiaux

Le milieu familial a aussi été identifié comme un élément contribuant à l'apparition et au maintien de conduites délinquantes. Deux aspects sont considérés comme facteurs d'influence de la délinquance, soit la structure ainsi que la dynamique de la famille. Concernant la condition structurelle, LeBlanc (1994b) souligne que « c'est dans les familles brisées, en comparaison des familles intactes, que l'on retrouve davantage de délinquance, tout comme pour les autres types de troubles de comportement » (p.19). Dans ce sens, il ajoute que c'est dans les familles monoparentales patricentriques que la délinquance est plus présente chez les enfants comparativement aux familles monoparentales matricentriques (LeBlanc, 1994b). Concernant la dynamique familiale, Mucchielli (2000) souligne que les facteurs relationnels sont plus déterminants sur la délinquance des enfants que les facteurs structuraux. En effet, la dissociation familiale serait moins importante que la présence de conflits familiaux ou conjugaux. Selon cet auteur, la présence de conflits associée à des difficultés socio-économiques favoriseraient la délinquance (Mucchielli, 2000). Bung, Jonhson et Baldé (2005) précisent que c'est le stress et l'instabilité financière, plus présents chez les familles monoparentales, qui influencerait le risque de délinquance chez l'enfant. Les

travaux de Vitaro, Caron et Edmond (1986) ont aussi démontré que la qualité de la relation parent-enfant et l'attitude de la mère à la sortie du centre de réadaptation viennent influencer les possibilités de récidive. D'autre part, d'autres auteurs dont Bellot (2005) ainsi que Brunelle, Cousineau et Brochu (2002) mentionnent que ce ne sont pas tant les conditions objectives observées dans la famille qui influencent l'adoption de comportements délinquants, mais plutôt la perception des événements ou situations dans la famille de la part des jeunes eux-mêmes. « C'est le fait d'éprouver des insatisfactions ou d'associer des significations ou interprétations négatives aux événements familiaux ou autres, qui constitue un risque pour le développement d'un usage problématique [de drogue], plutôt que la situation familiale en tant que telle » affirment ainsi Brunelle, Cousineau et Brochu (2002). Bellot (2005) mentionne, quant à elle, que la perception de l'absence de famille par les jeunes pris en charge par les centres jeunesse ainsi que l'effritement des relations familiales sont rapportés par les jeunes comme des éléments contribuant à leur départ du domicile familial.

Le contrôle parental est également un élément déterminant dans le développement de la délinquance (LeBlanc, 2003a; Mucchielli, 2000). Selon Mucchielli (2000), la qualité de la réaction des parents lors des premiers débordements des préadolescents est primordiale dans la prévention du développement de comportements délinquants. Il précise que les facteurs socio-économiques contribuent fortement à « ruiner » les capacités de contrôle parentales (Mucchielli, 2000). À ce sujet, LeBlanc (2003a, p. 31) énonce que « le degré de discipline et de supervision des parents détermine de façon importante le niveau d'activité délinquante de l'adolescent, et ce, indépendamment des autres facteurs familiaux ». C'est également ce que fait ressortir l'étude de McCord (1991), qui a démontré que 47 % des garçons provenant de familles avec une mère incompétente, des relations paternelles pauvres et de faibles attentes sont devenus délinquants, en comparaison de seulement 5 % des garçons éduqués par des mères compétentes, dans des familles avec de bonnes relations paternelles et des attentes élevées et ce, en contrôlant l'influence des conditions socio-économiques des répondants (McCord, 1991).

Il apparaît donc que certaines caractéristiques familiales (relationnelles et structurelles) influencent de façon considérable les comportements délinquants des adolescents, tant dans l'apparition du problème que dans son maintien.

Facteurs sociaux

Sur le plan social, la fréquentation de pairs délinquants a été démontrée dans certaines études comme étant un des facteurs de risque de la récidive (LeBlanc, 1994b, 2003a; Ouimet, 2009; Vitaro, Caron & Edmond, 1986). En effet, LeBlanc (1994b) souligne que « les pairs délinquants, qu'ils apparaissent avant ou après les premières manifestations délictueuses, semblent constituer une condition tout à fait propice au développement de la conduite délinquante » (p. 22). Il ajoute que cela s'avère surtout lorsque l'affiliation avec les pairs délinquants s'accompagne d'une mauvaise occupation des temps libres et de consommation de drogues (LeBlanc, 1994b). LeBlanc (2003a) précise aussi que la délinquance des pairs et la faiblesse de la supervision parentale influencent directement l'affiliation à des pairs délinquants et l'activité criminelle subséquente et ce, indépendamment d'autres facteurs tels que les comportements turbulents pendant l'enfance ou une faiblesse de l'attachement aux parents. Au contraire, la réduction des comportements turbulents diminue l'affiliation aux pairs délinquants, surtout si elle est renforcée par l'augmentation de la supervision parentale et l'association à des pairs prosociaux (LeBlanc, 2003a).

Le milieu dans lequel se retrouve l'adolescent à sa sortie du centre de réadaptation influencerait également la récidive (Bullis, Yovanoff, Mueller & Havel, 2002; Kubrin & Stewart, 2006; LeBlanc, 2000; Vitaro, Caron & Edmond, 1986). C'est ainsi que Kubrin et Stewart (2006), dans une étude sur l'influence du voisinage sur la récidive, mentionnent que les personnes (adolescents et adultes) demeurant dans un quartier

défavorisé offrant peu de services communautaires ou publics et peu d'opportunités de développer des relations sociales, récidiveraient plus que celles qui vivent dans des quartiers plus favorisés. Vitaro, Caron et Edmond (1986) sont aussi d'avis que les conditions présentes après l'incarcération des adolescents seraient de meilleurs déterminants de la récidive que la majorité des facteurs personnels ou familiaux présents avant l'entrée en institution. Les conditions de réinsertion sociale deviennent alors primordiales dans le maintien des acquis faits en centre de rééducation (LeBlanc, 2000; Vitaro, Caron & Edmond, 1986). Toutefois, LeBlanc (2000) précise que la réinsertion sociale ne peut se substituer à la réadaptation. La réinsertion sociale s'avère inutile si les interventions en institution sont de durée et de qualité insuffisante (LeBlanc, 2000). Il admet, par contre, que les résultats portant sur la récidive dépendent davantage des conditions de vie après la réadaptation (relation familiale, insertion en emploi, association à de nouveaux amis, etc.) que des conditions présentes pendant le séjour en internat (habiletés apprises). Cet auteur ajoute que la participation des parents à la réinsertion sociale des jeunes est indispensable à sa réussite. Il insiste donc sur une combinaison de réadaptation et de conditions extérieures favorables pour une réinsertion sociale efficace et durable. Enfin, Bullis, Yovanoff, Muller et Havel (2002), dans une étude longitudinale réalisée auprès d'une population de 531 jeunes en transition entre le centre de détention et la communauté, ont remarqué que le fait de fréquenter l'école ou d'occuper un emploi rémunéré est un facteur qui aide à éviter le retour en détention.

Ces facteurs de risque identifiés par les chercheurs nous dressent un portrait des conditions objectives influençant la conduite délinquante des adolescents. Toutefois, il s'avère pertinent de connaître quelles explications ces jeunes donnent à leurs comportements délinquants pour mieux comprendre leurs réactions et leurs motivations dans l'adoption de tels agissements.

Motifs et sens des délits

Dans les écrits sur la délinquance juvénile, peu d'études portent sur le point de vue des adolescents au sujet des raisons de leur propre délinquance. Une majorité d'études ont opté pour une méthode quantitative, qui n'apporte pas un éclairage sur les motivations des adolescents concernant leurs comportements délinquants. Toutefois, certains chercheurs, voulant pallier ce manque d'informations dans les écrits scientifiques disponibles, ont adopté une approche qualitative plus propice à recueillir des renseignements sur la façon dont les jeunes perçoivent leurs actes délinquants et comment cette perception influence leurs actions (Bellot, 2005; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Delens-Ravier, 2005; Lopez, 2008; Todis, Bullis, Waintrup, Schultz & D'Ambrosio, 2001).

Les diverses études démontrent que les jeunes donnent différentes explications à leurs comportements délinquants. Parmi celles-ci, les pairs sont fréquemment mentionnés par les adolescents comme des éléments associés à leur délinquance (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Lopez, 2008; Todis, Bullis, Waintrup, Schultz & D'Ambrosio, 2001).

En effet, Toddis, Bullis, Waintrup, Shultz et D'Ambrosio (2001), dans une étude sur la résilience menée auprès de 15 adolescents en transition entre le centre correctionnel juvénile et leur communauté, ont remarqué que pour plusieurs jeunes, les activités délinquantes auraient débuté à l'école secondaire par l'association à des amis qui consommaient de la drogue et qui s'absentaient de l'école. Brunelle, Cousineau et Brochu (2005), dans une étude qualitative sur les points de convergence et de divergence des garçons et des filles sur leur trajectoire délinquante, ont quant à eux observé que certains jeunes justifiaient leur consommation par le fait que l'appartenance à un groupe de pairs les valorisait. Ils consommaient donc pour demeurer dans le groupe. D'autre part, Lopez (2008), dans une étude qualitative sur les perceptions des adolescents à propos de leur implication dans des actes délinquants relatifs à des délits contre les biens, révèle que les adolescents interviewés semblent se mettre au premier plan de l'événement lorsqu'ils racontent leur délit, reléguant leurs complices au statut de « second rôle ». Ils ne relient jamais leur comportement à la pression des pairs ou à la consommation de drogues pour expliquer ou justifier leur implication dans le délit.

Les relations familiales sont également un facteur d'influence relevé par les chercheurs dans le discours des jeunes à propos de leur délinquance (Bellot, 2005; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Delens-Ravier, 2005; Todis, Bullis, Waintrup, Schultz & D'Ambrosio, 2001). Dans l'étude de Toddis, Bullis, Waintrup, Shultz et D'Ambrosio (2001), plusieurs répondants affirmaient que leur persistance dans la délinquance était en partie due au fait que leurs parents évitaient de les confronter à

propos de leurs comportements, de leurs activités et du choix de leurs amis. La perception des jeunes de la réaction parentale relativement à leurs comportements délinquants influencerait les possibilités de récidive si celle-ci est considérée comme inadéquate ou comme un signe de désintérêt envers eux. D'un autre côté, dans l'étude de Brunelle, Cousineau et Brochu (2005), les problèmes de relations interpersonnelles à l'intérieur de la famille étaient évoqués par les adolescents pour expliquer l'intensification de leur consommation de drogues. Également, les explications données par les répondants de cette étude concernant leur délinquance étaient de l'ordre de la vengeance des abus subis, de la frustration vécue à la suite d'un placement en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou encore, pour payer leur drogue (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005). Delens-Ravier (2005) souligne, quant à elle, que les jeunes commettraient des délits dans l'objectif de dénoncer des difficultés d'ordre familial par le biais du système judiciaire. L'influence de la famille peut prendre différentes formes selon l'interprétation que les jeunes font des relations ou des comportements des membres de leur famille. La façon d'exprimer le mécontentement par rapport aux conditions familiales varie également d'un adolescent à l'autre. Selon les propos recueillis auprès des jeunes, ce ne sont pas tant la nature des difficultés familiales vécues que la perception qu'en ont les jeunes qui influence le développement de comportements délinquants.

D'autres motifs de délinquance fréquemment invoqués par les jeunes relèvent du plaisir et de l'appât du gain (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Delens-Ravier, 2005; Lopez, 2008; Todis, Bullis, Waintrup, Schultz & D'Ambrosio, 2001). En effet, la

dimension de l'adrénaline et de l'excitation reliée à la perpétration des délits est un élément récurrent dans le discours des adolescents délinquants. Par exemple, la plupart des jeunes (52 %) interrogés dans l'étude de Lopez (2008) insistent sur la dimension de l'adrénaline reliée au passage à l'acte, précisant que l'anxiété ressentie au moment de commettre le délit est stimulante pour eux. La consommation de drogues est également reliée à la dimension du plaisir dans ce sens où la recherche de sensations agréables est souvent mentionnée comme le point de départ des premières expériences de consommation. Par la suite, la recherche de cette sensation de plaisir devient le prétexte à la poursuite de la consommation. Toutefois, ceux qui se rendent au stade de dépendance mentionnent que la drogue leur permet d'oublier leurs problèmes et n'a donc plus la même utilité de plaisir (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005). Une autre motivation fondamentale mentionnée par les jeunes est la recherche d'argent. Delens-Ravier (2005) précise qu'elle se manifeste sous deux formes : le plaisir de l'argent facile (ou la jouissance d'en posséder) et la compensation d'une situation défavorable (ressources financières limitées). L'étude de Toddis, Bullis, Waintrup, Shultz et D'Ambrosio (2001) fait également mention de cet aspect où des adolescents ont expliqué qu'ils ne voyaient pas l'utilité d'aller à l'école alors qu'ils gagnaient de l'argent en vendant de la drogue après s'être associés à un gang. Un de ces jeunes a ainsi mentionné que ses activités délinquantes étaient motivées par le désir d'avoir de belles choses qu'il ne peut se procurer en demeurant assis sur les bancs d'école.

La consommation de drogues, bien qu'elle représente un délit en soi, peut également devenir un motif de perpétration de crimes par les adolescents (Brochu, 2006; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Fréchette & LeBlanc, 1987; Lopez, 2008; Tremblay, Brunelle & Blanchette-Martin, 2007). Beaucoup de jeunes judiciarés commettent leurs délits dans le but de se procurer de la drogue (Tremblay, Brunelle & Blanchette-Martin, 2007). Le lien drogue – crime n'est toutefois pas toujours le même et peut évoluer dans la trajectoire délinquante d'un adolescent. L'usage excessif de drogues ou la consommation de drogues dures peut augmenter les risques qu'un adolescent s'engage dans une carrière délinquante persistante et grave (Brochu, 2006; Tremblay, Brunelle & Blanchette-Martin, 2007). Lopez (2008) révèle également que le rôle de la drogue dans la perpétration de délits peut différer selon que le crime est économiquement motivé ou orienté vers la recherche de plaisir. Ainsi, les adolescents qui commettent des crimes contre les biens motivés par l'argent le font pour se procurer de la drogue, alors que cette dernière sert davantage à festoyer après le crime chez ceux qui sont motivés par le plaisir (Lopez, 2008). La consommation de drogues peut également donner aux jeunes le courage et la désinhibition nécessaires pour commettre leurs délits (Todis, Bullis, Waintrup, Schultz & D'Ambrosio, 2001). La nature de l'association drogue-crime, c'est-à-dire le sens que prend la consommation de drogues chez un jeune par rapport à la délinquance, peut donc varier d'un adolescent à l'autre et au cours de la trajectoire délinquante d'un même jeune.

Parmi les autres motifs rapportés par les jeunes, on retrouve l'adaptation à une situation stressante ou à une frustration (Lopez, 2008). Ainsi, certains jeunes admettent avoir commis leur délit soit parce qu'ils se sentaient victimes d'une injustice ou que leur situation, par exemple la pauvreté, leur faisait vivre beaucoup de frustrations. Dans ce cas, commettre des délits leur permettait donc de faire face à la situation et les jeunes se percevaient alors comme des victimes plutôt que comme des délinquants. Todis, Bullis, Waintrup, Schultz et D'Ambrosio (2001) rapportent, quant à eux, qu'à peu près tous les jeunes de leur étude décrivent leur premier délit comme des enfantillages (traduction de « kid stuff »). Certains disent qu'ils ne savaient même pas qu'ils commettaient des gestes illégaux ou encore que leur victime était tellement « stupide » qu'elle méritait ce qui lui arrivait. Également, l'absence de conséquences à leurs premiers comportements délinquants viendrait renforcer la perception des jeunes que leurs actes n'étaient pas si graves, ce qui a pour effet de banaliser leurs comportements.

Les études démontrent que différents sens donnés aux actes délinquants peuvent cohabiter chez un même jeune et évoluer dans le temps (Delens-Ravier, 2005). Delens-Ravier (2005) ajoute que nombre d'adolescents judiciarés refusent de s'identifier à un délinquant tel qu'étiqueté par le système judiciaire. Ils revendiquent plutôt le droit à l'apprentissage et ainsi considèrent leur délit comme un moyen d'apprentissage.

Impact des sanctions

Différentes mesures ont été prises par les systèmes de justice afin de réduire l'incidence de la délinquance juvénile. Depuis avril 2003, c'est la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) qui est en vigueur au Québec; une loi qui a pour objectif premier la réhabilitation des jeunes. En vertu de cette loi, la police doit envisager le recours à des mesures extrajudiciaires avant la mise en accusation pour des jeunes âgés de 12 à 17 ans qui ont commis des infractions moins graves, par exemple, des crimes contre la propriété. Parmi ces mesures extrajudiciaires, sont inclus les avertissements de la part des policiers, le renvoi à un organisme communautaire ou encore, les sanctions extrajudiciaires qui ne nécessitent pas de passage au tribunal. Les sanctions judiciaires sont réservées aux récidivistes et aux crimes avec violence (Bung, Jonhson & Baldé, 2005; Taylor-Butts & Bressan, 2008). Un jeune peut alors avoir commis plusieurs délits et ne s'être retrouvé qu'une seule fois devant le Tribunal de la jeunesse ayant ainsi eu droit à plusieurs mesures extrajudiciaires. Il importe donc de tenir compte à la fois des sanctions imposées par le tribunal et des sanctions extrajudiciaires dans l'examen de l'influence de celles-ci sur la récidive.

Certains auteurs se sont intéressés à l'impact des différents types de sanctions du tribunal pour adolescents (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2002; Bullis, Yovanoff, Mueller & Havel, 2002; Garrett, 1985; Gendreau, 1996; Heide, Spencer, Thompson & Solomon, 2001; Izzo & Robert, 1990; LeBlanc, 2003b; Minor, Hartmann & Terry, 1997; Smith, Goggin & Gendreau, 2002; Tarolla, Wagner, Rabinowitz & Tubman, 2002;

Wooldredge, 1988), alors que d'autres se sont penchés sur l'influence de la perception des jeunes des sanctions sur leurs comportements délinquants (Abrams, 2006; Delens-Ravier, 2005; McGrath, 2009; Peterson-Badali, Ruck & Koegl, 2001).

Influence des types de sanctions sur la récidive

Bien que l'opinion publique, pour diverses raisons, privilégie parfois l'imposition de sanctions exemplaires (donc plus sévères) à l'égard des jeunes délinquants dans l'objectif d'avoir un effet dissuasif sur les autres, plusieurs études démontrent que l'adoption de mesures plus sévères ne contribue pas à réduire les comportements délinquants et peut même augmenter le risque de récidive (Bonta, 1997; Bullis, Yovanoff, Mueller & Havel, 2002; Heide, Spencer, Thompson & Solomon, 2001; Smith, Goggin & Gendreau, 2002; Wooldredge, 1988). En effet, une méta-analyse de 111 études sur le lien entre les sanctions pénales et la récidive démontre que les sanctions pénales plus rigoureuses n'ont pas d'effet dissuasif sur la récidive (Smith, Goggin & Gendreau, 2002). Les résultats de cette méta-analyse révèlent, qu'au contraire, les sanctions imposées ont entraîné une légère augmentation du taux de récidive (hausse de 3 %) et ce, pour tous les groupes d'âge. Quant à Heide, Spencer, Thompson et Solomon (2001), ils affirment que le transfert du dossier d'un jeune accusé de meurtre ou de tentative de meurtre au tribunal pour adultes semble augmenter la récidive plutôt que la diminuer. Wooldredge (1988) a également constaté que de longs temps de détention peuvent être contre-productifs pour éliminer la récidive. Concernant l'efficacité de certains types de sanctions sur la récidive, Bonta (1997), tout comme Minor, Hartmann et Terry (1997), a

remarqué qu'aucun type particulier de sanction n'est plus efficace qu'un autre pour réduire la récidive. D'un autre côté, certains auteurs ont mentionné qu'une mesure de probation, conjuguée à un traitement en communauté, limiterait la récidive (Bullis, Yovanoff, Mueller & Havel, 2002; Wooldredge, 1988).

En fait, ce qui a été démontré au fil des années par plusieurs études comme étant le traitement le plus efficace pour diminuer les risques de récidive demeurent les programmes de réhabilitation (Bonta, 1997; Garrett, 1985; Izzo & Robert, 1990; LeBlanc, 2003b; Tarolla, Wagner, Rabinowitz & Tubman, 2002). Qu'ils soient réalisés en institution (Garrett, 1985) ou en communauté (Gendreau, 1996; Izzo & Robert, 1990; Silverman & Creechan, 1995), les programmes d'approche cognitivo-comportementale se sont avérés les plus efficaces pour le traitement des jeunes délinquants incluant les délinquants graves (Bonta, 1997; Izzo & Robert, 1990; LeBlanc, 2003b; Lipsey, 1999; Tarolla, Wagner, Rabinowitz & Tubman, 2002). Parmi les autres types d'intervention qui ont fait leur preuve dans la réduction du risque de récidive, les interventions familiales (Gendreau, 1996; Latimer, 2001; Tarolla, Wagner, Rabinowitz & Tubman, 2002), le développement d'habiletés parentales ou sociales (Tarolla, Wagner, Rabinowitz & Tubman, 2002) ainsi que la dispensation de services multiples (Izzo & Robert, 1990; LeBlanc, 2003b) sont considérés comme étant efficaces à certains niveaux.

Perceptions des jeunes de leur sanction et l'effet sur le risque de récidive

Outre les aspects objectifs des sanctions du tribunal, la perception de ces sanctions par les jeunes a été démontrée comme ayant une influence sur la récidive (Abrams, 2006; Delens-Ravier, 2005; McGrath, 2009; Peterson-Badali, Ruck & Koegl, 2001). En effet, le fait que la sanction soit perçue comme une réponse logique aux comportements délinquants ou comme une injustice aura un impact sur l'implication dans des délits futurs. Delens-Ravier (2005) distingue différentes perceptions des décisions du juge et différentes stratégies de réaction à la sentence. D'une part, pour certains jeunes qui ont reçu une sentence de placement, la décision de la cour est une réponse logique lorsqu'ils admettent avoir fait une « connerie ». Pour d'autres, elle représente une injustice s'il n'y a pas reconnaissance de leurs responsabilités dans le délit. D'autre part, les trois stratégies de réactions identifiées par Delens-Ravier (2005) sont celles de l'*adaptation – rationalisation* où la sanction est vue de manière positive, celle du *repli – refus* où elle est vue comme une punition et celle de l'*indifférence* où on observe une minimisation, une passivité et une résignation de la part des adolescents. De leur côté, Peterson-Badali, Ruck et Koegl (2001) ont observé que la plupart des adolescents rencontrés ont signifié que leur sanction était une réponse appropriée de la société à leurs comportements délinquants même si ceux-ci n'étaient pas enchantés de l'exécuter.

De plus, le fait que les jeunes craignent de se faire appréhender, en plus de considérer que leur sanction les décourage à s'engager à nouveau dans des activités délictuelles, est associé à un risque réduit de récidive (McGrath, 2009; Peterson-Badali,

Ruck & Koegl, 2001). En effet, Peterson-Badali, Ruck et Koegl (2001) ont observé que, pour qu'une sanction soit dissuasive, les jeunes doivent d'abord être conscients de la possibilité d'être sanctionnés pour leur geste, c'est-à-dire qu'ils doivent être au courant que leur geste est illégal et qu'il y a une possibilité d'être arrêtés. Ces derniers font alors un calcul coût-bénéfice dans leur prise de décision où ils estiment que les conséquences qu'ils recevront, par exemple, l'exécution de travaux bénévoles obligatoires, sont plus importantes que les bénéfices retirés d'un éventuel délit. Dans leur étude, les jeunes qui considéraient que leur sanction avait eu un effet dissuasif évoquaient la peur de perdre leur liberté, la sévérité des règlements et d'autres aspects punitifs de leur sanction, alors que ceux qui ne croyaient pas en l'effet dissuasif mentionnaient que leur sanction n'était pas assez désagréable (Peterson-Badali, Ruck & Koegl, 2001).

Delens-Ravier (2005) explique bien l'importance de la perception de la sanction dans la réaction du jeune face à celle-ci et, par conséquent, dans la possibilité de récidive :

La signification que le jeune va accorder à cette décision, sanction logique ou injustice, en d'autre terme sa perception de la décision est extrêmement importante pour comprendre la stratégie de réaction à la mesure et ainsi le sens que celle-ci va prendre dans le parcours du jeune (p. 198).

D'autres éléments concernant la perception des adolescents entrent en ligne de compte dans l'efficacité des sanctions. Dans une étude qualitative auprès de 19 adolescents détenus dans deux centres de la région de la Californie, Abrams (2006) mentionne que, bien que la majorité des jeunes sortaient du centre sans être vraiment

préparés adéquatement à la vie réelle, le fait de percevoir un lien entre les activités de la thérapie à l'intérieur et la réalité extérieure semblait favoriser un meilleur ajustement au sortir du centre ou du moins des gains plus durables. L'aspect subjectif, c'est-à-dire la perception du jeune, du séjour en centre semble donc avoir également une influence sur les possibilités de récidive, outre les aspects objectifs du programme (type de traitement, durée, etc.). Enfin, Peterson-Badali, Ruck et Koegl (2001) ont fait ressortir l'aspect de la volonté personnelle des jeunes dans l'efficacité des sanctions imposées par le tribunal sur le risque de récidive. D'une part, les jeunes qui considèrent que leur sanction a un effet dissuasif mentionnent que ce ne sont pas les aspects désagréables de leur sanction qui les découragent de récidiver, mais les changements personnels reliés aux programmes de réhabilitation (counselling, réflexion sur leur comportement, gestion de la colère, etc.). D'autre part, ceux qui ne croient pas que leur sanction les préviendra de récidiver ne relient pas la possibilité d'un changement de comportement à une sanction quelconque, mais diront qu'un changement dépendra uniquement de leur propre volonté.

Il apparaît donc que les sanctions données aux jeunes délinquants influencent la probabilité de récidive, mais l'impact de celles-ci varierait en fonction, entre autres, de la perception qu'ils en ont ainsi que du type de traitement associé à la sanction plutôt qu'à sa sévérité.

Ce chapitre a permis de présenter des résultats de recherches portant sur les principaux aspects traités dans cette étude. La prochaine section expose le cadre de référence privilégié pour aborder le sujet de recherche et en faire son analyse.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Le vécu de la délinquance s'articule différemment d'une personne à l'autre, à des degrés divers et selon une intensité variable en fonction de la période de l'adolescence. L'étude de cette problématique nécessite donc de tenir compte des particularités de chacune des situations afin d'en comprendre l'évolution chez chaque individu et d'identifier les points de convergence et de divergence. Ce chapitre présente les éléments théoriques qui ont été pris en considération pour appréhender le vécu des jeunes rencontrés. La théorie de l'interactionnisme symbolique est d'abord exposée. Puis, de façon plus spécifique, la théorie de la neutralisation de Matza (1964) est abordée afin de comprendre la délinquance selon une approche interactionniste. Enfin, des informations sont fournies sur l'étude des trajectoires en tant qu'outil analytique pour comprendre et étudier la conduite délinquante.

Interactionnisme symbolique

Pour appréhender la présente étude, la théorie de l'interactionnisme symbolique a été privilégiée. Les bases de cette théorie ont été jetées par Mead (1934), mais elles ont ensuite été développées par Blumer (1969) et reprises dans de nombreux ouvrages (Brunelle, 2001; Charon, 2004; De Queiroz & Ziotkowski, 1997; Le Breton, 2004). Mead (1934) a souligné la nature symbolique de la vie sociale en affirmant que c'est à travers leurs interactions que les acteurs produisent du sens (dans Blumer, 1969). Selon cette

théorie, les chercheurs doivent analyser les processus par lesquels les acteurs accordent leurs conduites sur la base de leurs interprétations du monde qui les entoure (Mucchielli, 1996). L'interactionnisme symbolique accorde une place importante à l'acteur dans la recherche en donnant la priorité à son point de vue dans le but d'élucider les significations qu'il met en œuvre pour construire son monde. En effet, selon cette théorie, « c'est à travers le sens que les acteurs assignent aux objets, aux individus, aux symboles qui les entourent qu'ils fabriquent leur monde social » (Mucchielli, 1996, p. 108).

L'interactionnisme symbolique rassemble un réseau de chercheurs conjuguant leurs différences, mais fidèles à un certain nombre de principes (Le Breton, 2004). On y retrouve notamment des chercheurs tels que Lemert (1951), Becker (1963) ou encore Goffman (1969). Les tenants de l'interactionnisme symbolique ont en commun le souci de faire des études de terrain et la volonté de tenir compte des acteurs sociaux plus que des structures. C'est d'ailleurs à la suite des critiques adressées au fonctionnalisme parsonien que l'interactionnisme s'est développé (Le Breton, 2004). Dès lors, des principes ont pris de l'ampleur dans l'étude des problèmes sociaux tels que le sujet comme acteur social, la construction du sens dans l'interaction ainsi que la prise en considération du fait que l'acteur peut se comprendre et rendre compte de son action en définissant sa réalité.

Trois aspects sont centraux dans la théorie de l'interactionnisme symbolique : le sujet comme acteur, la dimension symbolique et l'interaction. D'abord, l'individu est vu

comme un acteur, interagissant avec les éléments sociaux et non comme un sujet passif devant les structures qui l'entourent. L'intentionnalité et la capacité d'interprétation, plutôt qu'uniquement des principes de conditionnement des conduites, sont alors des éléments importants. « Le comportement individuel n'est ni tout à fait déterminé, ni tout à fait libre, il s'inscrit dans un débat permanent qui autorise justement l'innovation », a d'ailleurs souligné Le Breton (2004, p. 47) concernant la vision de l'individu comme acteur social dans l'interactionnisme symbolique. Par ailleurs, la dimension symbolique réfère à l'idée que l'individu donne un sens à sa réflexion par sa mise en action. Même si l'action jaillit d'emblée des circonstances l'entourant, elle n'en est pas moins réfléchie (Le Breton, 2004). L'action est le reflet de la signification que la personne donne au monde dans lequel elle vit et les situations auxquelles elle est confrontée. Des raisons poussent l'individu à agir et ce sont ces raisons ainsi que le contexte social d'où elles émergent que l'interactionnisme étudie pour tenter de comprendre les comportements humains et les problématiques sociales. Les symboles font partie intégrante de la vie humaine. Nous n'avons qu'à penser au langage. C'est dans la compréhension et le respect de ces symboles (sens commun) que les relations sociales peuvent avoir lieu ou être facilitées. Les individus sont en constante recherche de sens, consciemment ou non, afin d'ajuster leur conduite au monde et à son contexte. L'interprétation des situations dans lesquelles se trouve l'individu guide ses actions et en retour, les autres interprètent ses actions et y répondent. Il s'agit donc d'un processus constant : « L'existence commune est un immense processus de communication, puisque communiquer c'est d'abord échanger du sens en échangeant du lien » (Le Breton, 2004, p. 50). Enfin,

l'interactionnisme symbolique, tel que le laisse entendre son nom, étudie l'individu en termes d'actions réciproques c'est-à-dire en termes d'interactions. L'interaction implique des acteurs socialement situés, c'est-à-dire dotés de statuts et de rôles, et se déroule dans un contexte, à l'intérieur de circonstances ou d'une organisation. L'interaction est à la fois structurée et imprévisible dans le sens où personne ne connaît à l'avance ce que l'autre fera, mais considère le contexte pour appréhender les comportements d'autrui. La personne s'ajuste alors aux variations des comportements de chacun. Il existe donc un canevas dans lequel une certaine latitude est laissée aux individus pour agir. Pour les interactionnistes, le contexte n'est pas l'élément extérieur qui constraint l'action, mais est plutôt interprété par les acteurs en cause.

Il n'agit donc pas comme une norme puisque l'acteur ne cesse de le plier à son propre usage (Le Breton, 2004). C'est davantage le fait de s'intéresser à la façon dont les individus composent avec les normes en vigueur qui permet de comprendre leurs comportements. La façon dont les individus se conforment ou non aux normes ou aux règles varie en fonction de l'anticipation des conséquences liées à leur transgression. L'interactionnisme symbolique s'intéresse donc à la façon dont les individus s'accommodeent des normes et règles en vigueur plutôt qu'à l'impact que celles-ci ont sur les comportements des individus.

Interactionnisme et délinquance

La plupart des recherches sur la délinquance juvénile ont été menées selon une méthode quantitative et, par le fait même, dans un processus plus déductif. Les facteurs de risque ou les types de trajectoires identifiées par ces études se rapprochent davantage d'une typologie de l'agir délinquant (Brunelle, 2001). Elles portent peu d'intérêt aux discours sous-jacents des jeunes. Également, en se centrant sur l'évaluation et la description des actes posés par les jeunes, le lien entre l'agir et le contexte dans lequel se manifestent les comportements et, par conséquent, l'interaction entre ces deux paramètres, ne sont pas considérés. Selon l'interactionnisme symbolique, « analyser les causes de la déviance indépendamment de l'étude de la dynamique sociale ayant contribué à l'émergence des normes morales, sociales ou pénales, c'est prendre le reflet des choses pour la réalité » (Poupart et al., 1998, p. 213). Les tenants de cette approche parlent de la délinquance davantage en termes de déviance; la délinquance étant une forme de déviance. C'est ainsi que des chercheurs tels que Lemert (1951), Becker (1963) et Matza (1964) se sont intéressés à la délinquance en l'abordant selon une vision interactionniste. La délinquance est alors étudiée non pas comme le fait de l'individu, mais comme l'interaction entre celui qui commet l'acte et ceux qui établissent les normes et les lois. Il s'agit de comprendre l'interprétation que l'individu fait de ces lois et qui l'amène à les transgresser, ainsi que la réaction des autres à ces comportements « hors normes » ou « hors-la-loi ».

Parmi les théories interactionnistes de la délinquance, la théorie de l'étiquetage propose une façon de voir la problématique sous un angle différent des autres approches. Qualifiée de théorie de la réaction sociale, elle soutient que ce que les autres disent de nous ou ce qu'ils nous disent influence nos comportements. Lemert (1951), bien qu'il n'ait pas été le premier à parler du concept d'étiquetage, a grandement contribué à son développement en criminologie. Dans sa *théorie de la déviance secondaire*, il explique que la délinquance (ou la déviance) résulte d'un processus d'identification d'une personne comme délinquante par le groupe « dominant » (Ouimet, 2009). Les comportements d'un individu entraînent la réaction des autorités et, conséquemment, son étiquetage comme délinquant, bien qu'il ne se perçoive pas comme tel à ce moment. Lemert (1951) qualifie cette délinquance de « délinquance primaire ». Lorsque la personne adopte des comportements délinquants en vue de se conformer à l'étiquette qu'on lui a imposée, Lemert (1951) parle alors de « délinquance secondaire ». Selon lui, la délinquance secondaire serait un moyen de s'adapter aux situations provoquées par la réaction sociale. Dans le même sens, dans sa *théorie de l'étiquetage*, Becker (1963) affirme que beaucoup de jeunes commettent des actes délinquants, mais qu'uniquement ceux qui se font prendre et à qui une étiquette de délinquant a été apposée avec succès poursuivront une carrière délinquante.

Quant à Matza (1964), il analyse les comportements délinquants sous l'angle de l'utilisation que le jeune fait des connaissances qu'il a acquises. Dans le cadre de la présente étude, cette théorie a été utilisée dans l'analyse des raisons invoquées par les

adolescents rencontrés concernant les motifs de leurs délits. La théorie de la neutralisation ou *drift theory* de Matza (1964) s'inscrit dans les explications de la délinquance liées à l'apprentissage social (Ouimet, 2009). Matza (1964) affirme que « la délinquance n'est qu'un statut légal, non une personne qui brise continuellement les lois » (p. 26). Dans sa théorie, il émet comme principe de base que tous se sentent moralement obligés de respecter la loi et les grandes valeurs humaines. Les jeunes, quant à eux, oscillent entre se conformer aux règles sociales, à celles de leur famille ou à celles de leur groupe de pairs. Contrairement à la vision déterministe, le jeune n'est ni contraint, ni livré à ses actions, mais il n'est pas non plus tout à fait libre de ses choix (Le Breton, 2004). Il se heurte aux conditions environnantes et aux conséquences de ses choix. Qu'est-ce qui peut alors entraîner un jeune dans la délinquance? Selon la théorie de la neutralisation, c'est le fait de laisser temporairement tomber certains interdits ou tabous qui lui servaient jusqu'alors de rempart à la délinquance. Le jeune a aussi tendance à redéfinir les règles en sa faveur pour justifier ses comportements. Cela lui permet de transgresser les règles et les lois sans que cela lui apporte des dommages moraux ou sans entacher la perception qu'il a de lui-même. Il tente aussi d'éviter l'étiquetage ou de le contrecarrer. Différents facteurs peuvent amener un jeune à laisser tomber ses tabous pour commettre des actes délinquants. Il peut prétendre avoir été traité injustement ou avoir été poussé à bout. Quoi qu'il en soit, les jeunes offrent toujours une explication rationnelle à leurs comportements et cette raison est souvent en lien avec les motifs invoqués devant les tribunaux, notamment en ce qui concerne la légitime défense ou la perte de contrôle momentanée. Le modèle de Matza présente cinq techniques de

neutralisation que les jeunes utilisent pour justifier leur transgression des règles : a) le déni de responsabilité; b) le déni de la souffrance provoquée; c) le déni de la victime; d) la condamnation des justiciers et; e) l'allégeance à des loyautés supérieures. La première technique vise, par exemple, à remettre la responsabilité sur quelqu'un d'autre ou sur une circonstance hors de son contrôle. Dans la deuxième, le jeune affirme qu'il n'y a pas eu réellement de dommages ou de conséquences à son acte. Il dira, par exemple, que la victime sera remboursée par ses assurances. La troisième technique vise à nier l'existence d'une victime ou à remettre le tort sur elle en affirmant qu'elle le méritait, qu'elle l'avait cherché. Le jeune peut même parfois dénigrer sa victime, par exemple, un homosexuel ou un bandit. Il se positionne alors comme un justicier, un « redresseur de torts ». Par la quatrième technique, le jeune cherche à retourner le blâme sur ses accusateurs en invoquant que la justice est corrompue, que ses représentants ont sûrement fait pire ou qu'on lui en veut personnellement. Enfin, la dernière technique de neutralisation utilisée réfère au fait que le jeune invoque des « autorités supérieures », c'est-à-dire la loyauté envers un ami ou son gang, l'honneur ou l'engagement envers un groupe. L'apprentissage de ces techniques au fil du temps ainsi que l'association à des pairs les adoptant affaibliraient les inhibitions et faciliteraient le passage à l'acte.

Toutefois, Matza soutient que la délinquance, même si elle est expérimentée par les jeunes, n'est pas ancrée à tout jamais. Elle peut varier dans sa trajectoire, étant parfois présente ou parfois endormie. Des conditions personnelles et sociales peuvent également éloigner la personne d'un parcours de vie délinquant. Le Breton (2004) résume bien cette

idée non déterministe de la délinquance telle qu'adoptée par Matza en affirmant que « l'existence n'est pas une ligne droite sans incident, amenant l'individu à rester définitivement ce qu'il est » (p. 207). L'étude des trajectoires permet alors de mieux saisir la façon dont les jeunes perçoivent, justifient, évoluent et cessent ou non leur conduite délinquante ainsi que le contexte dans lequel ils transgressent les règles.

Étude des trajectoires

Plusieurs auteurs ont utilisé l'étude des trajectoires pour comprendre les comportements délinquants (Bellot, 2005; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Cusson, 1998; LeBlanc & Kaspy, 1998; Sampson & Laub, 1993). Par exemple, Bellot (2005), dans une étude ethnographique sur les trajectoires de jeunes de la rue, a fait une analyse structurale du concept de trajectoires. Elle mentionne que l'utilisation du concept de trajectoire dans l'analyse de la déviance est courante. La trajectoire permet de caractériser l'identité de l'individu et son évolution en tenant compte de son statut, de ses conduites, de sa position sociale et de ses relations dans la compréhension de son vécu (Bellot, 2005). Cette chercheure expose deux types de trajectoires, l'une objective, l'autre subjective. La lecture objective des trajectoires fait en sorte de retranscrire l'appartenance d'un individu à un statut particulier ou à une classe sociale et à son évolution. Elle cherche à identifier les différences entre le point de départ et le point d'arrivée quant aux rôles, statuts ou activités de l'individu. Dans cette optique, la place de l'acteur est encadrée par des structures qui la profilent (Bellot, 2005). Pour leur part, Gottfredson et Hirschi (1990) considèrent que l'étude des trajectoires permet d'expliquer comment les

conduites déviantes se développent en identifiant les facteurs de risque qui contribuent à prédire l'adoption de comportements déviants et en déterminant la propension de ces personnes à adopter de tels comportements. Cette façon de considérer les trajectoires relève davantage d'un processus déductif et entraîne plus souvent une typologie de l'agir délinquant. Elle laisse croire également que la progression dans la « carrière » délinquante est linéaire, c'est-à-dire en constante progression. Elle laisse aussi de côté la prise en compte des processus cognitifs impliqués dans l'agir délinquant. LeBlanc et Kaspy (1998), dans une étude sur les trajectoires délinquantes et les problèmes de comportements, ont démontré que les éléments reliés au contrôle personnel (agressivité, valeurs personnelles, extroversion) ont plus d'impact sur les types de trajectoires que les éléments de contrôle social (attachement à la famille, supervision parentale). Il importe donc de tenir compte non seulement du contexte, mais des facteurs internes à l'individu. Malgré cela, la vision objective des trajectoires prête peu d'attention au sens que l'acteur donne à ses gestes et à leur définition sociale.

La lecture subjective des trajectoires, quant à elle, est plus interactionniste. Elle offre une conception relationnelle où l'individu et la société sont interdépendants et se constituent l'un par l'autre (Bellot, 2005). L'objectif, dans cette optique, est de relier les réactions de l'individu aux rencontres qu'il fait ou non et aux interactions qu'il vit. Elle tient compte du sens et de l'interprétation que l'acteur fait de ses gestes dans la compréhension des trajectoires de comportements. Dans la présente étude, les adolescents sont le point de référence à partir duquel sont tirées des conclusions sur leur agir.

délinquant. Nous optons donc pour un processus plus inductif, même si des thèmes d'entrevue ont préalablement été identifiés selon les connaissances acquises sur la délinquance. Cette étude cherche davantage à savoir où les jeunes se situent par rapport à ces facteurs. Selon Brunelle (2001), la recherche de la signification (phénoménologie) peut être d'ailleurs plus déterminante que les événements ou les comportements eux-mêmes dans la compréhension d'un phénomène. Groulx (1998), quant à lui, note qu'il est parfois préférable, en recherche qualitative, d'étudier les trajectoires plutôt que les facteurs de risque parce qu'en raison de la complexité des situations sociales, il devient difficile ou quasi impossible d'isoler des facteurs de risque identifiables et de nature causale, car les variables sont à peu près indissociables les unes des autres. Également, tout comme certains auteurs (Cusson, 1998; Sampson & Laub, 1993), nous croyons que la trajectoire délinquante n'est pas linéaire et, conséquemment, peut varier au cours de l'adolescence et même à l'âge adulte. Elle peut être affectée par des changements de contexte, comme un emploi (Fréchette & LeBlanc, 1987) ou un mariage (Sampson & Laub, 1993). C'est aussi à travers l'étude des trajectoires que nous pouvons déceler ce qui amène un jeune à se désister de la délinquance.

En somme, il apparaît que l'étude des trajectoires est appropriée dans une approche phénoménologique et cadre bien avec la pensée du courant de l'interactionnisme symbolique où le sens que l'acteur donne à ses gestes et la relation entre celui-ci et le monde qui l'entoure sont le point central à privilégier. C'est donc à partir des interprétations des adolescents, des motivations, significations et sentiments

par rapport à leurs comportements qu'un portrait de leurs trajectoires délinquantes sera dressé.

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la méthodologie de recherche utilisée dans le cadre de cette étude. Dans un premier temps, les objectifs et questions de recherche sont exposés. Par la suite, la stratégie de recherche privilégiée, les éléments entourant la collecte de données ainsi que les critères et modalités de recrutement des participants sont expliqués. Pour conclure ce chapitre, des informations sont apportées sur la méthode d'analyse des données privilégiée ainsi que sur les considérations éthiques prises en compte dans le cadre de la présente recherche.

Objectifs et questions de recherche

Cette recherche poursuit trois objectifs. Le premier vise à comprendre les motifs et les facteurs personnels, sociaux et familiaux expliquant les comportements délinquants des adolescents. Le deuxième objectif vise à recueillir le point de vue de ces derniers sur l'impact des sanctions (extrajudiciaires et judiciaires) sur leur récidive, c'est-à-dire la perception qu'ont les adolescents de l'influence des conséquences légales sur leur persistance dans la délinquance. Enfin, le troisième objectif s'intéresse au sens que les adolescents délinquants donnent à leurs parcours délinquants. En lien avec ces objectifs, cette étude tente de répondre aux trois questions de recherche suivantes :

- Quels sont les motifs et les facteurs personnels, sociaux et familiaux évoqués par les adolescents pour expliquer leurs comportements délinquants?

- Quelle perception les adolescents ont-ils de l'impact des sanctions sur leur récidive?
- Quel sens les adolescents donnent-ils à leurs parcours délinquants?

Stratégie de recherche

L'approche qualitative

La stratégie de recherche utilisée pour cette étude est de type qualitatif. L'approche qualitative en recherche a pour objectif de comprendre les phénomènes sociaux tels qu'ils se produisent dans leur milieu naturel (Bouchard & Cyr, 1998), ce qui s'inscrit tout à fait dans l'optique de la présente étude. Poupart, Groulx, Mayer, Deslauriers, Laperrière et Pires (1998) mentionnent que la méthode qualitative est le modèle par excellence à utiliser dans les sciences sociales. La recherche qualitative qui porte sur les problèmes sociaux vise à recontextualiser les actions et les problématiques dans leur environnement social (Poupart et al., 1998). La recherche qualitative utilise les actions des individus pour réfléchir et ainsi émettre des propositions de recherche ou des théories. On peut dire que c'est une méthodologie plus engagée, qui réduit l'écart entre le chercheur et le sujet (Poupart et al., 1998). Dans une telle perspective, le point de vue des acteurs devient incontournable pour comprendre leur situation et pour concevoir des interventions pertinentes et appropriées aux problématiques vécues. La manière dont les individus vivent et composent avec les problèmes constitue un élément essentiel à la compréhension de leur situation. En ce sens, la présente recherche s'inscrit dans une démarche qualitative de type phénoménologique, puisqu'elle vise non seulement à connaître le point de vue des acteurs, mais aussi à comprendre la signification qu'ils

donnent à leurs actions. L'approche phénoménologique en recherche qualitative étudie le sens manifeste des discours et le vécu des sujets. Elle privilégie les perceptions des acteurs, leur expérience du monde qui les entoure. Selon cette approche, le chercheur ne doit pas aller au-delà du sens perçu et compris par les sujets eux-mêmes. Il doit plutôt restituer les faits de la façon la plus descriptive possible et, conséquemment, ne pas imposer de catégories de pensée. Les répondants témoignent d'une expérience singulière, unique et particulière qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre le sens de l'action (Groulx, 1998). La signification que les individus donnent à leurs actions est centrale dans la compréhension de leur comportement en phénoménologie.

La méthode d'entrevue

Les données ont été recueillies à l'aide d'entrevues semi-dirigées. Ce type d'entrevue permet de construire le sens d'un phénomène conjointement entre le chercheur et le participant, ce qui répond à l'approche phénoménologique privilégiée dans cette recherche. Dans une perspective interprétative des résultats de recherche, l'entrevue est particulièrement appropriée. Allard-Poesi et Giordano (2003) affirme qu'il n'y a pas une réalité, mais plusieurs réalités construites socialement, et c'est l'ensemble de ces réalités que le chercheur tente de découvrir par cette méthode. L'entrevue est conçue, de prime abord, comme un type particulier de conversation entre le chercheur et le répondant de l'étude. Pires (2004) la définit comme « une modalité plus ou moins ouverte de communication orale dans laquelle deux ou plusieurs personnes se détachent d'autres activités sociales pour s'entretenir sur un thème proposé par le chercheur »

(Pires, 2004, p. 25). Poupart (1997) présente, quant à lui, trois raisons d'utiliser l'entrevue en recherche qualitative : a) la nécessité d'explorer en profondeur la perspective des acteurs sociaux jugée indispensable pour comprendre les conduites sociales; b) les avantages d'une observation de l'intérieur des dilemmes vécus par les acteurs; c) les propriétés de l'entretien comme outil d'information susceptible d'éclairer les réalités sociales et comme outil privilégié d'accès à l'expérience des acteurs. Pires (2004) ajoute que l'entrevue donne accès particulièrement à la compréhension des acteurs, à ce qu'ils croient ou pensent, à ce qu'ils font et à ce qui leur arrive. Considérant ces avantages, l'entrevue semi-dirigée a semblé particulièrement pertinente afin d'aborder le sujet de cette recherche, celle-ci visant à comprendre les conduites délinquantes des jeunes, selon leur propre perspective et leur expérience de la délinquance. Cette méthode a aussi permis d'aller chercher des informations détaillées sur le vécu des jeunes en abordant les thèmes importants pour la compréhension de leur situation ou en posant des questions plus précises lorsque cela s'avérait nécessaire.

Malgré ces avantages, certains biais sont à prévoir dans l'entretien de type qualitatif. Poupart (1997) les distingue en trois groupes, soit a) les biais liés au dispositif d'enquête; b) les biais associés à la relation chercheur-répondant et leurs situations sociales respectives ainsi que; c) les biais rattachés au contexte de l'enquête. Le premier groupe fait référence à tout ce qui concerne les aspects techniques de l'entretien, notamment les modalités entourant l'enregistrement, les questions du guide d'entrevue ainsi que le lieu. Le deuxième groupe comprend, entre autres, la perception de

la position sociale du sujet par le chercheur ainsi que les interventions, les attitudes et les caractéristiques du chercheur qui sont susceptibles de marquer les propos de l'interviewé. Enfin, le troisième groupe touche la perception du répondant sur les enjeux reliés à la recherche, c'est-à-dire ce qu'il peut y gagner ou y perdre et qui influencera son discours. Afin d'atténuer les biais possibles dans le cadre de la présente étude, certaines mesures ont été prises. Concernant le premier type de biais, l'étudiante-chercheure rappelait aux répondants que l'entrevue était enregistrée et vérifiait s'ils avaient des appréhensions à ce sujet. Également, elle leur laissait le choix du lieu pour l'entrevue (au domicile ou à l'université) afin qu'ils s'y sentent à l'aise. Concernant les biais relatifs à la relation chercheur-répondant, l'étudiante-chercheure tentait de mettre les jeunes en confiance en leur expliquant son rôle, son travail antérieur avec les adolescents contrevenants et le but de la recherche, tout en adaptant son langage aux adolescents. Enfin, pour tenter d'atténuer les biais reliés au contexte de la recherche et ainsi favoriser des réponses franches et honnêtes, l'étudiante-chercheure rappelait aux jeunes que cette étude était une opportunité de faire entendre leur voix et de transmettre leur point de vue sur leur cheminement et sur les structures existantes pour leur venir en aide. De plus, l'étudiante-chercheure garantissait que toutes les données recueillies demeurerait confidentielles et que seule cette dernière connaissait le nom des participants. Considérant que la recherche vise à recueillir les perceptions des jeunes et non les faits objectifs (phénoménologie), ce qui importe c'est l'interprétation que fait le jeune de son expérience, sa « propre vérité ». Brunelle (2001, p. 33) explique bien cet aspect : « *il s'agit en fait d'obtenir la lecture que fait l'interviewé de sa propre expérience (ou trajectoire) en postulant que cette lecture*

est déterminante dans la constitution même de cette trajectoire ». L'expérience de l'entrevue devient alors moins menaçante pour le jeune puisqu'il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses à donner, mais uniquement sa propre interprétation des choses.

Collecte de données

Population à l'étude et mode de recrutement des participants

La population visée par cette recherche concerne les adolescents du Saguenay–Lac-St-Jean, âgés de 12 à 18 ans, ayant commis au moins deux délits criminels pour lesquels ils ont été sanctionnés au cours de leur adolescence. Aux fins de l'étude, les délits contre la personne, les délits contre les biens ainsi que les délits relatifs aux drogues ont été considérés pour la sélection des participants. Afin de pouvoir participer à la recherche, les adolescents devaient avoir reçu au moins une sanction judiciaire. Également, la participation à l'étude était conditionnelle à l'autorisation écrite d'un parent ou du tuteur légal. Il est à noter que les délits à caractère sexuel et les cas de conduite avec facultés affaiblies ont été exclus, parce qu'ils représentent des comportements déviants comportant des particularités propres et ne représentent pas des actes de délinquance fréquemment observés chez les adolescents. Ils auraient donc pu fausser les résultats.

Une méthode d'échantillonnage non probabiliste a été privilégiée puisque le recrutement des participants à l'étude ne relevait pas du hasard, mais était plutôt basé sur des critères précis. Les techniques d'échantillon volontaire et « boule de neige » ont été

utilisées afin de solliciter les adolescents pour leur participation (Mayer, Ouellet, Saint-Jacques, Turcotte & coll., 2000). En effet, la recherche était présentée par des intervenants sociaux à des adolescents présentant les caractéristiques souhaitées et les adolescents devaient manifester leur intérêt à l'étudiante-chercheure directement ou par l'entremise d'un intervenant impliqué dans le recrutement. Également, les participants rencontrés étaient invités à parler de la recherche à leurs amis afin de solliciter leur participation. Le bouche-à-oreille a aussi été utilisé parmi les connaissances de l'étudiante-chercheure. Malgré le fait qu'au départ, il avait été envisagé de rencontrer au moins 10 jeunes, un total de 6 jeunes ont pu être finalement interviewés aux fins de la présente étude. Afin de faciliter le recrutement des adolescents concernés par l'étude, diverses actions ont été entreprises. Dans un premier temps, les intervenants du Lac-Saint-Jean de l'organisme justice alternative Contact Jeunesse Lac St-Jean, situé à Alma, ancien lieu de travail de l'étudiante-chercheure, ont été sollicités comme intermédiaires afin de présenter la recherche aux jeunes et les inviter à y participer. Cet organisme a notamment le mandat d'appliquer les sanctions des centres jeunesse (sanctions extrajudiciaires) et du Tribunal de la jeunesse (sanctions judiciaires). Les intervenants sont donc en contact avec l'ensemble des jeunes qui exécutent leur sanction dans la communauté. L'étudiante-chercheure a rencontré l'équipe d'intervenants de l'organisme ainsi que la directrice lors d'une rencontre de groupe afin de leur présenter les objectifs de l'étude et les modalités de recrutement des participants. Par la suite, les intervenants devaient présenter, à leur tour, la recherche aux adolescents qui répondaient aux critères de sélection. Lorsqu'un jeune se montrait intéressé, il devait signer l'autorisation de

transmission de renseignements (Annexe 1) afin que l'étudiante-chercheure puisse le contacter. Des formulaires de consentement (pour le parent et pour le jeune) lui étaient alors remis (Annexe 5 et 6). Enfin, les intervenants informaient l'étudiante-chercheure de l'intérêt que portait le jeune à participer à cette étude et cette dernière contactait le jeune pour prendre rendez-vous. Si un jeune était hésitant, un dépliant (Annexe 2) expliquant la recherche lui était remis et une relance était faite par l'intervenant lors de rencontres ultérieures. Cette stratégie s'est toutefois avérée peu efficace, car un seul répondant a pu être contacté et ainsi participer à la collecte de données. Dans un deuxième temps, les intervenants du Saguenay de l'organisme Justice alternative jeunesse Saguenay situé dans l'arrondissement de Chicoutimi ont été mis à contribution selon le même mode de recrutement que celui utilisé au Lac-Saint-Jean; il s'est avéré, cette fois-ci, plus productif. Par contre, l'étudiante-chercheure a dû faire plusieurs relances téléphoniques et visites d'encouragement aux deux organismes afin de rappeler aux intervenants l'importance de proposer aux jeunes de participer à l'étude. Parallèlement à ces démarches, des articles ont été diffusés dans trois journaux de la région (le Lac-Saint-Jean, le Réveil et L'Étoile du Lac) afin de recruter davantage de participants. Cette méthode ne s'est cependant pas avérée fructueuse. Des démarches ont également été faites au Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'obtenir la collaboration de leurs intervenants dans le recrutement de jeunes répondant aux critères de sélection. Malheureusement, la responsable de la recherche de cet établissement a refusé notre demande, prétextant que seuls les employés du centre jeunesse pouvaient réaliser des études au sein de leur établissement. Les directions de quatre écoles secondaires ont aussi été contactées afin de

solliciter la participation des intervenants de leur école au recrutement des participants. Les travailleurs sociaux ou psychoéducateurs ont ainsi été invités à présenter la recherche aux jeunes fréquentant leur service et à leur remettre un dépliant contenant les coordonnées de l'étudiante-chercheure. Enfin, chaque jeune rencontré en entrevue était invité à parler de la recherche à ses amis et à vérifier s'ils souhaitaient participer à l'étude.

Un délai de 10 mois (mai 2008 à mars 2009) s'est écoulé entre le début et la fin de la période de recrutement des participants. Cette difficulté à recruter des adolescents contrevenants qui ne sont pas détenus en centre de réadaptation a aussi été vécue par d'autres chercheurs dont les travaux portent sur la délinquance juvénile (Delens-Ravier, 2005). Le manque de collaboration des adolescents à la recherche peut s'expliquer par différents motifs, notamment le fait qu'il s'agisse d'une clientèle non volontaire et que ces derniers entrevoyaient possiblement leur participation comme un surplus de temps à consacrer à leur sanction. Également, certaines caractéristiques des répondants relatives à leur délinquance, par exemple, le manque de collaboration ou un sens des responsabilités moins présent, pourraient expliquer la difficulté de recrutement des participants à l'étude. Enfin, les intervenants impliqués dans le recrutement n'ont peut-être pas voulu présenter la recherche à certains jeunes qu'ils ne croyaient pas disposés à y participer, se préoccupant d'abord de leur bien-être; ou ils ont tout simplement oublié de la présenter à certains jeunes en raison de leur charge de travail.

Déroulement et contexte des entrevues

Une fois contactés, les participants étaient rencontrés individuellement, soit à leur domicile (pour la plupart) ou dans un local de l'UQAC (pour un seul des participants). L'autorisation écrite d'un des parents ou d'un tuteur légal était nécessaire pour participer à l'étude. L'étudiante-chercheure communiquait toujours avec le parent par téléphone afin de vérifier son consentement et éviter une situation où le jeune aurait imité la signature d'un de ses parents.

Les adolescents rencontrés devaient tout d'abord compléter une fiche signalétique recueillant des informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques (Annexe 3). Il s'agissait d'informations relatives à l'âge, au sexe, au lieu de résidence (ville), au niveau de scolarité et à l'occupation. Cette fiche permettait aussi de colliger les informations concernant les délits commis (délits officiels) et les sanctions imposées par les centres jeunesse ou le Tribunal de la jeunesse selon le cas. Sur ce dernier point, la plupart des jeunes rencontrés ont éprouvé des difficultés à se rappeler précisément les délits pour lesquels ils avaient été arrêtés et les sanctions en lien avec ceux-ci. Il est donc fort probable que les données recueillies ne concordent pas avec les données officielles. Elles donnent par contre des indications sur le profil délictuel du jeune. L'entrevue a toutefois permis de mieux situer la trajectoire délinquante des participants.

Afin de recueillir les informations sur le vécu des jeunes et sur leurs délits, les répondants ont été invités à participer à une entrevue semi-dirigée contenant une série de

questions ouvertes. Un guide d'entrevue constitué de questions générales permettait de connaître la situation globale du jeune et de cerner la perception de celui-ci sur sa délinquance (Annexe 4). Différents thèmes ont été abordés en lien avec les questions de recherche, tels que les relations familiales et sociales, le cheminement scolaire ainsi que le parcours délinquant (Tableau 1). Comme la plupart des entrevues ont été réalisées à domicile, certaines contraintes ont parfois entravé leur déroulement (parent ou autres personnes présentes, animaux dérangeants). Cependant, pour les jeunes, le fait d'être dans un environnement connu et sécurisant leur permettait sans doute plus à l'aise pour répondre aux questions. Dans l'ensemble, une bonne collaboration de leur part a été observée au cours des entrevues qui ont duré, en moyenne, une heure. Dans un cas, une difficulté d'élaboration du discours a été observée. L'étudiante-chercheure devait alors poser davantage de sous-questions afin d'obtenir des informations pertinentes pour la recherche. Il a aussi parfois été nécessaire, pour l'étudiante-chercheure, de demander des précisions lorsque les jeunes éprouvaient des difficultés à structurer leur pensée.

Tableau 1
Thèmes et sous-thèmes d'entrevue

Thèmes	Sous-thèmes
Délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la délinquance vue par les répondants - Perception de lui/elle comme délinquant(e)
Délits	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de délits commis (officiels ou non officiels) - Nature des délits/Contexte des délits - Perception de la gravité des délits commis - Sens donné aux délits - Raisons des délits
Vie Personnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Ses qualités/Ses défauts - Les loisirs/Les sports - Perception/Estime de soi (comment il se voit comme personne) - Projets d'avenir
Vie Familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Type de famille - Relation parent-enfant - Relation avec la fratrie - Discipline (règles en vigueur, sentiments envers la discipline) - Sentiment envers ses parents ainsi que ses frères et sœurs - Attentes envers leur famille
Vie Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques de leurs amis - Ce qu'ils apprécient le plus/le moins - Activités réalisées avec les amis - Attentes envers les amis
École	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement scolaire (comportement) - Rendement scolaire - Attentes envers l'école - Ce qu'ils apprécient/Ce qu'ils aiment moins
Évolution de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Raison(s) de la récidive - Impact des sanctions - Perception des services reçus (éléments appréciés ou non) - Facteurs d'arrêt de la délinquance

Analyse des données

En recherche qualitative, l'analyse est une démarche essentiellement phénoménologique. Même si l'on n'adopte pas purement et simplement ce type d'approche ou de méthode, la recherche de sens demeure le principal objectif du chercheur lorsqu'il fait l'analyse des données recueillies. Paillé et Mucchielli (2003) parlent d'une expérience signifiante du « monde-vie », une activité de production de sens. Blais et Martineau (2006) soulignent, pour leur part, que la valeur d'une recherche qualitative repose en grande partie sur la capacité du chercheur à donner un sens aux données. Elles définissent le sens comme étant « une construction mentale qui s'effectue à l'occasion d'une expérience, laquelle est mise en relation avec des expériences antérieures » (p. 3). Rendre le sens, c'est en bonne partie décrypter les motifs d'action des acteurs (Racine, 2006).

L'analyse des données de l'étude s'est effectuée à l'aide de la méthode d'analyse de contenu. Cette méthode d'analyse consiste à classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux en faire apparaître le sens. Mayer et Deslauriers (2000) dénombrent quatre étapes dans l'analyse de contenu : a) la préparation du matériel; b) la préanalyse; c) l'exploitation du matériel et; d) l'analyse et l'interprétation des résultats.

En ce qui concerne la *préparation du matériel*, les six entrevues semi-dirigées ont été captées à l'aide d'un enregistreur numérique mobile et ce, avec le consentement des répondants. Par la suite, le contenu de chaque entrevue a été retranscrit intégralement par

une secrétaire personnelle en prenant soin de rendre anonyme chacun des verbatims. Par la suite, à titre de *préanalyse*, leur contenu a été lu à plusieurs reprises afin d'avoir une vue d'ensemble des informations et d'en dégager le sens général (lecture flottante). Cette étape a permis de faire ressortir les idées majeures des entrevues et des catégories temporaires nécessaires à la codification. Le *codage* des informations contenues dans chaque compte rendu intégral s'est effectué à l'aide du logiciel N' Vivo afin de faciliter *l'analyse et l'interprétation* des résultats. Des extraits d'entrevues ont finalement été sélectionnés afin d'illustrer les propos des participants.

Considérations éthiques

Les préoccupations éthiques associées à une recherche scientifique ont été prises en considération dans cette étude. D'abord, l'autorisation écrite des parents a été obtenue afin de permettre aux jeunes de participer à la recherche (Annexe 5). Les adolescents qui se sont présentés en entrevue ont été avisés des objectifs de la recherche, de la durée maximale de l'entrevue et de la façon dont leur participation contribuerait à l'avancement des connaissances. Ils étaient également avisés de l'enregistrement audio de celle-ci. Les participants étaient informés de leur libre consentement à participer à la recherche ainsi que de la possibilité de s'abstenir de répondre à certaines questions ou de se retirer complètement de l'étude. Leur signature du formulaire de consentement libre et éclairé était nécessaire avant le début de l'entrevue (Annexe 6). Des mesures permettant d'assurer la confidentialité des informations recueillies sur les participants ont été respectées. Les données personnelles, les enregistrements audio ainsi que les verbatims

des entrevues ont été gardés sous clé jusqu'au dépôt final du mémoire et ont été détruits par la suite. Aucun des noms des participants ne figure sur les verbatims et les enregistrements audio. Les outils de collecte de données ont été identifiés par des codes. Une liste des codes associés aux noms des participants a été conservée dans un classeur verrouillé, auquel seules l'étudiante-chercheure, la directrice et la codirectrice de mémoire ont eu accès. Lorsque l'ensemble des entrevues qualitatives a été complété, la liste codifiée a été détruite. Les participants étaient informés de ces mesures de confidentialité et ont également su que la recherche ferait l'objet d'un mémoire et éventuellement d'articles ou de présentations dans des congrès ou dans des colloques spécialisés. Un certificat d'éthique a été émis par l'Université du Québec à Chicoutimi témoignant du respect des règles en vigueur.

RÉSULTATS

Ce chapitre présente les principaux faits saillants recueillis à la suite des entrevues réalisées auprès des six adolescents ayant participé à la présente étude. La première section trace le portrait sommaire de chacun des jeunes et offre une synthèse de leurs caractéristiques communes et de celles qui les distinguent. Pour sa part, la seconde partie présente la trajectoire délinquante des interviewés selon trois épisodes particuliers, soit le début des comportements délinquants, la progression de l'agir délinquant ainsi que la régression ou le désistement de la délinquance. Les résultats présentés dans cette seconde section permettent d'exposer les motifs d'adoption et de désistement de l'agir délinquant tout en permettant de saisir la perception que les jeunes ont des gestes qu'ils ont commis. La dernière partie porte sur l'analyse personnelle que font les jeunes de leur parcours, laissant ainsi apparaître le sens qu'ils donnent à leurs comportements délinquants.

Portrait des participants

Nico

Nico est un jeune homme de 17 ans qui vit présentement en appartement à proximité de la demeure de sa mère. Ses parents se sont séparés alors qu'il avait quatre ans et sa relation avec son père est inconstante depuis cette séparation. Au moment de l'entrevue, il ne l'avait pas revu depuis environ deux ans. Nico a une sœur plus âgée, une autre plus jeune et un demi-frère également plus jeune, né de l'union de sa mère avec un nouveau conjoint. Ses relations avec sa mère et avec sa sœur aînée ont longtemps été

conflictuelles en raison de ses comportements délinquants, mais cette relation s'est améliorée depuis qu'il a cessé de commettre des délits. Nico a fréquenté plusieurs écoles en raison de ses difficultés scolaires et ses comportements problématiques. Au moment de la collecte de données, il n'était inscrit à aucun programme scolaire, mais songeait à reprendre ses études pour obtenir un diplôme d'études professionnelles. Sur le plan social, Nico fréquente un groupe d'amis assez élargi qu'il côtoie tous les jours et avec qui il ne pratique aucune activité structurée, préférant laisser l'inspiration du moment guider leurs loisirs (promenade, télévision, dessin, *skateboard*, etc.).

Les premiers comportements de nature délinquante de Nico ont débuté à un âge très précoce. En effet, dès l'âge de quatre ans, il a commencé à subtiliser de l'argent de sa mère et des effets personnels de sa sœur aînée. C'est également autour de cet âge qu'il a commis son premier vol à l'étalage dans un magasin à grande surface. À l'époque, ces premiers vols étaient motivés par la jalousie envers sa sœur aînée parce qu'il considérait qu'elle était favorisée par sa mère. Les réactions et les réprimandes de sa mère à l'égard de ses premiers délits ont eu l'effet de faire cesser les vols pendant environ une année, mais ses comportements délinquants sont réapparus par la suite.

Nico n'a pas été sanctionné pour ses premiers vols à l'étalage, ne recevant que des avertissements de la part des propriétaires des magasins, de sa mère ou des policiers. Nico savait que ces gestes étaient répréhensibles, mais il a continué ses activités délictueuses parce que le vol permettait des gains faciles et parce qu'aucune conséquence

n'était associée à ses comportements. Nico fait également mention d'autres motifs pour expliquer l'origine de ses vols, par exemple, la vengeance, l'envie, ou encore l'excitation (*thrill*). Nico était d'ailleurs fier de réussir ses vols, se percevant comme quelqu'un d'ingénieux. Au fil du temps, il a ajouté à ses vols des actes de vandalisme ainsi que des entrées par effraction. Les motifs de ses autres délits demeurent semblables aux premiers, c'est-à-dire qu'ils ont été commis par plaisir, par jalousie, mais également pour payer sa consommation de drogues. Nico a d'ailleurs été arrêté pour possession de stupéfiants. Il affirme qu'il a consommé de la drogue douce tout au long de son adolescence. Aujourd'hui, sa consommation est plus importante, mais il affirme qu'il consomme uniquement lorsqu'il a l'argent nécessaire pour se procurer sa propre drogue. Bien qu'il admet avoir déjà volé pour se procurer de la drogue et qu'il était parfois sous l'influence de celle-ci lorsqu'il commettait des délits, Nico n'associe pas sa consommation de drogues à la perpétration de ses crimes, estimant qu'il aurait tout de même volé s'il n'avait jamais consommé de la drogue.

Nico considère qu'il a été, à une époque, un jeune délinquant comme tous les autres jeunes de son âge. Mais à la différence de certains, il considère qu'il avait des principes, car il choisissait ses victimes, trouvait toujours une justification à ses délits et ne commettait pas de crimes avec violence. Ses comportements délinquants avaient pour fonction de le valoriser, de le faire sentir semblable aux autres et d'augmenter son estime de soi. Selon lui, les sanctions qui lui ont été imposées n'ont pas eu d'impact sur ses comportements délinquants. Il prétend plutôt qu'elles l'ont poussé, par défi de l'autorité,

à commettre d'autres délits. Les sanctions ont donc eu un effet de provocation chez lui. Il soutient que les interventions des différents services psychosociaux n'ont pas, non plus, eu d'influence sur lui.

Le fait de ne plus avoir de bonnes raisons de commettre de délits, de ne plus en retirer d'avantages ainsi que la peur de devenir quelqu'un de « minable » sont les principales raisons invoquées par Nico pour justifier son propre choix de cesser ses activités délinquantes. Il admet également que la réaction plus stricte de sa famille à l'égard de ses vols a aussi contribué à lui faire prendre conscience de la gravité de la situation. Parmi les sanctions imposées aux jeunes délinquants, il considère que les rencontres de groupe, qui visent principalement le développement des habiletés sociales ou l'obligation d'effectuer des travaux bénévoles directement en lien avec les délits commis sont celles qui sont les plus efficaces. Selon lui, l'institutionnalisation des délinquants en milieu fermé devrait être réservée aux crimes graves (avec violence).

Pat

Pat est un jeune homme de 17 ans qui vit avec ses deux parents. Il est l'aîné d'une famille de trois enfants et a un demi-frère plus âgé que lui, né lors d'une union précédente de son père. Pat se décrit comme une personne sociable, brillante, sportive et manuelle, mais qui a un côté impulsif. Il vit dans une famille où les règles sont plutôt souples tout en ayant des valeurs à respecter. La relation avec ses parents était assez conflictuelle lorsqu'il avait des comportements délinquants, mais s'est améliorée depuis le

déménagement de sa famille dans une petite localité. Pat fait partie d'un groupe d'amis d'une dizaine de jeunes avec qui il fait des activités improvisées. Ces derniers demeurent dans l'ancienne localité où vivait la famille de Pat. Depuis le déménagement, il fréquente ses amis la fin de semaine seulement, ce qui lui a permis de se rapprocher des membres de sa famille puisqu'il est davantage à la maison les soirs de semaine. À l'école, Pat est un élève doué qui poursuit un parcours scolaire régulier, mais ses comportements délinquants lui ont occasionné des problèmes. Un an avant la collecte de données sur le terrain, il a décidé de se prendre en main pour atteindre son objectif de poursuivre des études en médecine. Il a donc cessé ses activités délictuelles pour se consacrer à ses études.

Pat a commencé ses activités délinquantes alors qu'il était âgé de 12 ou 13 ans par des actes de vandalisme, mais sans jamais se faire prendre. Il considère que ses premiers actes de vandalisme n'étaient pas des comportements très répréhensibles et qu'il agissait comme le font tous les autres adolescents. La fréquentation d'adolescents plus vieux, la volonté d'appartenir à un gang ainsi que le goût de se rebeller « un peu » l'auraient incité à réaliser ses premiers comportements délinquants. Avouant ses crimes à ses parents sans jamais se faire prendre par la police, Pat n'a reçu aucune conséquence pour ses actes à part quelques réprimandes. Il approuve cette façon de faire de ses parents prétextant que s'ils avaient été plus sévères, il se serait rebellé davantage. Ces premières expériences délinquantes lui ont procuré, à l'époque, plaisir,adrénaline et *challenge*. C'est également à l'âge de 13 ans qu'il a commencé à consommer de la drogue. Sa consommation s'est

aggravée avec le temps allant jusqu'aux drogues fortes, ce qu'il considère comme un problème assez grave. Puis, vers 15 ou 16 ans, Pat a commis des voies de fait à plusieurs reprises, soit par impulsivité ou pour se porter à la défense de l'un ou l'autre de ses amis ou pour venger des victimes de violence conjugale qu'il ne connaissait pas. Pour lui, il s'agit d'un tournant, la limite à ses comportements délinquants. Lors de son entrevue, il a reconnu que son dernier délit (voies de fait) était relié à une accumulation de colère en raison de son déménagement dans une localité loin de ses amis. Il qualifie maintenant son comportement violent d'acte sauvage et considère que ses comportements délinquants étaient inappropriés. Toutefois, il estime qu'il est mieux de faire ce genre d'expériences ou ces « erreurs » au cours de l'adolescence et d'en tirer des leçons.

Pour Pat, les sanctions imposées par le système de justice lui ont été d'une grande aide. Il considère qu'il a mérité les sanctions qu'il a reçues et il les a prises au sérieux. Les interventions lui ont permis de mieux gérer son agressivité et de se rendre compte que les conséquences qu'il a subies à la suite de ses actes ne valent pas la peine de commettre des délits. Comme autre motif de désistement, Pat mentionne qu'il souhaite que sa famille soit fière de lui. De plus, sa copine n'approuve pas ce genre de comportements. Enfin, ses objectifs d'avenir ne concordent pas avec un mode de vie délinquant. La maladie d'un ami, déclenchée par la surconsommation de drogues, lui a aussi fait prendre conscience des dangers des stupéfiants. Il a donc fait le choix de cesser toute consommation. Pour lui, la drogue avait un effet de désinhibition qui le rendait inconscient des gestes répréhensibles qu'il posait et des conséquences que ces derniers

pouvaient avoir pour les victimes ou pour lui-même. La plupart de ses délits ont d'ailleurs été perpétrés alors qu'il était sous l'influence de la drogue. Pat croit que l'influence des sanctions dépend de la perception que le jeune a de celles-ci. Il précise que si elles sont mal perçues, les jeunes voudront se venger et vivront un sentiment de rejet. D'autre part, si elles sont bien perçues, c'est-à-dire comme des conséquences justifiées à la suite d'actes répréhensibles commis, les jeunes en feront un apprentissage. Enfin, Pat considère que les comportements délinquants qu'il a adoptés au cours de son adolescence sont des expériences de vie qui lui ont permis de faire des apprentissages. Il les considère comme des erreurs de jeunesse qui doivent se vivre pendant l'adolescence plutôt qu'à l'âge adulte.

Joël

Âgé de 18 ans, Joël vit seul avec sa mère depuis qu'il est bébé. Il n'a ni frère, ni sœur et ses parents se sont séparés alors qu'il avait six mois. Il voyait son père une fin de semaine sur deux jusqu'à son décès alors que Joël avait 14 ans. Sa relation avec sa mère est bonne et l'a toujours été. Lors de son enfance et de son adolescence, il n'y avait pas trop de règles à la maison puisque Joël était plutôt sage. S'il avait eu des règles trop strictes, Joël pense qu'il aurait eu tendance à les contester. Actuellement, ce jeune homme est plutôt solitaire et demeure souvent à la maison. Joël affirme qu'il n'a pas d'amis proches, que des connaissances qu'il fréquente surtout à l'école. Joël a toujours poursuivi un parcours régulier à l'école, sauf depuis l'année précédant la collecte de données. Il se perçoit comme un élève doué, mais qui perturbe la classe. Ses comportements

perturbateurs ainsi que ses délits ont fait en sorte d'influencer la perception des professeurs à son égard, perception qui s'avérait négative. Présentement, Joël termine ses études à l'éducation des adultes puisque son dernier délit l'a obligé de quitter l'école secondaire qu'il fréquentait.

La délinquance de Joël a débuté au début du secondaire par des infractions mineures telles que du vandalisme et des petits méfaits. À 13 ans, il a été arrêté pour avoir utilisé de la machinerie lourde sur un chantier de construction. Il affirme que c'est par hasard et par curiosité qu'il a commis ce délit. À la suite de celui-ci, une sanction judiciaire lui a été imposée par le tribunal, sanction qu'il a prise au sérieux jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que le suivi de probation n'était pas fait. Joël considère ses premiers actes délinquants comme des « affaires de jeunes » et comme un *trip* d'adolescents afin de se procurer du plaisir. Il ne ressent pas de regret quant à son dernier délit puisque cet événement lui a donné l'envie d'étudier dans le domaine de la conduite de machinerie lourde. Lors de la poursuite de son cinquième secondaire, il a proféré des menaces contre l'établissement scolaire à la suite d'un conflit avec la directrice de son module. Sous le coup de la colère, il a alors dit au téléphone à sa mère « ils vont finir par me faire tuer quelqu'un ici ». Une personne ayant entendu ses propos a alerté la direction de l'école. Cet événement lui a valu une deuxième comparution devant le tribunal sous une accusation de menace envers un établissement. Joël attribue ce délit à la frustration accumulée, à une saute d'humeur du moment, mais assure qu'il n'avait pas l'intention d'aller aussi loin. Il considère que les événements ont pris trop d'ampleur par rapport à

ses intentions. Encore une fois, la sanction imposée par le tribunal a eu un effet dissuasif puisque chaque fois qu'il accomplissait ses travaux bénévoles, il se rappelait l'événement. Il considère toutefois que les tâches à effectuer doivent être assez difficiles pour qu'elles aient un effet dissuasif.

Joël a également été arrêté pour possession de drogues douces vers l'âge de 16 ou 17 ans. Il mentionne que sa consommation était variable, allant de périodes d'abus à des périodes d'arrêt complet. Ses premières expériences de consommation, vers l'âge de 13 ans, auraient été un facteur précipitant dans l'adoption de ses premiers comportements délinquants. Joël perçoit sa délinquance comme une expérience, mais surtout des erreurs qu'il ne répéterait plus aujourd'hui. Il explique que, de façon générale, il ne se considère pas comme un délinquant.

Éric

Éric est un jeune homme de 16 ans qui se perçoit comme une personne impatiente, qui aime toutefois « prendre ça relaxe » et qui possède des habiletés dans la pratique d'activités sportives. Enfant unique, il vit avec ses deux parents avec qui la relation est plutôt bonne. Il n'aurait pas vraiment de règles à respecter, ni de tâche à accomplir à la maison. Il ne reçoit pas de conséquences à ses gestes répréhensibles, sauf des réprimandes. Même s'il respecte la plupart du temps les heures de rentrée, il admet qu'il ne voit pas de problème à enfreindre les consignes de ses parents. Pour lui, cette situation est satisfaisante et il ne souhaite aucun changement au sein de sa famille. Bien

qu'il ait plusieurs connaissances, Éric est un garçon plutôt solitaire, qui se divertit dans des sports motorisés (moto, véhicule tout-terrain). La plupart du temps, il fréquente ses amis à l'école. Éric est un élève qui présente des difficultés scolaires. Son parcours éducatif est très irrégulier en raison non seulement de ses difficultés scolaires, mais aussi en raison de son comportement délinquant qui a débuté vers l'âge de 12 ans lorsqu'il a été arrêté pour vandalisme sur des voitures entreposées chez un ferrailleur. Étant donné son jeune âge, les policiers ne lui ont donné que des avertissements après l'avoir ramené à la maison. Son père, très en colère, l'a privé de sorties pendant quelques jours. Éric aurait fait ce délit uniquement par plaisir et considère qu'il a eu de la chance de n'avoir reçu que des avertissements de la part des policiers.

Alors qu'il était plus âgé, son ex-petite amie a porté contre lui une plainte de harcèlement, ce qui lui a valu une condamnation du tribunal. Le jeune homme considère que cette plainte était injustifiée et qu'il a été victime de manipulation. Éric a également été appréhendé par la police pour possession de drogues en milieu scolaire, alors qu'il était en probation. Un chef de bras de probation s'est alors ajouté à son dossier. Sa consommation de drogues aurait débuté alors qu'il n'avait que 12 ans et s'est accentuée vers l'âge de 14 ans. Éric considère toutefois que la consommation de drogues n'a aucun lien avec ses délits.

Éric estime que les sanctions l'obligeant à participer à des rencontres de groupe et à exécuter des travaux bénévoles sont le prix à payer pour ce qu'il a fait. Il a vécu ces

sanctions comme quelque chose de désagréable à réaliser même s'il s'y est plié sans problème. De façon générale, Éric ne se qualifie pas de délinquant. Il considère que ses comportements délinquants ne sont pas plus graves que les agissements d'autres adolescents. D'ailleurs, pour lui, la délinquance est le lot des trois quarts des adolescents. Il considère que les délits qu'il a commis sont arrivés « comme ça » et demeurent des expériences faisant partie de la vie, des situations qui devaient lui arriver pour une raison quelconque. Il envisage ces événements comme des apprentissages, qui lui ont permis d'acquérir de la maturité, principal motif qui serait à l'origine de l'arrêt de ses comportements délinquants. Sans donner le crédit aux sanctions reçues, il admet qu'elles l'ont fait réfléchir.

Justin

Âgé de 16 ans, Justin est un garçon qui aime la nature. Il est un enfant unique et demeure avec ses deux parents avec qui il entretient une bonne relation, surtout depuis qu'il a cessé tout comportement délinquant. Chez lui, des règles sont présentes et il affirme être en accord avec celles-ci et considère les respecter. Ne trouvant pas la motivation nécessaire à la poursuite de ses études, Justin y a mis fin lors de son deuxième secondaire. Ses difficultés scolaires et ses absences répétées, absences qui lui ont d'ailleurs valu plusieurs sanctions de la direction de l'école, l'ont amené à quitter l'école pour réfléchir à un choix de carrière qui pourrait l'intéresser. Toujours en réflexion sur les possibilités qui s'offrent à lui, Justin est également à la recherche d'un emploi rémunéré en attendant son retour aux études. Justin passe ses temps libres en compagnie

de ses amis, surtout des filles. Il précise que ses amis ont également des démêlés avec la justice. Il les voit tous les jours, mais la plupart du temps il ne s'adonne à aucune activité structurée avec eux.

Les comportements délinquants de Justin ont débuté vers l'âge de 14 ans, en compagnie de ses amis, par des vols dans des bateaux accostés au quai de leur village. Justin a invoqué plusieurs raisons justifiant ses gestes : par ennui en raison d'un manque d'activités intéressantes, par manque d'argent et pour le plaisir éprouvé de faire cette expérience en compagnie de ses amis. Malgré le fait qu'il considère s'être laissé entraîner par ses copains, il demeurait fier de ses actes et ce, jusqu'à ce qu'il se fasse prendre par les autorités. Ses parents, alors très déçus, ont restreint ses heures de rentrée et ses sorties. Il a également dû exécuter des travaux bénévoles, rédiger une lettre d'excuses aux victimes et rencontrer l'une d'elles en médiation. Ces sanctions extrajudiciaires lui ont paru être des conséquences méritées pour ses actes. Elles lui ont également fait prendre conscience des conséquences de son comportement.

À 16 ans, Justin a été arrêté pour conduite en état d'ébriété et pour avoir résisté à son arrestation. Le principal motif invoqué pour expliquer ce comportement délinquant est l'abus d'alcool. Vite rattrapé par la gravité de ce geste, Justin a éprouvé de la déception par rapport à cette situation. En plus d'être privé de sorties par ses parents, Justin a perdu son permis de conduite de mobylette et a été dans l'obligation de compléter 125 heures de travaux bénévoles, de participer à des rencontres de groupe

traitant de la violence, d'écrire une lettre d'excuse aux policiers et de se plier aux conditions de sa période de probation. Ces sanctions, tout comme les autres, lui ont semblé justes par rapport aux gestes commis. Elles ont eu un effet dissuasif et lui ont permis d'apprendre à réfléchir avant de poser un geste répréhensible. Il a également pris conscience des conséquences de ce geste sur les victimes étant donné que l'expérience de la médiation a été marquante.

Depuis le dernier incident, il a cessé de boire de l'alcool et a diminué sa consommation de drogues qu'il jugeait problématique. Débutée vers l'âge de 13 ans, cette dernière a évolué jusqu'à la consommation de drogues fortes. Aujourd'hui, Justin réserve sa consommation de drogues à des événements spéciaux, tel un *party* entre amis. Un des facteurs qui semble ne pas faciliter l'arrêt de sa consommation de drogues demeure le manque d'activités structurées. Les sanctions judiciaires ont encouragé Justin à cesser ses comportements délinquants autres que ceux de consommer des drogues. De plus, les délits ne lui auraient rapporté aucun effet positif. La délinquance a été pour Justin un apprentissage, qui lui a permis de mieux réfléchir aux conséquences de ses gestes.

Louis

Louis, âgé de 17 ans, se décrit comme un jeune homme prompt et impulsif, confiant en lui, déterminé, sociable et ayant un talent en musique. Présentement hébergé dans une maison venant en aide aux adolescents, Louis a précédemment séjourné à

quelques reprises dans un centre de réadaptation du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean en raison de ses troubles de comportement. Normalement, il demeure chez sa mère et son beau-père; ses parents s'étant séparés alors qu'il avait deux ans. Il a deux demi-frères et une demi-sœur beaucoup plus jeunes que lui et les relations avec les différents membres de sa famille recomposée sont difficiles. Le père de Louis habite à l'extérieur de la région et il ne le rencontre qu'occasionnellement. Sa relation avec son père est surtout de nature amicale et il lui est arrivé, à plusieurs reprises, de consommer des drogues en sa compagnie. Bien qu'auparavant il ait apprécié le genre de relation qu'il a développée avec son père, il a reconnu durant l'entrevue qu'une relation père – fils plus conventionnelle et régulière lui manque. Quant à sa mère, Louis aurait aimé que la relation soit plus étroite. Il lui reproche de ne pas lui accorder suffisamment d'attention et de temps seul à seul. Louis considère que sa mère et son beau-père, tous deux militaires, sont très stricts. Il juge qu'il y a beaucoup de règles à respecter et qu'elles ne sont pas toujours adaptées à son âge. Il a l'impression que sa mère le considère encore comme un enfant et aimerait qu'elle lui accorde plus de liberté. Malgré tout, Louis affirme qu'il respecte les règles et fait les tâches qui lui sont assignées.

Malgré le fait que plusieurs personnes le connaissent, Louis considère qu'il n'a au maximum que deux véritables amis. Depuis deux mois, il vit une relation amoureuse avec une fille qui fréquente la même maison de thérapie que lui. Il voit ses amis tous les jours pour pratiquer des activités improvisées. Pour lui, la loyauté envers les amis est très importante. Le parcours scolaire de Louis est inconstant et irrégulier. Il a complété son

secondaire I dans des classes régulières, mais a échoué à une reprise son deuxième secondaire. À 17 ans, il complète son troisième secondaire à l'extérieur de l'école régulière par des modules à compléter au centre de réadaptation. Il a été expulsé de l'école à plusieurs reprises pour des problèmes de comportements, mais a toujours poursuivi ses études. Bien que ses relations avec les enseignants soient relativement bonnes, un conflit persiste depuis plusieurs années avec la directrice de son école. Louis trouve ennuyant de devoir demeurer assis sur une chaise toute la journée. Il désire pratiquer un métier qui ne nécessite pas de longues études et, tout comme sa mère, il souhaite être admis dans l'armée une fois son troisième secondaire terminé. Il souligne toutefois que si cela s'avérait nécessaire, il terminerait ses études secondaires.

Louis considère que ses comportements délinquants trouvent leur origine dans les problèmes relationnels qu'il a vécus à l'école et à la maison. Ses actes délinquants ont débuté durant la première année du secondaire, vers l'âge de 12 ou 13 ans, par des incendies criminels dans des conteneurs à déchets, à proximité d'immeubles, qu'il allumait en compagnie de ses amis. Ces derniers se sauvaient des lieux lorsque les pompiers arrivaient. Après plusieurs incendies, il s'est fait arrêter par les policiers et a reçu une sanction d'exécution de travaux bénévoles. À cette occasion, sa mère a réagi fortement et lui a imposé de sévères punitions, ce qui a plus marqué Louis que la sanction qui lui avait été imposée par la cour. Il affirme qu'il a commis des délits pour se venger de la société, par pur plaisir et pour soulager des émotions négatives qu'il vivait, soit de la rage et de la colère. Avec le temps, Louis a commencé à voler dans les

magasins à grande surface. Il a également été arrêté pour emprunt sans permission de la voiture de la mère d'un ami et pour vol d'essence. Sans s'être fait prendre, il a aussi commis des vols dans des véhicules, du vandalisme et des entrées par effraction. Louis considère que la plupart des vols étaient motivés par le plaisir et le défi (*thrill*) étant donné que les objets volés ne lui étaient pas du tout utiles ou nécessaires. Toutefois, le fait de posséder des biens de grande valeur redorait son image auprès des autres. Louis réagissait très mal aux sanctions qu'on lui imposait. Au lieu de le faire réfléchir, les sanctions le révoltaient. Il les considérait comme de la provocation, ce qui créait de la frustration et le poussait à récidiver. L'impulsivité ainsi qu'une difficulté à se contrôler ont également été mentionnées comme des facteurs de récidive. Louis considère aussi que la consommation de drogues de toutes sortes l'a poussé à poser des actes répréhensibles. Lors de l'entrevue, Louis a affirmé ne plus prendre de drogues et être encouragé et soutenu par ses amis pour résister à ses envies.

Louis admet qu'il a déjà été un délinquant, mais aujourd'hui, il ne se considère plus comme tel. Son désistement de la délinquance est motivé par des raisons personnelles et a été rendu possible grâce au soutien d'intervenants, qui l'ont aidé à gérer ses émotions et lui ont fourni de l'aide psychosociale. Ses valeurs personnelles l'ont incité à se fixer des objectifs de vie qui ne cadrent pas avec un style de vie délinquant. Les sanctions reçues n'ont pas eu d'effet dissuasif chez Louis et ont plutôt contribué à l'adoption de comportements délinquants. Il affirme qu'en centre de rééducation, il partageait avec les autres jeunes divers trucs pour éviter de se faire prendre en flagrant

délit. Louis ne pensait pas aux conséquences de ses actes avant de commettre un délit et, de plus, la crainte des sanctions n'était pas présente pour le dissuader de commettre des délits. Louis perçoit les délits comme des apprentissages, des erreurs desquelles il a su tirer des leçons. Il affirme d'ailleurs que « *celui qui tombe et qui se relève est plus fort que celui qui n'est jamais tombé* ».

Synthèse des caractéristiques des participants

Des caractéristiques communes ainsi que des caractéristiques distinctives sont observées chez les participants. Les caractéristiques partagées par les adolescents rencontrés en entrevue font référence à l'âge des premiers comportements délinquants, à la consommation de substances psychotropes, aux difficultés vécues en milieu scolaire, aux relations familiales ainsi qu'au type de discipline parentale. En effet, les participants, tous des garçons âgés de 16 à 18 ans, ont fait leur entrée dans la délinquance autour de l'âge de 12 ans, soit au début de l'adolescence. C'est également environ au même moment qu'ils ont fait leurs premières expériences de consommation de substances psychotropes. Cette consommation de drogues et d'alcool s'est poursuivie tout au long de leur adolescence à des niveaux divers, allant de périodes d'abus à des périodes d'arrêt. Sur le plan familial, deux caractéristiques communes ressortent du discours des participants à l'étude. D'abord, tous ont vécu des relations familiales difficiles à l'époque où leurs comportements délinquants étaient prédominants. Également, à l'exception de la situation d'un des jeunes, le type de discipline adoptée par les parents au cours de la période de l'adolescence était plutôt souple, c'est-à-dire que, outre quelques réprimandes,

peu ou pas de conséquences étaient imposées aux jeunes relativement à leurs agissements répréhensibles. Enfin, au plan scolaire, les résultats montrent que tous les jeunes font mention de difficultés scolaires ou de conflits avec des membres du personnel représentant l'autorité dans leur école.

Bien que les jeunes interviewés aient certains points en commun, d'autres caractéristiques les distinguent entre eux. Parmi celles-ci se retrouvent le type de structure familiale dans laquelle ils ont vécu jusqu'au moment de l'entrevue, la fréquence et le type de délit qu'ils ont commis, l'impact que les sanctions ont eu sur leurs parcours délinquants ainsi que la perception qu'ils ont de leurs comportements délinquants et de la délinquance en général. Deux tendances se dégagent relativement à la structure familiale dans laquelle vivent les adolescents rencontrés en entrevue. La moitié des jeunes provient de familles intactes, c'est-à-dire que la structure familiale biparentale est restée la même toute leur adolescence. L'autre moitié provient de familles où la structure familiale a subi une transformation. Deux jeunes sur six vivent dans des familles recomposées, tandis qu'un jeune vit dans une famille monoparentale matricentrique depuis qu'il a six mois. En plus de ces caractéristiques familiales différenciant le vécu des adolescents, la fréquence et le type de délit commis par ceux-ci sont également des particularités qui les distinguent les uns des autres. En effet, la moitié des jeunes ont une fréquence assez élevée de délits (non officiels) à leur actif, c'est-à-dire au moins une dizaine, tandis que l'autre moitié en aurait perpétré deux ou trois. Quant à la nature des délits, tous les jeunes ont commis des délits contre les biens (vol, vandalisme, entrée par effraction), mais trois

d'entre eux ont également été sanctionnés pour des délits contre la personne (voies de fait, harcèlement). Dans le même ordre d'idées, bien que tous les jeunes aient reçu au moins une sanction judiciaire pour une de ces infractions, leur perception de l'impact de cette sanction sur la délinquance diffère d'un jeune à l'autre. Alors que quatre jeunes admettent qu'elle a eu un effet dissuasif quant à l'adoption de nouveaux comportements délictueux, deux autres soulignent que la sanction qui leur a été imposée a eu un effet de provocation, les incitant ainsi à récidiver par défi de l'autorité. Toutefois, quatre jeunes sur six ont spécifié que l'influence des sanctions est tributaire de la perception du jeune à l'égard de celles-ci. Enfin, les jeunes rencontrés se différencient quant à la perception qu'ils ont de leur parcours délinquant, les uns estimant qu'il s'agit d'une expérience fréquente, voire universelle, chez les adolescents, tandis que les autres la considèrent comme une erreur à ne pas commettre en raison des conséquences que ces actes ont eues sur leur vie personnelle et sur celles de leurs victimes.

Cette section a permis de présenter un portrait sommaire des caractéristiques communes et particulières des jeunes rencontrés en entrevue. Les prochaines sections du présent chapitre exposent de façon plus détaillée les résultats de la présente étude de façon à répondre aux trois questions spécifiques de recherche.

Parcours délinquants des adolescents

Cette section présente les résultats des entrevues réalisées auprès des six adolescents selon trois périodes déterminées de leur parcours dans la délinquance : 1) le début des comportements délinquants; 2) la progression de l'agir délinquant et; 3) le désistement de la délinquance. L'analyse des trajectoires délinquantes selon ces trois moments marquants permet d'apporter certains éléments de réponse relativement à deux questions de recherche. En effet, les motifs à l'origine des premiers comportements délinquants, de la récidive et du désistement ainsi que les facteurs d'influence se retrouvent dans cette section. Ils répondent à l'objectif visant à recueillir le point de vue des adolescents sur les motifs et les facteurs personnels, sociaux et familiaux expliquant leurs comportements délinquants. C'est également dans cette section que la perception et l'impact des sanctions extrajudiciaires et judiciaires sur la délinquance des jeunes sont exposés. Ils fournissent ainsi une réponse au troisième objectif qui s'intéressait à la perception des adolescents quant à l'influence des conséquences légales sur leur persistance dans la délinquance. Le questionnement concernant le sens que les jeunes donnent à leur parcours délinquant trouve sa réponse dans la dernière section; elle présente l'analyse que les participants font de leur parcours délinquant.

L'entrée dans la délinquance

Pour cinq participants à l'étude sur six, l'entrée dans la délinquance s'est faite à un jeune âge, soit autour de 12 ans. L'un d'entre eux a même commis ses premiers vols

dès l'âge de quatre ans. Même à cet âge, il affirme qu'il était tout à fait conscient de l'aspect répréhensible et illégal de ses actes.

Cela a commencé au début du secondaire, pas au primaire. Au primaire j'étais sage, je ne pensais pas à faire de mal. Je dirais au début du secondaire, dès les premiers jours du secondaire. Je ne le sais pas, cela doit être l'excitation de rentrer au secondaire. (Rires) (Joël)

J'ai commencé à quatre ans, à vrai dire. Mon premier 40 \$ je l'ai volé à quatre ans, c'était à ma mère. Mon premier vol dans un... dans le fond c'était chez Zellers, c'était un petit œuf, mon premier vol dans un magasin à quatre ans aussi et... Moi c'était comme... prédestiné à soit bien virer ou bien à mal virer. (Nico)

De plus, les premières infractions rapportées par les jeunes rencontrés se classent dans la catégorie des délits contre les biens et sont de nature plutôt mineure, soit des vols dans des magasins à grande surface ou du vandalisme sur des biens publics.

Oui, mais ça, c'était vraiment plus quand j'étais plus jeune, genre péter des fenêtres et des affaires de même. J'ai volé dans les magasins, mes parents, même ma petite sœur de six ans à l'époque. (Nico)

Bien du « squattage », ça, j'en ai fait en masse, dans les portiques d'édifices publics, des affaires comme ça. Non, du vandalisme... J'en ai aucune idée. Bien, détruire des pancartes d'élections, ça, on a fait ça souvent. Mais non je ne sais pas... à part les pancartes d'élections, pas grand-chose qui me vient à l'esprit. (Pat)

Ce qui pouvait te tomber sous la main... oui du vandalisme léger, des bris de... Je ne sais pas trop comment dire ça... des petits méfaits sur des bâtiments. (Joël)

Entrée par infraction à différentes places, même dans un lieu public ou ça peut être dans une maison. Vol de véhicule... bien vol de ce qu'il y a dans le véhicule. (Louis)

Motifs des premiers délits

Pour expliquer leurs premiers comportements délinquants, les jeunes rencontrés évoquent divers motifs et rapportent parfois plus d'un motif pour justifier leurs premières activités délictuelles. Ainsi, les principaux motifs sont de l'ordre du plaisir, du défi de l'autorité, de la curiosité, du désir de posséder des biens ne pouvant être acquis autrement que par le vol ainsi que du désir d'appartenir à un groupe d'amis. En effet, les jeunes mentionnent s'être adonnés à des actes délinquants uniquement pour le plaisir et l'excitation que cela leur procurait en compagnie de leurs amis. Certains expliquent que leurs gestes avaient pour objectif d'exprimer leur envie de se rebeller contre la société. Pour d'autres, ils étaient motivés par la curiosité ou le goût de tenter de nouvelles expériences. Également, des jeunes affirment avoir commis certains délits parfois parce qu'ils étaient jaloux de personnes autour d'eux qui possédaient certains biens convoités, ou encore parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se procurer des objets désirés. Enfin, la pression des pairs se retrouve également parmi les motifs soulignés par les jeunes. Le tableau suivant (Tableau 2) illustre les différents motifs soulevés par les participants concernant leur décision de participer consciemment à un acte illégal.

Tableau 2

Motifs soulevés par les jeunes pour expliquer leurs premiers délits

Motifs	Illustrations
Plaisir/Excitation	<i>Ah! j'étais avec mes amis et j'aimais ça casser des vitres. C'était casser des vitres... Oui, pour le fun... Ah! je me sentais hot! (Éric)</i>
Rébellion	<i>Ça me stimulait, je voulais faire mon hot... dans le but de faire de la marde, faire chier la société, foutre la merde. (Louis)</i>
Curiosité/Nouvelles expériences	<i>C'est le hasard, la curiosité de pouvoir partir avec une grosse machine de même quand personne ne nous regarde. (Joël)</i> <i>Bien, on n'avait rien à faire, on a essayé, on découvrait, mettons. C'est plus la nouvelle expérience... c'était... On n'avait pas vraiment de but en particulier, c'était vraiment plus pour expérimenter. (Justin)</i>
Envie/Désir de se procurer des biens	<i>Euh... c'était pour avoir de l'argent. J'avais quand même une bonne conscience pareil, mais c'était vraiment pour avoir de l'argent pour m'acheter des affaires, parce que dans ce temps-là, justement, j'étais pas tant gâté que ça par mes parents et ma sœur l'était. (Nico)</i>
Appartenir à un groupe d'amis	<i>Bien l'effet de gang, l'effet de groupe, du fait que j'étais avec un groupe de monde qui était quand même pas plus vieux que moi là... Le fait que je voulais être de la gang, c'est ça, c'est ce qui m'a poussé un peu là-dedans, là. (Pat)</i>

Facteurs d'influence des premiers délits

Concernant les facteurs susceptibles d'avoir eu une influence sur les premiers comportements délinquants des adolescents, certains de nature sociale, familiale et personnelle peuvent être identifiés dans le discours des jeunes. Dans un premier temps, sur le plan social, l'influence des pairs semble être un facteur en cause dans l'adoption des premiers comportements délinquants chez certains adolescents rencontrés. Bien qu'un seul jeune mentionne l'appartenance à un groupe d'amis comme motif de délit, tous les participants ont commis la plupart de leurs délits en compagnie de pairs. Cet élément laisse présager que les pairs pourraient avoir un impact sur la décision de commettre ou non le délit en question. De ce fait, un jeune mentionne que le fait de voler des biens matériels lui permettait d'être perçu par les autres comme une personne bien nantie, c'est-à-dire d'avoir une image positive par rapport à ses pairs, qu'ils soient des amis ou non. Un autre jeune souligne l'association à des pairs plus âgés qu'il voulait impressionner pour pouvoir demeurer dans le groupe.

Oui, quand j'ai commencé à fréquenter du monde plus vieux que moi un peu, et je voulais faire mon tough un peu, faire mon rebelle, j'ai commencé à faire du vandalisme... (Pat)

De différentes façons, que ce soit par effet d'entraînement, pour l'image qui s'en dégage ou pour avoir du plaisir entre amis, la présence des amis semble avoir joué un rôle dans les activités délinquantes des jeunes rencontrés même si ces derniers n'en font pas tous mention dans l'interprétation de leur trajectoire.

Toujours sur le plan social, l'occupation des temps libres des jeunes semble également constituer un facteur d'influence dans l'adoption de comportements délinquants. Ainsi, un jeune souligne que l'absence d'activités structurées pour les adolescents dans leur communauté, par exemple, une maison de jeunes, aurait fait en sorte de les laisser à eux-mêmes et aurait ainsi créé plus d'opportunités de commettre des délits. Également, aucun des jeunes rencontrés n'est impliqué dans une activité structurée, telle un sport ou un passe-temps. Ce facteur, sans être noté par les répondants eux-mêmes, semble avoir une influence sur l'adoption de comportements socialement inadéquats.

Deuxièmement, sur le plan familial, deux grandes tendances s'observent quant à la réaction des parents à l'égard des premiers comportements délinquants de leur enfant. Ainsi, une moitié des jeunes ont vu leurs parents réagir de façon importante et se sont vu imposer des conséquences, telles que la privation de sorties ou la réduction des heures d'entrée. L'autre moitié des adolescents rencontrés affirme que les comportements délictuels n'ont occasionné aucune conséquence à la maison, mise à part une simple réprimande de la part des parents. Ceux-ci sommaient leur jeune de ne pas recommencer ou lui indiquaient que ce qu'il avait fait était « mal ». Le tableau 3 illustre ces deux tendances dans les réactions des parents envers les délits des répondants.

Tableau 3

**Illustration des deux principales tendances quant à la réaction
des parents envers les premiers délits**

Parents qui sanctionnent	Parents qui ne sanctionnent pas
<p><i>Avant [lors des premiers délits... grosses punitions et blablabla..., elle pétrait la coche. J'avais tout le temps peur... de sa réaction. Je ne voulais pas être en punition, je ne voulais pas rester à la maison. (Louis)</i></p> <p><i>La confiance a baissé, j'ai perdu des heures de rentrée. Après ça c'est sûr, ils n'étaient pas contents. Ils étaient déçus de moi. (Justin)</i></p> <p><i>Ah! mon père était en câlisse. Il n'était pas content. [...] Ah! J'ai eu une conséquence comme de quoi que je ne pouvais pas sortir le soir pendant tant de jours... (Éric)</i></p>	<p><i>Non, je n'ai jamais vraiment eu de punition. Et quand mon père me mettait en punition, j'avais toutes les misères à passer toute la soirée en dedans à rien faire... je passais une heure en dedans, je disais... Papa, est-ce que je peux rejoindre mes chums? Oui... vas-y! Fait que... il n'a jamais été assez sévère... (Pat)</i></p> <p><i>Elle a dit... eh! Il faut pas faire ça et tout... elle a jeté l'œuf et elle m'a dit... on n'en parle plus, mais ne fais plus ça. (Nico)</i></p>

Le type de réponse parentale relativement aux premières activités délinquantes de leur adolescent semble avoir eu des effets divers selon les jeunes interrogés. Un seul des jeunes dont les parents ont uniquement réprimandé le geste posé a cessé de commettre des délits pour une période d'environ un an. Pour ce jeune, le fait qu'il n'ait été âgé que de quatre ans à l'époque semble être en lien avec sa perception de la réaction de ses parents. D'un autre côté, deux des trois jeunes qui se sont vu imposer des conséquences ont cessé leurs comportements délinquants pour une longue période, ces deux adolescents n'ayant récidivé, par la suite, qu'à une seule reprise. Toutefois, peu importe le type de

réaction des parents à l'égard des comportements répréhensibles de leur enfant, tous les adolescents rencontrés considèrent qu'elle était appropriée. Un des jeunes estime d'ailleurs que si ses parents avaient réagi trop sévèrement relativement à ses délits, il se serait davantage rebellé en guise de contestation.

Bien, je dis assez sévère... tant qu'à moi c'était assez, là. Mais... non il a jamais été vraiment sévère là-dessus. Mais c'est ce qui a fait que... c'est sûr que j'aurais peut-être pu comprendre plus vite, mais comme j'aurais pu me rebeller encore plus étant plus jeune, si il m'avait puni. (Pat)

Troisièmement, des facteurs personnels semblent également être en cause dans le développement de la conduite délinquante des jeunes. En effet, le jeune âge des participants au moment de leurs premiers délits semble avoir joué un rôle dans leur capacité à prendre une décision judicieuse devant l'occasion de commettre le délit ainsi que dans l'évaluation des conséquences de leur geste. Dans ce sens, le manque de maturité ainsi qu'une faible maîtrise de soi liée à l'impulsivité, dont se caractérisent eux-mêmes plusieurs participants, pourraient avoir influencé le processus de prise de décision. Un de ces jeunes explique qu'il cérait facilement devant la possibilité de commettre un délit : « Souvent je lâchais prise et j'étais là... ah! fuck it! Je le fais! Fuck it! Ça va se passer comme ça! » (Louis). Également, la faible tolérance à la frustration ainsi qu'à la pression des pairs au début de l'adolescence pourrait être liée à la conduite délinquante. Ainsi, un des jeunes mentionne que la frustration liée à la perception d'une injustice entre sa sœur et lui selon laquelle elle possédait plus de biens l'aurait poussé à voler dans le but de se venger de cette situation.

Tu sais, comme pour voler de l'argent, des affaires de même, c'est parce que dans ce temps-là je n'étais pas capable de réaliser que ma sœur c'était normal qu'elle ait plus d'argent que moi, parce qu'elle était plus vieille et tout et qu'elle se fasse payer plus d'affaires parce que c'est la première de la famille et all the kit. Et tu sais, moi, ça me frustrait et je volais pour ça. (Nico)

Comme autre facteur personnel, la consommation de substances psychotropes semble représenter un élément associé à l'entrée dans la délinquance de tous les adolescents ayant participé à l'étude. Toutefois, la perception des jeunes du lien entre leur consommation de drogues ou d'alcool et la perpétration de leurs premiers délits semble différer. Bien que la consommation de substances psychoactives ait débuté sensiblement au même âge que les comportements délinquants, tous ne voient pas un lien entre les deux événements. En effet, une moitié des participants à l'étude n'associent pas du tout la consommation de drogues à leur entrée dans la délinquance, tandis que les autres ont émis une opinion contraire. Ainsi, un des adolescents, qui associe ses comportements délinquants à sa consommation de drogues, mentionne qu'il a commencé sa consommation pour le même motif que ses premiers comportements délinquants, soit l'appartenance à un groupe d'amis, et qu'il a pratiquement toujours été sous l'effet de l'alcool ou de la drogue lors de ses premiers actes délinquants. Un autre jeune considère qu'il y a un lien étroit et évident entre les deux comportements. Selon lui, que la consommation de drogues ait débuté avant ou après les comportements délinquants, les deux déviances sont intimement liées et découleraient toutes deux d'une difficulté dans la gestion des émotions. Pour leur part, les jeunes interrogés qui n'associent pas leur consommation de substances psychotropes à leurs comportements délictuels mentionnent qu'ils ne consommaient pas en quantité suffisante pour que cela les influence. Le tableau

suivant (tableau 4) illustre les différentes perceptions des jeunes quant au lien entre la consommation de substances psychotropes et la perpétration des premières infractions criminelles.

Tableau 4

Illustration du lien perçu par les jeunes entre la consommation de substances psychotropes et les premiers délits commis

Association entre consommation et délinquance	Pas d'association entre la consommation et la délinquance
<p><i>Oui ça m'arrivait de faire du vandalisme sous l'alcool et tout ça, là. C'est là que tu as moins de génie pas mal. Mais oui, ça m'arrivait d'en faire sous la drogue, mais c'est sûr que dans ce temps-là, j'en prenais beaucoup fait que... Bien, en fait, je ne me souviens pas avoir commis de délits sans l'influence de la drogue... (Pat)</i></p>	<p><i>Non, je trouve que ça n'avait pas rapport ça. Dans ce temps-là, je ne fumais pas assez pour que ça fasse [un effet]. (Éric)</i></p>
<p><i>Souvent, la consommation est avec la délinquance... Je te donne un exemple bien concret... à St-Georges, la plupart rentrent en dedans pour des délits, la plupart consomment. C'est le plus bel exemple que je peux donner. Parce que des comportements... la consommation est due à un manque d'émotions qu'on ne vit pas, fait que ça te déstabilise, fait que là ça apporte de la consommation et là, la délinquance... Ou ça peut être vice versa aussi... (Louis)</i></p>	<p><i>C'est sûr que ça n'aide pas, mais ça n'a pas vraiment [de lien]. Mais avec la drogue, normalement j'ai pas mal toute ma tête et je suis là pareil, je suis capable de prendre des décisions, là. Ça n'influencerait pas. Bien, j'avais consommé un peu de drogue, oui. Mais tu sais, ce n'était pas vraiment à cause de ça... (Justin)</i></p>

Impact des sanctions à la suite des premiers délits

Le type de sanction qu'ont reçu les répondants conséquemment à leurs premiers comportements délinquants varie d'un jeune à l'autre. Parmi les cinq jeunes qui ont été appréhendés au moment de leurs premiers délits, deux d'entre eux ont fait l'objet d'un avertissement de la part des policiers, alors que deux autres ont dû accomplir une sanction extrajudiciaire pour répondre de leurs actes. Un seul jeune a dû se présenter devant le juge de la Chambre de la jeunesse et ainsi accomplir une sanction judiciaire. La perception de ces cinq jeunes relativement aux conséquences auxquelles ils ont dû faire face diffère d'un adolescent à l'autre, indépendamment du type de sanction reçue. Par exemple, le jeune qui a reçu un avertissement de la part des policiers considère qu'il a eu de la chance puisqu'il aurait pu faire face à une conséquence plus importante. Pour un des deux jeunes ayant reçu une sanction extrajudiciaire, celle-ci a été perçue comme une conséquence méritée pour ses actes.

Comment j'ai perçu ça?... bien les conséquences... plus pour mes actes, là. [...] Je mérite ça, c'est ça. (Justin)

L'autre n'a pas exprimé sa perception quant à la sanction à laquelle il a été confronté. Le fait qu'il ne se souvenait pas de celle-ci laisse croire qu'elle n'a pas été un élément significatif dans son parcours délinquant. Le jeune qui a dû réaliser une sanction judiciaire considère que celle-ci a été plutôt minime compte tenu des accusations auxquelles lui et son ami ont fait face.

Et c'est ça... je trouve que c'est une accusation de genre bris pour 25 000 \$ ou 30 000 \$ et on a eu au total 75 heures à deux, travaux bénévoles plus une probation. C'était somme toute assez... quasiment risible, je ne le sais pas. Je trouve que ce n'était pas...

c'était comme les peines bonbons qu'ils disent à la TV, mais pour les vieux... mais c'est à cause qu'on avait rien que 12 ans j'imagine, rien d'alarmant. (Joël)

Malgré cette perception, ce jeune a affirmé qu'il a pris la sanction judiciaire très au sérieux en étant tout à fait conscient des conséquences liées à un bris de probation.

La perception des jeunes quant à la sanction semble avoir un lien avec l'impact de celle-ci sur l'adoption de comportements délinquants subséquents. En effet, les deux jeunes qui considèrent la sanction comme justifiée et qui affirment l'avoir prise au sérieux ont connu une période de six mois à un an sans activité délictuelle.

Fait que là je l'avais pris extrêmement au sérieux et je marchais droit pendant au moins les six premiers mois minimum. Et j'ai eu une extrême grande retenue de faire absolument tout. (Joël)

Bien, justement, ça m'a fait réagir, ça m'a fait apercevoir des conséquences et que ça ne donnait pas grand-chose justement. (Justin)

D'autre part, les jeunes qui n'ont pas manifesté d'opinion particulière relativement à leur sanction, de même que ceux qui n'ont pas fait l'objet de sanction ont récidivé davantage à la suite de leurs premiers délits.

La progression de l'agir délinquant

À la suite de leur premier délit, tous les adolescents ont récidivé à une ou plusieurs reprises au cours de leur adolescence. Toutefois, uniquement la moitié des jeunes rencontrés aurait une fréquence délictuelle plus élevée (cinq délits et plus) au

cours de cette période. La variété des délits commis par les répondants diffère également d'un jeune à l'autre : deux jeunes n'ont perpétré que des délits contre les biens, tandis que quatre jeunes ont commis à la fois des délits contre la personne et des délits contre les biens.

Bien du « squattage », ça, j'en ai fait en masse, dans les portiques d'édifices publics, des affaires comme ça. Bien, détruire des pancartes d'élections ça on a fait ça souvent... Après ça il y a eu des voies de fait. Je me suis peut-être battu trois, quatre fois pour de vrai à grands coups de poing dans la face, là. (Pat)

Oui, du vandalisme léger, des bris de... je ne sais pas trop comment dire ça... des petits méfaits sur des bâtiments. ... Par la suite, j'ai été attrapé pour une histoire de vol et méfait sur véhicule lourd dans le parc industriel. ... Et là, ils m'ont chargé contre... menace contre établissement. (Joël)

Motifs de récidive

Les motifs mentionnés par les participants pour expliquer leur récidive varient en fonction du type de délit commis. Concernant les motifs soulevés relativement aux délits contre les biens, les jeunes affirment qu'ils agissaient par envie ou pour améliorer leur image personnelle face aux autres. Ils ont également évoqué la recherche du sentiment de plaisir et de défi ainsi que l'adrénaline provoquée par le passage à l'acte délinquant comme source de motivation de la récidive. Enfin, l'expression d'émotions négatives, qui semble reliée à une situation vécue difficilement par un jeune, représente un autre motif de délit contre les biens identifié parmi les répondants. Le tableau 5 illustre les motifs de récidive des jeunes qui ont commis des délits contre les biens.

Tableau 5

**Illustration des motifs soulevés par les jeunes pour expliquer leur récidive
dans les cas de délits contre les biens**

Motifs	Illustrations
Envie/Image par rapport aux autres	<p><i>Tu sais... peu importe ce qui arrivait, je voyais mes « chummies », ils avaient mettons toutes les cartes de Pokémons, moi ça me faisait chier, fait que j'allais en voler, j'allais revoler de l'argent de plus en plus pour aller m'en acheter, bien tu sais... tout plein « d'innocenteries » de même. (Nico)</i></p> <p><i>Tu viens de sauver bien de l'argent et tu paraiss pour un gars qui a de l'argent. (Louis)</i></p>
Plaisir/Défi (challenge)	<p><i>Sinon, bien, pour ce qui est des dépanneurs et n'importe quoi, à propos des bonbons, ça, c'était vraiment juste pour le « thrill » que... que tu peux avoir ça gratis, tu sais que... (Nico)</i></p> <p><i>Des fois je trouve ça drôle voler de quoi, je ne sais pas... des fois c'est plus fort que moi. Là ça fait un bon bout que je n'ai pas fait ça, mais c'est plus fort que moi... tu sais... pour le challenge (Louis)</i></p> <p><i>Je vais être sincère, ça ne m'apportait rien vraiment, ça m'apportait... pas une satisfaction personnelle, mais l'adrénaline que ça donne de commettre de quoi d'illégal c'est quand même assez l'fun... c'est même très l'fun tant qu'à moi. C'est sûr que ça ne vaut pas l'autre côté de la médaille, ça ne vaut pas les sanctions et les conséquences. Ça ne vaut pas la peine tant qu'à ça. Mais sur le coup, c'est sûr que c'est toujours le fun de faire ça. (Pat)</i></p>
Expression d'émotions négatives	<p><i>Ça me faisait du bien, ça me soulageait, ça me libérait de quelque chose. Ça me libérait d'une rage, une colère. (Louis)</i></p>

En ce qui concerne les délits contre la personne, trois motifs ont pu être identifiés parmi les réponses des participants. Deux adolescents expliquent que leur délit résultait d'un besoin d'évacuer une agressivité, parfois reliée à une émotion négative ou non. Un de ces deux jeunes a justifié certains de ses délits en prétextant s'être porté à la défense d'une victime et percevant ainsi son comportement violent comme un geste héroïque. Enfin, un adolescent n'identifie pas de motifs précis à son comportement, l'attribuant plutôt au hasard. Toutefois, on remarque que le contexte entourant le délit, même si ce dernier n'était pas prémedité, fut un facteur d'influence du passage à l'acte. Ainsi, le jeune explique qu'il a décidé d'appeler son ancienne copine alors que sa mère l'attendait pour quitter le domicile et que s'il était parti comme prévu, il n'aurait pas commis son délit (harcèlement verbal envers son ancienne copine). Pour lui, le délit n'était donc pas prémedité ou volontaire, mais c'est l'occasion qui l'aurait incité à commettre son délit. Le tableau 6 illustre les motifs de récidive des jeunes qui ont commis des délits contre la personne.

Tableau 6

**Illustration des motifs soulevés par les jeunes pour expliquer leur récidive
dans les cas de délits contre la personne**

Motifs	Illustrations
Défoulement/Agressivité (colère)	<p><i>Bien il y a peut-être une fois que c'était par défoulement, mais ce n'était pas grand-chose et je ne voulais pas blesser, rien, c'était plus du tapochage que d'autre chose. (Pat)</i></p> <p><i>C'est un saut d'humeur totalement là, j'ai explosé, j'étais trop fâché et j'ai dit ça. Je ne lui ai pas dit directement, je lui aurais dit directement, j'imagine que ça aurait eu l'air plus menaçant. (Joël)</i></p>
Défense d'une victime	<p><i>Il y a une fois que c'était vraiment justifié là, que c'est parce qu'il avait battu un autre gars à coups de règle durant tout le cours et le gars il en pleurait. Et il me contait ça et il en pleurait fait que veut, veut pas l'adrénaline, la rage monte et ce petit gars-là il ne ferait pas de mal à une mouche en plus fait que... Je me suis un peu proposé super héros (rires). (Pat)</i></p>
Hasard	<p><i>Oui oui c'est ça. Tu sais c'est une connerie de téléphone, là... c'est le téléphone qui... si je n'avais pas parlé au téléphone, ça ne serait pas arrivé. Tu sais ma mère en plus elle m'a dit... viens, embarque là... Et là, j'ai dit... non je suis en train de l'appeler... ça ne serait jamais arrivé. C'était dû pour arriver et c'est arrivé. (Éric)</i></p>

Facteurs d'influence de la récidive

Des facteurs de récidive d'ordres personnels et familiaux ont été identifiées parmi les répondants. Les jeunes ont principalement mentionné des facteurs d'influence de la récidive de nature personnelle. Ils invoquent, d'une part, certaines caractéristiques

personnelles pour expliquer leur passage à l'acte et, d'autre part, ils soulignent le rôle de leur consommation de drogues dans la persistance de leurs comportements délinquants. Dans un premier temps, parmi les caractéristiques personnelles soulevées par les jeunes pour expliquer leur persistance dans l'adoption de comportements délinquants, certains mentionnent une tendance à vouloir repousser constamment les limites ou à contester l'autorité. Ainsi, deux jeunes expliquent que pour contredire les différents intervenants qui tentaient de leur faire comprendre que leur comportement leur occasionnerait de graves conséquences ou qui essayaient de leur démontrer que c'était eux qui contrôlaient la situation en choisissant l'issue de celle-ci, ils persistaient et aggravaient même parfois leur conduite délinquante. D'autre part, deux jeunes imputent simplement la responsabilité de certains de leurs délits à leur impulsivité ou à un manque de maîtrise de soi prétextant avoir perdu le contrôle ou avoir réagi promptement devant une situation sans penser aux conséquences que leur comportement pouvait entraîner. Également, l'interprétation du geste posé et la perception de la situation entourant le délit semblent avoir été des facteurs expliquant le comportement des adolescents. En effet, un des jeunes percevait ses vols comme un emprunt, se disant qu'il pourrait toujours rembourser la victime si elle le confrontait, surtout s'il s'agissait de vols perpétrés auprès de membres de sa famille. Ce jeune semblait alors considérer qu'il n'y avait pas vraiment de victime puisque cet « emprunt » était perçu comme « temporaire ». Il prétextait également qu'il avait besoin de cet argent, peut-être plus que sa victime, et que cela justifiait son geste. De plus, la méconnaissance des conséquences associées aux comportements délinquants aurait contribué à leur maintien chez un des participants. De même, la difficulté à gérer et

à exprimer ses émotions fait encore partie des facteurs d'influence soulevés dans le discours des jeunes pour expliquer leur récidive, tout comme dans le cas de leur entrée dans la délinquance. L'expression de l'émotion, souvent la colère, reliée à une situation vécue négativement par les jeunes se solde alors par un acte de violence verbale ou physique ou par la multiplication de délits contre les biens. Le tableau 7 présente des extraits de verbatim portant sur les facteurs d'influence personnels qu'ont avancés les répondants pour expliquer leur récidive.

Tableau 7

Caractéristiques personnelles soulevées par les jeunes pour expliquer le maintien de leurs comportements délinquants

Caractéristiques personnelles	Illustrations
Tendance à repousser les limites ou à contester l'autorité	<i>Bien, c'est que j'ai tout le temps été quelqu'un qui repoussait tout le temps un peu la limite et des fois ils me disaient... non non! il ne faut pas... là, tu vas avoir plus de marde et à toutes les fois bien je me descendais de plus en plus dans la marde mais... Un moment donné quand tu es rendu dans le fond, tu peux plus en avoir bien bien plus fait que... je continuais pareil et c'était là le plus plaisant pour moi parce que je voyais que ça ne pouvait plus rien me faire. Ils n'ont pas gardé une dernière carte à la fin de leur jeu, tu sais, fait que... j'étais rendu à la fin du jeu, fait que je pouvais faire ce qui me tentait, j'avais les mêmes conséquences pareil qu'à la fin... (Nico)</i>

Tableau 7

Caractéristiques personnelles soulevées par les jeunes pour expliquer le maintien de leurs comportements délinquants (suite)

Caractéristiques personnelles	Illustrations
Impulsivité ou manque de maîtrise de soi	<p><i>C'est mon petit côté impulsif qui fait que des fois je pète ma coche et vraiment là, je vais y aller en frappant. (Pat)</i></p> <p><i>Parce que je m'en préoccupais juste après [des conséquences]. Souvent, j'agis impulsivement. (Louis)</i></p> <p><i>En fait, je ne me souviens même plus d'être présent dans mon corps à ce moment-là. C'est vraiment là... c'est le black-out, l'adrénaline dans le tapis et vraiment je ne contrôlais plus grand-chose, là. (Pat)</i></p>
Mauvaise interprétation de la situation entourant le délit/erreur de jugement	<p><i>Oui et je me disais... tant que la victime veut pas revenir à moi à la fin... dans le sens que tu sais je peux lui redonner ce que je lui ai volé ou bien tu sais dans ma famille je volais principalement plus parce que je me disais tout le temps... c'était plus un emprunt. (Nico)</i></p> <p><i>J'avais moins... oui, je commettais plus de délits parce que j'avais moins conscience des conséquences. (Justin)</i></p>
Difficulté dans la gestion et expression des émotions	<p><i>Bien, dans un sens, je le vois comme ça un peu. Je vois aussi, tu sais... si il y a des délits, c'est parce qu'il y a quelque chose qui ne va pas en dedans... J'avais des troubles émotionnels, mais je ne le savais pas. Je l'ai jamais su, je l'ai su... j'ai appris à me connaître dans ma thérapie... Fait que dans mon livre à moi, si tu apprends à te connaître et à vivre tes émotions, ça va déjà mieux en partant. (Louis)</i></p> <p><i>Mais non, Larouche... je ne suis vraiment pas bien là, c'est un peu pour ça aussi que c'est arrivé mon voies de fait parce que c'était dans le temps que je déménageais et je prenais ça vraiment mal, j'étais agressif pas mal. C'est ça. (Pat)</i></p>

Dans un deuxième temps, la consommation de substances psychotropes paraît être un facteur lié à la récidive chez les répondants. Toutefois, un seul des jeunes le mentionne explicitement comme principal élément associé à sa récidive. Pour lui, l'abus d'alcool est l'unique facteur responsable de son délit de voies de fait puisqu'il considère qu'il n'aurait jamais été violent s'il n'avait pas été sous l'influence de boissons alcoolisées. Cet abus, non associé à un événement négatif, aurait contribué à modifier son comportement en agissant comme agent désinhibiteur, et aurait ainsi entraîné la réaction violente envers les policiers.

Bien je n'ai pas vraiment été poussé, c'était plus un coup de tête de même, là vraiment, parce que j'avais bu, parce que normalement je n'aurais pas été de même. (...) c'était vraiment à cause de l'alcool, le principal facteur. (Justin)

Bien que les autres jeunes interrogés n'associent pas directement la consommation de substances psychotropes à leur récidive, un lien peut toutefois être relevé dans leur discours. Ainsi, un des jeunes admet avoir commis des vols dans le but de se procurer de la drogue, mais considère qu'il aurait commis des vols même s'il n'avait pas consommé de substances psychotropes.

Pour ce qui est des vols à la maison, j'étais pratiquement justement sous l'influence, parce que le trois quarts du temps c'était justement parce que je voulais en avoir. [...] Oui. À part des vols excessifs vraiment, pour me procurer de la drogue, j'aurais volé pareil parce que j'étais vraiment identique... tu sais, au point de vue de quand j'ai commencé à prendre de la drogue et avant, j'étais pareil. La seule chose c'est que j'ai commencé à prendre de la drogue. Tu sais, ce n'est pas comme certains qui en commençant à prendre de la drogue, ils connaissent un nouveau cercle d'amis, après ça telle personne vole, vole, vole, fait que là eux autres ils se disent... ah! ça me semble le fun... Bien non, tu sais, j'ai découvert ça par moi-même. Là-dessus, je n'ai pas été influencé. (Nico)

Pour sa part, un des répondants considère que la drogue lui a donné la désinhibition nécessaire au passage à l'acte, puisque celle-ci rend les jeunes inconscients de leurs gestes et des conséquences possibles sur eux ou sur les victimes. Selon lui, elle augmente aussi l'effet de plaisir relié aux comportements délinquants, provoquant une espèce d'euphorie.

Bien, veut, veut pas, quand tu consommes, quand tu es vraiment high, quand tu es vraiment gelé, bien tu n'as pu vraiment de conscience, tu ne comprends pas vraiment ce que tu fais, tu le fais pour le faire pas mal. Et tu ne penses pas aux conséquences, tu ne penses pas à après, tu vis le moment et c'est tout. (Pat)

Peu importe leur évaluation de la relation drogue – délits, cinq jeunes sur six reconnaissent avoir été en état de consommation lors de la plupart de leurs délits. Ces mêmes jeunes ont affirmé que leur consommation était plus importante à un moment de leur adolescence et trois d'entre eux jugent que celle-ci est devenue problématique.

Outre les facteurs personnels d'explication de la récidive, les jeunes ont également fait mention de l'impact de facteurs familiaux sur la délinquance. Contrairement à leur récit à propos de leurs premiers comportements délinquants, peu de jeunes parlent de la réaction de leurs parents à la suite de leur récidive. Toutefois, un de ceux-ci mentionne que sa mère lui remet aujourd'hui la responsabilité de ses actes et lui rappelle qu'il doit assumer les conséquences de ses actions : « Aujourd'hui ma mère... c'est ton choix, c'est ton problème, tu t'arranges avec ce que tu as... » (Louis). À la lumière de ce commentaire, on peut penser que certains parents de jeunes considèrent peut-être qu'à un

certain moment, leur adolescent doit assumer les conséquences légales relativement à leur geste et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter des conséquences à la maison. D'autre part, un seul jeune mentionne avoir été puni par ses parents pour son deuxième délit. Il souligne également le sentiment de colère exprimé par sa mère lorsqu'elle a appris son délit : « Eh! Ma mère n'était vraiment pas contente parce qu'elle travaillait le lendemain et elle est venue me chercher en pleine nuit. Fait que là, je n'ai plus le droit de sortir à Alma, quand je veux aller veiller... c'est oublié ça » (Justin). Il s'agissait alors du deuxième délit de ce jeune et, selon lui, il n'aurait pas récidivé par la suite. En somme, la réaction parentale à la suite des autres délits commis par les jeunes semble jouer un rôle dans le risque de récidive. Ainsi, l'absence de réaction appropriée relativement à la récidive de leur jeune aurait peut-être contribué, pour certains, au maintien des activités délictuelles alors qu'une réaction appropriée pourrait avoir joué un rôle dans l'arrêt des comportements délinquants.

Les jeunes interrogés soulignent également l'influence d'autres facteurs familiaux dans le risque d'adoption et de maintien de comportements délinquants chez les jeunes en général. C'est ainsi que l'encadrement et le soutien psychologique et financier des parents sont deux éléments qui ont été soulevés par l'un ou l'autre des répondants. Ainsi, un des répondants a mentionné que la situation familiale dans laquelle évolue un adolescent l'inciterait à adopter des comportements délinquants pour pallier certaines lacunes : « Des fois les parents ne les encouragent pas, ne les guettent pas, ne les supervisent pas, ils ne donnent pas d'argent, fait qu'ils n'ont comme pas le choix »

(Justin). Un autre répondant précise que ce sont non seulement le type d'éducation et le type d'encadrement qui influencent les comportements des jeunes, mais également la perception et l'attitude qu'ils ont envers l'encadrement que leurs parents leur offrent. De plus, selon ce qu'il avance, l'attitude des jeunes vis-à-vis le type d'encadrement serait un facteur plus important dans l'adoption de comportements délinquants que le type d'encadrement lui-même.

Ça dépend de l'éducation que tu as eue. Comme moi, mes parents ils m'ont toujours appris que ce n'était pas correct de faire des affaires de même et ils m'ont toujours montré à être respectueux envers les autres. Bien... comme il y en a qui n'ont jamais vraiment eu de parents, c'est dommage, mais il y en a que... leur père, leur mère sont là, mais rien que physiquement. [...] Oui c'est ça. Fait que c'est pas mal un peu l'encadrement que tu as aussi et comment tu le perçois l'encadrement. Parce que veut, veut pas il y en a qui ont leurs parents, qui sont là pour eux autres, mais qui les aiment pas leurs parents, qu'ils n'aiment pas ce qu'ils font. Ils ont la mère la plus fine du monde qui va tout faire pour eux autres, mais ils repoussent ça, ils ne veulent pas avoir leur mère dans leurs pattes un peu. (Pat)

Enfin, selon un des jeunes rencontrés, l'ensemble des problématiques reliées à la consommation de stupéfiants et à la délinquance juvénile provient des difficultés relationnelles vécues dans la famille. Selon lui, c'est l'absence des parents ou la présence de relations conflictuelles avec les parents, lorsque ceux-ci sont présents qui amènent un jeune à s'engager dans la délinquance.

Selon moi c'est de là tous les problèmes de consommation et les problèmes généraux, ils viennent... c'est de la famille. [...] dans le sens que souvent les problèmes partent de la famille, quand ça ne va pas, quand il y a une chicane ou quand ils sont moins là, quand ils sont plus là... (Louis)

En somme, les participants à l'étude semblent imputer au milieu familial une grande part de responsabilité dans le maintien des comportements délinquants à l'adolescence, surtout en ce qui a trait aux dynamiques relationnelles et aux perceptions et attitudes des acteurs concernant la situation familiale.

Impact des sanctions

À la suite de leur récidive, tous les jeunes ont reçu diverses sanctions judiciaires comprenant plusieurs mesures, soit l'exécution de travaux bénévoles, la participation à un groupe de développement des habiletés sociales en lien avec leur délit, la rédaction d'une lettre d'excuses à la victime ou encore, une rencontre de médiation avec cette dernière. Tous les jeunes se sont également vu imposer une probation, allant de six mois à un an, avec ou sans suivi d'un intervenant du centre jeunesse. Alors que certains jeunes considèrent qu'en général, la justice pour les mineurs est assez clémence, d'autres pensent que les sanctions que le tribunal impose aux adolescents dans les cas de délits criminels sont adéquates.

Ça n'incite pas à la récidive. Ça la repousse un peu, mais je veux dire ce n'est pas le top, ça pourrait être plus décourageant que ça là. C'est quand même une douce justice. (Joël)

Non non, des bonnes sanctions, là. Je veux dire ce n'est pas trop sévère, ni pas assez, je trouve que c'est juste bien. (Éric)

Toutefois, lorsque le jeune est personnellement concerné, sa perception des sanctions peut être différente. Par exemple, un des jeunes trouve que la justice est clémence pour les

adolescents de façon générale, mais considère que la sanction qu'il a reçue est trop lourde par rapport à son geste.

Trois grands types de perceptions ressortent du discours des jeunes par rapport à la sanction qu'ils ont reçue à la suite de leur récidive. Premièrement, on retrouve le sentiment d'une sanction trop lourde par rapport au contexte entourant le délit et les intentions du jeune au moment de le commettre. Par exemple, un des jeunes considère que la sanction qui lui a été imposée est plutôt importante par rapport aux circonstances de son geste, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucune menace directe, ni intention réelle de sa part. Deuxièmement, le sentiment d'une sanction juste et méritée selon le délit commis est observé dans d'autres propos recueillis. Ainsi, pour certains jeunes, la sanction reçue était proportionnelle au délit commis. Enfin, certains répondants éprouvent le sentiment d'avoir été épargné en recevant la sanction minimale prévue pour le type de délit commis. En effet, un des jeunes est tout à fait conscient qu'il aurait pu recevoir une sanction beaucoup plus lourde relativement aux comportements violents qu'il a eus et considère qu'il a eu de la chance. Le tableau 8 illustre ces trois perceptions.

Tableau 8

**Illustration des perceptions des jeunes à propos de la sanction judiciaire
à la suite de leur récidive**

Perceptions	Illustrations
Sanction lourde par rapport au geste posé	<i>C'est quand même une sanction assez lourde pour... je ne pensais pas avoir autant d'heures pour quelque chose dit comme ça (menace envers un établissement scolaire). Surtout que moi ce n'était pas direct là, c'était dit au téléphone à ma mère, je ne trouvais pas que ça avait un grand impact. Je ne trouvais pas que c'était aussi grave que ça l'était. C'était grave et je minimisais probablement un peu la chose. (Joël)</i>
Sanction justifiée par rapport au geste posé	<i>Bien... tu payes ton mal pour le mal et c'est tout. (Éric)</i> <i>Bien, c'est sûr que c'était approprié pour ce que j'avais fait aussi, là. Ça avait pas mal d'allure. (Justin)</i>
Sanction minimale par rapport au geste posé	<i>Bien là, c'est sûr que j'étais quand même heureux vu que 25 heures ce n'est vraiment pas beaucoup, c'est pas mal dans le minimum que tu peux avoir. Surtout que moi, j'avais un voies de fait avec lésion et c'était la limite du grave là, comme le juge m'expliquait, fait que j'étais quand même assez heureux de la sanction que j'avais eue, ce n'était pas une centaine d'heures dans le communautaire, ce n'était pas du centre de foyer de jeunesse non plus, fait que j'étais content. (Pat)</i>

L'impact de la sanction reçue à la suite de leur récidive ne semble pas toujours être en lien avec la perception qu'ont les jeunes de celle-ci. En effet, un des jeunes ayant trouvé sa sanction trop sévère n'a pas récidivé par la suite. Également, un jeune qui a trouvé que sa sanction était moins sévère par rapport à la sanction maximale prévue pour ce type de délit, a cessé ses activités délinquantes une fois celle-ci complétée.

Indépendamment de la perception du jeune envers sa sanction, il est donc possible de constater trois types d'influence des sanctions judiciaires dans le discours des jeunes interrogés. Premièrement, la sanction a eu l'effet recherché soit de décourager les adolescents de poursuivre leurs comportements délinquants. Quatre des jeunes rencontrés ont alors affirmé que leur sanction leur a permis de prendre conscience de la gravité ou des conséquences de leur acte ou encore de modifier leur perception du monde qui les entoure et d'apprendre de leur expérience. Deuxièmement, la sanction n'a pas eu d'effet sur le risque de récidive. À cet égard, un des répondants a souligné que les sanctions n'ont pas d'effet dissuasif puisque les jeunes ne pensent pas aux conséquences de leurs actes avant de commettre un délit. Troisièmement, la sanction a eu l'effet contraire de celui escompté, en incitant certains adolescents à commettre d'autres délits, par frustration ou pour défier l'autorité. C'est surtout le cas lors de l'imposition de sanctions perçues comme trop lourdes par rapport au délit, par exemple, des sanctions de garde en milieu fermé. Deux des jeunes rencontrés ont d'ailleurs réagi à leur sanction en persistant dans la délinquance et en intensifiant parfois même leurs activités délictuelles. De plus, selon les dires des répondants, certains adolescents en centre de réadaptation échangeraient des « trucs » pour éviter de se faire prendre à nouveau. Le tableau 9 illustre les trois tendances de réactions à la sanction.

Tableau 9

Illustration de l'impact des sanctions sur les jeunes ayant participé à l'étude

Impact	Illustrations
Dissuasion	<p><i>Bien justement, ça m'a fait réagir, ça m'a fait apercevoir des conséquences et que ça ne donnait pas grand-chose justement. (Justin)</i></p> <p><i>Mais c'est sûr que c'est quand même... c'est une punition, je l'ai pris comme une punition pareil parce que veut, veut pas si tu prends ça comme un fun, bien tu comprendras jamais, tu n'apprendras pas. (Pat)</i></p> <p><i>C'est sûrement dissuasif parce qu'il faut que tu te lèves la fin de semaine, en tous les cas dans mon cas, il a fallu que je me lève et ça te rappelle pas mal à toutes les fois que tu y vas pourquoi tu y vas et ça te donne pas vraiment le goût de recommencer à faire des travaux communautaires. (Joël)</i></p> <p><i>Tu sais, avoir des affaires de même là, des probations... ça a changé ma vie tout ça, là... Oui, changer de pensée et tu penses que... tu vois que la vie... sur un autre monde et sur une autre façon.... (Éric)</i></p>
Aucun	<p><i>Je trouve que ça n'a pas d'impact... tu sais quand quelqu'un est décidé à faire de quoi, il va le faire. Ah! bien là je vais avoir des travaux communautaires, tu sais... En fait quand quelqu'un fait de quoi, il s'arrange pour ne pas se faire pogner, fait que dans sa tête il n'envisage pas ça (la sanction). Le point de vue avant ça n'a pas d'impact. (Louis)</i></p>
Provocation / Intensification de la délinquance	<p><i>Non, parce qu'au contraire, ça me donnait même plus le goût... Parce que même si tu as une probation ou peu importe là, tu viens de passer un an et demi en centre d'accueil à ne pas sortir pratiquement et tu es un consommateur et tu as le goût de brasser parce que tu es un consommateur. Et là tu arrives après cet an et demi là, tu es comme un chien qui vient de sortir de sa cage avec tout plein d'oiseaux qui volent partout.</i></p>

Tableau 9**Illustration de l'impact des sanctions sur les jeunes ayant participé à l'étude (suite)**

Impact	Illustrations
Provocation / Intensification de la délinquance (suite)	<p><i>Tu as le goût de te faire du fun et là tu vires deux fois pire que si tu avais été juste pendant cet an et demi là dehors. Et qu'à toutes les fois, bien c'est vraiment une roue qui tourne pour le monde qui rentre à l'institut parce que... ils ressortent c'est comme des chiens fous qui ont pas sorti et là il faut qu'ils rentrent, parce qu'ils ont trop fait de dommage dans la société. Fait que moi pour ça je trouve ça... les sentences sont trop grosses pour rien. (Nico)</i></p> <p><i>Je me disais... tant qu'à être dans la marde, je vais me mettre dans la marde jusqu'au cou, là. Moi, j'ai toujours pensé de même. Tant qu'à être dans la marde, tu te mets dans la marde comme du monde. (Louis)</i></p>

Selon les répondants, c'est la perception qu'ont les jeunes de la sanction qui leur est imposée plutôt que la sanction elle-même qui a une influence positive ou négative sur le risque de récidive. En fait, selon les dires des répondants, une sanction lourde peut avoir un effet dissuasif sur un jeune, si ce dernier la perçoit positivement, mais en provoquer un autre, s'il la perçoit négativement. Il en est de même dans le cas d'une sanction plus légère. De plus, les jeunes hommes rencontrés considèrent que le désistement de comportements délinquants dépend de la volonté ou non du jeune à se plier aux règles. Les propos d'un des jeunes illustrent bien cette idée.

Ca dépend comment tu vas voir la sanction. Mettons tu vas avoir 30 ou 40 heures de travaux communautaires, tu dis... Ah! c'est de la grosse marde, je veux pas les faire... comment je pourrais dire ça... tu mets ça le plus plate possible, bien tu vas dire... c'est de la câlique de marde et tu vas vouloir te re-venger un peu à la société

de t'avoir donné ça. Mais comme moi je l'ai pris du bon côté, je me suis dit... je vais le faire et ça me donnera ce que ça me donnera et c'est une conséquence à ma niaiserie que j'ai faite. Tandis que la majorité des jeunes eux autres, ils voient ça comme une conséquence du fait que la société n'aime pas vraiment ce qu'ils ont fait... Bien il n'y a rien qui est efficace si tu le fais à contre-courant, si tu ne veux pas le faire, c'est sûr que ça ne sera jamais efficace... C'est sûr que tu aurais beau donner n'importe quoi à quelqu'un qui veut pas changer, bien il ne changera pas, c'est sûr. Même à coups de fouet... c'est sûr et certain. Il va changer pour te faire plaisir, mais dès que tu vas avoir le dos tourné, il va revenir ce qu'il était.
 (Pat)

Enfin, un des jeunes rencontrés considère que la détention en centre de réadaptation ne devrait être réservée qu'aux crimes graves étant donné que le séjour dans ce type d'établissement semble avoir plus d'effets négatifs que positifs sur les comportements et attitudes des jeunes délinquants.

Tu sais tant qu'à moi, à part si tu as séquestré quelqu'un vraiment ou tu as vraiment abusé de la violence là, n'importe quel crime relié à la drogue, au vol, peu importe, ça ne donne rien d'enfermer quelqu'un longtemps, il va le faire pareil. (Nico)

Il en ressort donc que pour que la sanction ait l'effet recherché, elle doit être adaptée au jeune et à sa situation. À ce sujet, certains adolescents (n = 2) soulignent que le peu de place laissée aux jeunes dans le déroulement des procédures judiciaires pour s'exprimer influence négativement leur perception du système judiciaire. Les décisions prises ont donc moins de sens pour les jeunes relativement à leur situation personnelle. Il en résulte un sentiment de ne pas avoir été entendu et l'impression de devoir subir les conséquences de leurs actes sans possibilité d'exprimer leur point de vue des événements.

Il y a une chose que je n'ai pas aimée, c'est en cour, parce que tu ne peux pas dire ton point de vue. Tu rentres... tout ce qu'il m'a demandé, moi, c'est mon nom. L'avocat s'est levé, il a parlé et tout et je suis reparti. Fait que ça, je n'ai pas aimé, c'est que tu ne peux rien dire, tu ne peux pas vraiment t'exprimer. Fait que si il te déclare coupable de ça, tu ne peux rien dire, tu es coupable et c'est tout. C'est ça que j'ai moins aimé, là. (Justin)

Un autre désapprouve le fait d'avoir été obligé de faire une promesse qui était, selon lui, impossible de tenir.

Après ça, il m'a demandé de jurer solennellement sur la bible que je n'allais plus prendre de cannabis et que... parce que j'avais une probation et tout et moi je venais juste de lui dire que j'allais continuer à en prendre, que je n'étais pas prêt à arrêter tout de suite, que je n'étais pas prêt pantoute et que ça serait lui mentir à pleine face de lui dire ça. Je lui ai dit bien honnête de même, c'est là que j'ai vu qu'être honnête avec la justice ça sert absolument à rien. Il m'a dit... tu ne sors pas d'ici si tu me le jures pas. Le « flo » il vient de passer neuf mois en centre de réadaptation, c'était les pires mois de sa vie et il veut sortir. Bien j'ai fini par dire... oui je le jure solennellement et tout de suite après j'ai dit : mais ce n'est pas vrai, mais je le jure solennellement. Il m'a fait sortir, c'est vraiment innocent de même. (Nico)

En somme, les sanctions imposées aux jeunes semblent avoir une certaine influence sur le risque de récidive, mais la perception du jeune quant à la sanction paraît importer plus que la nature de celle-ci. À la lumière du discours des jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude, d'autres facteurs semblent être en cause dans le désistement des jeunes d'un parcours délinquant. C'est ce dont il sera question dans la prochaine section.

La régression ou le désistement de la délinquance

Au moment de l'entrevue, les six jeunes participants à cette étude ont affirmé qu'ils ne commettaient plus de délits, que l'adoption de comportements délinquants faisait partie de leur passé et qu'ils ne comptaient pas non plus récidiver. La prochaine section présente les motifs mentionnés par les jeunes pour expliquer leur décision de cesser leurs comportements délinquants ainsi que les facteurs pouvant avoir eu une influence dans la régression de l'agir délinquant ou dans son abandon.

Motifs de désistement

Différents motifs ont été mentionnés par les répondants pour expliquer leur décision de cesser tout comportement délinquant. Plusieurs semblent intrinsèques, c'est-à-dire qu'ils sont reliés à un processus personnel, alors que quelques autres apparaissent être extrinsèques, c'est-à-dire qu'ils sont associés à une influence extérieure. De plus, plusieurs raisons, intrinsèque ou extrinsèque, peuvent être fournies par un même jeune pour expliquer son abandon de la délinquance.

Parmi les explications de nature personnelle, le fait de se préoccuper de son image personnelle et de la perception des autres à leur égard s'ils persistaient dans leurs comportements délinquants fait partie des raisons de l'arrêt d'agir délictuel. Le fait de ne pas vouloir adopter un style de vie criminel à l'âge adulte ainsi que le désir de préserver l'estime des autres représentent aussi des motifs suffisants pour choisir de cesser ses activités délinquantes. Également, la prise de conscience de la gravité des conséquences

aux victimes ainsi que la maturité sont d'autres motifs intrinsèques évoqués par les adolescents. Le tableau 10 illustre les motifs intrinsèques de désistement de la délinquance mentionnés par les jeunes au moment de l'entrevue.

Tableau 10

Illustration des motifs intrinsèques mentionnés par les participants pour expliquer leur désistement de la délinquance

Motifs	Illustrations
Image de soi/Perception des autres	<p><i>Oui... et ce que je vais faire dans la vie... je ne veux pas être un trou de cul qui va passer sa vie en prison, là! bien non! Ce n'est pas moi ça! Fait que... (Louis)</i></p> <p><i>Je pense que c'est parce que... j'ai toujours vu comme justement des vieux voleurs... quand tu parles après 20 ans ils continuent à voler et tout que... je trouvais ça jaune. C'est drôle à dire, mais tu sais comme dans les films, tu les vois, ils sont tout là... et ils se « shootent » et tout est jaune et ça ne me tentait pas de virer de même. (Nico)</i></p> <p><i>Je veux que mes parents soient fiers de moi, le monde soit fier de moi, que tout le monde en fait soit fier de moi, surtout moi en partant. (Pat)</i></p>
Changement d'attitude et de comportements / Développement personnel	<p><i>Parce qu'il a fallu que je change des choses dans ma routine, des choses... mon habitude de vie, j'ai appris à me connaître, à vivre mes émotions. Je n'ai plus besoin de tout ça... Fait que dans mon livre à moi, si tu apprends à te connaître et à vivre tes émotions, ça va déjà mieux en partant. (Louis)</i></p>

Tableau 10

**Illustration des motifs intrinsèques mentionnés par les participants
pour expliquer leur désistement de la délinquance (suite)**

Motifs	Illustrations
Développement d'une empathie envers les victimes	<p><i>Bien les vols, ça c'est barré de ma vie, parce que ça ne rapporte vraiment rien. Et c'est dull pour le monde aussi, là. (Justin)</i></p> <p><i>Disons que c'est ce qui m'a fait un peu allumer aussi, c'était... c'est qu'à la force bien... ça touche tout le monde et je me disais... moi ça me faisait chier que les prix augmentent de tout et tu sais tout... Un moment donné, j'ai allumé que c'était à cause justement... à force d'avoir des vols, bien cette épicerie-là a pas le choix d'augmenter ses prix pour arriver et tout. Moi je me disais... c'est chien que pour une personne, tout le monde il faut qu'ils payent une cenne de plus, même si ça paraît pas gros, bien tu sais... (Nico)</i></p>
Choix/Démarche personnelle	<p><i>Oui bien, c'est ça... j'ai fini par m'autoconvaincre qu'il ne fallait pas tu sais... m'autodonner peur. (Nico)</i></p> <p><i>Il y a aucun moyen, à part nous-même, il y a rien que soi-même qui peut changer... qu'on peut changer nous-même. Donc ça y va un peu à la décision du jeune... (Pat)</i></p> <p><i>Je ne le sais pas trop, je pense que c'est libre à chacun. Il faut que tu choisisse de ne plus commettre de délits j'imagine. (Joël)</i></p>
Maturité	<p><i>Bien là... un moment donné tu vieillis et tu comprends tout simplement. Je n'ai pas plus à dire que ça. (Éric)</i></p>

Quant aux motifs désistement extrinsèques, trois facteurs ressortent du discours des participants. Le fait de pouvoir se procurer les objets convoités de manière légale représente le premier de ces motifs. Ensuite, le fait d'avoir dû réaliser des mesures pour

réparer leurs gestes ou encore la crainte de mesures plus sévères en cas de récidive représente le deuxième facteur. Enfin, la réaction plus stricte de l'entourage, troisième facteur extrinsèque, constitue un tournant dans la décision des jeunes de cesser leurs activités délictueuses. Le fait que les parents ne toléraient plus les vols de leur enfant et les dénonçaient systématiquement aux autorités a permis, par exemple, à un des jeunes de prendre conscience de la limite atteinte par ses proches. Le tableau 11 illustre les motifs extrinsèques de désistement de la délinquance mentionnés par les jeunes.

Tableau 11

Illustration des motifs extrinsèques mentionnés par les participants pour expliquer leur désistement de la délinquance

Motifs	Illustrations
Possibilité de se procurer des biens légalement	<i>C'est ça. Je n'avais plus de raison pour voler tu sais, c'était... un moment donné, ça, j'ai fini par avoir les choses que je manquais... j'ai fini par les avoir légalement. (Nico)</i>
Crainte des conséquences légales	<i>Bien, j'ai vu que ça donnait rien au bout du compte, à part des sanctions. (Justin)</i> <i>Bien ma blonde m'aide beaucoup à ne pas re-commettre des délits parce que je n'ai pas envie de me ramasser en centre jeunesse et tout ça. Et le juge me l'a très bien dit que la prochaine affaire c'était vraiment le centre jeunesse là. Et ça, je ne veux vraiment, mais vraiment pas, tant qu'à moi c'est pire que la prison, là. Être enfermé il y a rien que j'aime moins que ça, j'ai toujours ma liberté depuis que je suis jeune, et c'est tout ce que j'ai la liberté fait que... (Pat)</i> <i>C'est surtout... j'imagine que c'est le goût de ne pas rervoir de... retourner en cour et tous les problèmes occasionnés. J'imagine que c'est ça, malgré que ce ne soit pas tellement de grands... comme je disais tantôt, ça pourrait être plus dur que ça pour que tu t'en rappelles. Moi je m'en rappelle, c'est correct. (Joël)</i>

Tableau 11**Illustration des motifs extrinsèques mentionnés par les participants pour expliquer leur désistement de la délinquance (suite)**

Motifs	Illustrations
Crainte des conséquences légales (suite)	<i>Bien là, c'est sûr que là mon avenir ça l'aide beaucoup parce que je m'en viens bientôt majeur, donc ça ne s'effacera plus de mon dossier les conneries que je vais faire. Fait que là c'est pas mal ça... le fait que je n'ai pas envie d'avoir une tache à ma vie, une tache à mon dossier. Mais déjà là, si je veux aller aux États-Unis, je ne peux même pas y aller, je ne peux même pas faire aucun voyage en partant, c'est déjà assez dommage. (Pat)</i>
Réaction l'entourage	<i>Euh... c'est que... vraiment tout le monde a commencé à se plaindre en même temps. Dans le sens qu'ils m'ont toléré que je les vole et tout, mais un moment donné ça l'a tout sorti en même temps, là... mes parents n'acceptaient plus ça; à toutes les fois genre que je volais, ils me déclaraient à la police. Fait que là, après trois, bien il fallait que je passe en cour et... Et là, à toutes les fois ça faisait ça et là j'ai fini par comprendre que ce n'était pas juste pour me faire chier qu'ils faisaient ça tu sais, c'est parce qu'ils n'avaient plus de moyens avec moi et que j'étais rendu un petit peu trop loin et que j'aurais pu virer plus mal que ça, là. (Nico)</i>

Facteurs d'influence du désistement

Outre les motifs soulevés par les répondants quant à l'arrêt de leur délinquance, d'autres facteurs semblent avoir également eu une influence dans leur processus de prise de décision. Quant à l'influence de la consommation de substances psychotropes, on remarque que tous les participants ont diminué, voire cessé leur consommation de drogues ou d'alcool presque au même moment où ils ont cessé leurs activités

délinquantes. Pour un des jeunes, le développement d'une maladie mentale chez un ami, précipité par la surconsommation de drogues chimiques, a été un point marquant qui a influencé sa décision de cesser sa propre consommation de psychotropes.

Oui ça fait quatre mois que je ne consomme plus de cannabis et des drogues fortes, ça fait longtemps, ça doit faire 1 an et demi pas loin. Parce qu'il y a un de mes amis qui est devenu schizophrène à cause de la peanut... bien il l'était déjà avant [...] ça s'est développé à cause du speed. [...] Bien, ça en a fait réagir une bonne gang, vu que moi tous mes amis ont consommé en masse de speed et depuis qu'on a su qu'il était schizophrène et qu'il allait tout le temps à Roland-Saucier, il revenait, il rentrait, il revenait... on s'est dit regarde... ça n'a pas d'allure, on peut tous virer comme lui, là! Fait qu'on a décidé de tout arrêter. (Pat)

Pour certains jeunes, les interventions des différents organismes qu'ils ont fréquentés leur ont permis de cheminer, de réfléchir à la gravité et aux conséquences de leurs comportements et, parfois, d'en comprendre la source. Certains jeunes en sont aussi repartis avec des outils pour les aider à modifier leurs comportements.

Et là-dedans bien, ce sont des intervenants pour les jeunes et ils nous donnent en masse de trucs et c'est là que j'ai réussi à régler mon problème d'agressivité aussi au Centre jeunesse alternative avec [l'intervenant]. Cela m'a beaucoup aidé aussi. (Pat)

Les services des différents organismes (centre jeunesse, organisme de justice alternative, etc.) s'inscrivent à l'intérieur des mesures prévues par le système de justice pénale pour les adolescents. Ces organismes interviennent lorsqu'un jeune doit exécuter les mesures comprises à l'intérieur de sa sanction (travaux bénévoles, lettre d'excuses, médiation, probation, etc.). La nature et l'intensité des interventions diffèrent selon le type de mesure imposée aux jeunes. Par exemple, l'intervention dans le cas d'un

programme de développement des habiletés sociales est principalement axée sur la conscientisation des conséquences et du processus menant au délit afin de réduire le risque de passage à l'acte. La médiation, quant à elle, permet au jeune de prendre en compte le point de vue de la victime, tandis que l'exécution de travaux bénévoles cherche à réparer les conséquences du délit en redonnant à la société. Parmi les diverses mesures qui peuvent être imposées aux adolescents, les répondants considèrent que certaines de celles-ci, donc certains types d'intervention, sont plus efficaces que d'autres pour diminuer le risque de récidive. Encore une fois, la perception de l'efficacité des mesures diffère d'un jeune à l'autre. Pour certains, l'accomplissement de travaux bénévoles est efficace seulement s'ils sont assez difficiles ou qu'ils sont directement reliés au délit perpétré. Pour d'autres, c'est la participation à des groupes de développement des habiletés sociales qui leur a été utile. Un des jeunes a dû rencontrer sa victime lors d'une médiation et cette rencontre a été marquante pour lui. Enfin, pour un autre répondant, le fait d'être privé de liberté par des conditions de probation, associé au suivi par un intervenant, représente, pour lui, la sanction la plus dissuasive puisqu'elle est omniprésente et contraignante. Le tableau 12 illustre la perception des jeunes à propos de l'efficacité des différents types de mesures pour inciter les adolescents à cesser leurs activités délinquantes.

Tableau 12

Perceptions des jeunes quant à l'efficacité des diverses mesures pouvant être imposées aux adolescents

Mesures	Impact	Illustrations
Travaux bénévoles	Dissuasif, sous certaines conditions	<p><i>Mais bien franchement pour les travaux communautaires là... il faut vraiment que ça ait un lien direct pour que tu comprennes et que ça soit une technique d'impact. Tu sais la preuve, quand moi j'avais... c'était vraiment une technique d'impact quand j'ai fait mes travaux communautaires comme conciergerie pour avoir eu ma sanction pour le délit à l'école, justement. (Nico)</i></p> <p><i>Mais il faut que tu en fasses pas mal. Je veux dire... si c'est comme la première fois que je suis allé et que... ça dépend aussi ce que tu fais comme travaux communautaires j'imagine. Il y a des jobs qui sont pas mal plus paisibles que d'autres. (Joël)</i></p>
	Utile/ Apprentissage	<p><i>Bien, les travaux communautaires j'aimais ça, j'ai appris comment peinturer un mur au rouleau en une couche. Fait que je peux dire que j'ai appris quelque chose. (Pat)</i></p>
Rencontres de groupe (volet violence ou volet vandalisme)	Formateur	<p><i>La rencontre « Vie sa vie » bien c'était super, ça m'a beaucoup aidé malgré l'effort et le cheminement que j'avais fait au CRM, ça m'a appris quand même beaucoup de choses, des moyens pour contrôler mon agressivité, mon impulsivité. (Pat)</i></p> <p><i>Oui, c'est sûr que ça l'a une influence. Comme [le programme] Vis-à-Vis, là ça fait pas mal réfléchir et aussi le cycle du passage à l'acte ça aide beaucoup. Fait que là, tu revois tout en étapes ce que tu as fait et ce que tu aurais pu changer. Euh... maintenant, bien je pense avant d'agir surtout. (Justin)</i></p>

Tableau 12

Perceptions des jeunes quant à l'efficacité des diverses mesures pouvant être imposées aux adolescents (suite)

Mesures	Impact	Illustrations
Médiation	Marquant	<i>[La] médiation. Parce que... là, ça cogne là, tu rencontres la personne et tu peux lui dire ton point de vue et elle, elle peut dire son point de vue. Tu peux t'arranger avec pour régler ça. Moi je dirais ça, oui. (Justin)</i>
Probation	Dissuasif	<i>Oui, te sentir non libre justement, ça pèse sur le système. Tu t'en rappelles plus souvent qu'une fois par semaine quand tu vas faire les travaux communautaires. C'est sûr. (Joël)</i>

Les participants précisent toutefois que l'influence des interventions dépend, encore une fois, de la réceptivité et de l'ouverture des jeunes.

Moi non plus je ne prenais pas ma chance au bon moment, je n'étais peut-être pas prêt non plus à ce moment-là et... c'est juste pour ça... je veux dire... ils étaient corrects pareil parce que... si je n'avais été prêt à ce moment-là, bien ça aurait changé bien des affaires, mais ce n'était pas le cas. (Nico)

Bien il n'y a rien qui est efficace si tu le fais à contre-courant, si tu ne veux pas le faire, c'est sûr que cela ne sera jamais efficace. Mais tant qu'à moi les interventions avec « Vie sa vie » et tout ça, Jeunesse alternative, ça c'est vraiment un super de bon programme, j'ai adoré ça, vraiment... bien, j'ai adoré ça... on s'entend que... dans la mesure du possible, là... C'est sûr que ce n'est pas comme aller faire du skate ou bien aller faire du sport, c'est pas la même chose mais... Non... pour ce que c'est, oui j'ai adoré ça et je trouve que c'est super bon quand tu veux changer. (Pat)

Finalement, un des répondants estime que ce qui prévient la délinquance ou la récidive demeure le fait d'offrir des activités adaptées aux adolescents dans leur milieu de vie.

Les divertissements, les maisons des jeunes... les activités surtout moi je dirais. Parce que nous autres on n'a même plus de maison des jeunes, on n'a plus de skate park non plus. Il n'y a plus grand-chose, en gros. C'est sûr que quand ils font des activités, ou bien tu es occupé ou bien que tu te changes les idées, tu penses moins à faire des délits c'est sûr. (Justin)

En somme, bien que les participants attribuent principalement leur abandon de la délinquance à des choix personnels, il est possible de remarquer que divers facteurs entrent en ligne de compte dans leur processus de décision. Pour certains, des événements marquants représentent un tournant dans l'arrêt des comportements délinquants alors que pour d'autres, le processus de réflexion s'est effectué sur une période plus prolongée. Quoi qu'il en soit, l'expérience subjective, c'est-à-dire l'interprétation des jeunes par rapport aux situations vécues, semble importer plus que l'expérience objective. La prochaine section porte sur la perception des participants sur leur propre délinquance et sur celle des adolescents en général.

Analyse personnelle de leur délinquance

Les participants à l'étude ont entamé un processus de réflexion par eux-mêmes ou à travers les divers échanges avec les professionnels qui les ont accompagnés au cours de leur adolescence. Ainsi, ils sont en mesure de discuter de la signification de la délinquance et de leurs perceptions d'eux-mêmes comme délinquants ainsi que de

l’interprétation qu’ils font de leurs gestes et de leurs parcours. Ces deux thèmes seront traités dans la prochaine section.

Définition de la délinquance et perception de soi comme délinquant. De façon générale, les participants définissent la délinquance en l’associant à la perpétration d’infractions criminelles, « *C'est un acte criminel. Bien, c'est quelqu'un qui a commis un acte criminel* » (Justin) et ce, indépendamment de l’âge des individus.

Bien, c'est un jeune qui... bien, pas nécessairement un jeune, là... il me semble que tu peux être délinquant et être adulte... je pense... Mais c'est quelqu'un qui commet des délits qui sont contre la loi, en fait qui sont illégaux, on peut dire... (Pat)

Les définitions énoncées par les jeunes semblent toutes s’orienter vers le concept de norme. Selon eux, la délinquance serait le fait de contrevenir à une norme socialement établie. Toutefois, des nuances sont faites par certains jeunes quant à ce qui définit le concept de délinquance, c'est-à-dire par rapport à l’objectivité de cette norme. On remarque que les définitions données semblent également être teintées par le vécu de chacun relativement à la délinquance. C'est ainsi qu'un des jeunes associe la délinquance au fait d'être différent, d'être à part de la majorité des gens. D'un autre côté, il considère que tous peuvent avoir, un jour ou l'autre, été délinquant, mais que l'étiquette est socialement apposée aujourd’hui selon les actes sanctionnés plutôt que de situer ces comportements comme partie intégrante de l’histoire de vie du jeune. Donc, la délinquance est une déviation temporaire de la norme. Celle-ci inclut également les délits non officiels et varie selon la gravité et la fréquence des comportements.

Ma définition de la délinquance, c'est un marginal tout simplement. Quelqu'un qui est assez marginal et qui... tu peux être un délinquant sans te faire arrêter par la police nécessairement et sans avoir commis un délit grave, comme tu peux être quelqu'un de bien gentil une journée et virer délinquant en commettant les pires vols et les pires séquestrations que tu ne peux pas imaginer. Moi je me dis qu'on est tous délinquants, mais qu'aujourd'hui la délinquance est vraiment... sur des termes juridiques... des fois que cela n'a pas vraiment lieu d'être là... (Nico)

Un des jeunes élargit la définition de la délinquance en englobant tout comportement qui vise à démontrer une contestation de la loi ou une volonté de faire sa propre loi. Il fait également apparaître le caractère de dangerosité de l'acte commis. Il ne suffit donc plus de contrevenir à une norme, mais il faut aussi que le résultat engendre une forme de danger.

Actes criminels, comportements de gang, de king... je fais ma loi tu sais... Ça là, c'est la délinquance. [...] Ce sont des comportements dangereux pour les autres, pour toi-même aussi. Délits, crimes, vols, de la drogue, « fuck » la loi... (Louis)

Une autre définition proposée par un des répondants insiste davantage sur la maturité et la gestion des émotions en lien avec le passage à l'acte délinquant.

La délinquance bien... c'est la délinquance, c'est quelqu'un qui brise... bien qui ne pense pas avant d'agir tout simplement... Ou bien tout simplement quand tu es en état de colère tu agis pareil... (Éric)

Même s'ils admettent que, selon leur définition, ils peuvent être qualifiés de jeunes délinquants, aucun d'entre eux ne se considérait comme tel au moment de la collecte des données. Toutefois, quatre jeunes ont affirmé avoir été des délinquants à un moment de leur adolescence, mais qu'ils ne se perçoivent plus de cette façon aujourd'hui.

Également, certains jeunes considèrent que la délinquance est un phénomène courant chez les adolescents et que la majorité d'entre eux aurait commis des délits au cours de cette période.

Tu rebelles un peu plus à cause de l'adolescence et tout le monde va vivre ça un jour et on a tout passé par là. Bien, tu es un ado... je veux dire... n'importe qui... le trois quarts du monde ont eu de ça... Bien la moitié, peut-être la moitié là. Je connais pas mal le monde... plus de monde qui en ont eu que du monde qui n'en ont pas eu.
(Éric)

Interprétation de leur conduite délinquante pendant leur adolescence. Les perceptions des répondants relativement aux différents délits qu'ils ont commis varient d'un jeune à l'autre en fonction du type de délit et en fonction du cheminement du jeune. En effet, un jeune peut entretenir des perceptions différentes selon les délits qu'il a commis et ces perceptions peuvent évoluer au fur et à mesure qu'il vieillit et qu'il prend de la maturité ou du recul relativement à son vécu. C'est ainsi que cinq catégories de perceptions peuvent être identifiées dans le discours des participants. Premièrement, certains jeunes semblent occulter la notion de victime en ce sens que, soit ils n'en font jamais mention dans leur récit, soit ils considèrent qu'il n'y a pas vraiment de victime puisque celle-ci peut toujours être dédommagée. Cette perception se remarque surtout chez les jeunes qui ont commis des délits contre les biens. Deuxièmement, certains jeunes remettent la faute sur leur victime mentionnant qu'elle était à l'origine, ou même responsable, de la situation qui a mené au délit. Par exemple, un des jeunes indique que si les travailleurs du chantier où il a conduit la machinerie sans permission n'avaient pas laissé les clés sur les véhicules, il n'aurait jamais commis son délit. Troisièmement,

plusieurs jeunes, même s'ils reconnaissent leur responsabilité dans leur délit, ont tendance à minimiser la gravité de leurs gestes en qualifiant leurs délits de mineurs ou en les considérant comme fréquents chez les adolescents. Quatrièmement, certains jeunes semblent se déresponsabiliser relativement à leurs gestes puisqu'ils mentionnent que c'est arrivé par hasard, sans qu'ils ne s'y attendent. Enfin, la dernière perception remarquée par rapport aux délits commis est celle de responsabilisation, c'est-à-dire que le jeune semble prendre l'entièvre responsabilité pour le geste commis sans rejeter la faute sur nul autre que lui-même. Le tableau suivant (tableau 13) illustre les différentes perceptions des délits que l'on retrouve chez les répondants.

Tableau 13
Illustration des perceptions des jeunes relativement aux délits commis

Perception des délits	Illustrations
Absence de victime	<i>C'était plus un emprunt... je me disais tout le temps... je le sais que je vais me faire « pogner », ça ne me dérange pas, je vais lui redonner son 20 \$, ce n'est pas grave. J'en ai besoin là, tu sais (Nico)</i>
Faute sur la victime	<i>... s'ils n'avaient pas été complètement inconscients de laisser leurs clés sur toutes leurs machines pendant qu'ils ne travaillaient pas et pendant que le chantier était fermé, mais là il était complètement ouvert à tout le monde... Probablement qu'on n'aurait jamais pu partir avec les machines. (Joël)</i> <i>Elle a essayé genre de monter une grosse affaire contre moi là, et elle a essayé de me mettre tout sur le dos et dans le fond c'est elle qui me manipulait. Dans le fond elle jouait avec moi là. (Éric)</i>
Minimisation	<i>... on s'entend que ce n'est pas grand-chose, là. (Pat)</i>
Déresponsabilisation	<i>Bien ce n'est jamais un choix vraiment, ça l'arrive comme ça l'arrive. (Pat)</i> <i>Ça devait arriver parce que tu sais, je ne courrais pas après, c'est arrivé de même. (Éric)</i>
Responsabilisation	<i>Mais après ça, je me suis aperçu vite que... ouin! Ça n'avait pas d'allure ce que j'avais fait dans le fond. J'étais pas mal déçu là, quand ma mère est venue me chercher. (Justin)</i>

En ce qui concerne la perception des répondants quant à l'ensemble de leur parcours délinquant au cours de leur adolescence, deux visions s'observent dans le discours des jeunes. D'une part, la moitié des jeunes semble considérer les activités délinquantes comme une expérience qu'il est préférable de vivre pendant la période de l'adolescence plutôt qu'à l'âge adulte et de laquelle ils ont fait un apprentissage.

C'est un apprentissage. Il faut apprendre des erreurs qu'on a faites. Celui qui a fait le plus d'erreurs dans sa vie, c'est lui la plus grande personne si il en a tiré des leçons. Là, je sais c'est quoi fait que je n'aurai pas besoin de le refaire à 20 ans et me mettre dans la marde. (Louis)

Bien, je me trouve cave d'avoir fait ça, mais je me dis que... aussi bien les (les délits) faire quand on est jeune. Que si j'avais fait la même chose dans deux ou trois ans, ça n'aurait pas été la même chose, ça aurait été pire, plus grave. Et j'aurais peut-être même pu faire plus que ce que j'ai fait. Donc je me dis que... il faut bien vivre un moment donné, fait que... je prends ça comme des expériences de vie, ça me fait grandir en même temps. Et je me dis que... je ne le referai plus et c'est tout, là. (Pat)

Les apprentissages mentionnés par les répondants qui ont été réalisés au cours de leurs parcours délinquants, soit dans le cadre d'expériences délictuelles ou au cours des interventions des organismes impliqués auprès des jeunes contrevenants, sont de natures diverses. Certains affirment avoir fait des apprentissages plus techniques tels que la peinture, alors que d'autres ont appris à gérer et à exprimer leurs émotions (colère, frustration, etc.) de façon socialement acceptable. Des jeunes affirment avoir acquis des connaissances sur des stratégies de résolution de problème au moyen de la médiation ou d'un programme de développement des habiletés sociales. Enfin, un des répondants a fait

le choix de cesser sa consommation d'alcool en raison de son effet sur ses comportements et des conséquences qui en découlent.

D'autre part, une autre moitié des jeunes semblent considérer leurs comportements délinquants comme des erreurs qu'il ne faut pas commettre et qui engendrent des conséquences autant pour eux-mêmes que pour les victimes ou pour l'ensemble de la société.

Pfft! Je pense que ce sont des erreurs qu'il ne faut pas commettre, que je re-commettrais pas. Ce sont des erreurs. C'est comme ça que je les qualifierais. (Joël)

Que ça ne valait pas la peine surtout, pour les conséquences que j'ai eues... Et que ça n'avait pas vraiment de respect pour les policiers ce que je leur ai fait là. (Justin)

En somme, les perceptions que les répondants possèdent à propos de la délinquance semblent converger vers la notion de transgression d'une norme sociale. Peu de jeunes s'identifient toutefois au concept de délinquant tel qu'ils le conçoivent et s'ils le font, cette identification est circonscrite dans le temps et ne s'appliquait plus au moment de l'entrevue. De plus, les répondants interprètent leur parcours délinquant soit comme une erreur soit comme une expérience de vie. Pour quelques-uns des jeunes, les comportements délinquants représentent l'expression de besoins, tels que ceux de se sentir valorisé, de se sentir fier et ingénieux, celui d'être comme les autres ou encore, le besoin de soulager la colère ou d'exprimer des difficultés familiales. Enfin, peu importe la perception que les jeunes ont de leur parcours délinquant, ils semblent tous avoir réalisé un apprentissage sur les relations interpersonnelles, sur eux-mêmes ou sur les règles sociales à respecter.

DISCUSSION

Ce chapitre discute les résultats de la présente recherche à la lumière des écrits scientifiques existants. Il se divise en quatre sections. La première section analyse les résultats obtenus concernant chacun des objectifs de la recherche : 1) l'identification des motifs et des facteurs de délinquance et de récidive des adolescents; 2) la connaissance de la perception des répondants sur l'efficacité et l'impact des sanctions qui leur ont été imposées à la suite de leurs délits et; 3) l'identification du sens qu'ils donnent à leurs parcours délinquants. La seconde partie traite, pour sa part, de la contribution de la présente étude à l'acquisition des connaissances et de ses retombées sur l'intervention sociale auprès des jeunes délinquants. La troisième partie présente les principales forces et limites de cette étude. Finalement, la dernière section de ce chapitre propose des avenues de recherche qui pourraient être réalisées pour recueillir d'autres informations sur les trajectoires de délinquance des adolescents et adolescentes.

Motifs et facteurs de délinquance et de récidive

Un des objectifs poursuivis par cette recherche était de connaître les motifs sous-jacents aux comportements délinquants des adolescents ainsi que les facteurs que ces derniers considèrent comme ayant eu une influence sur leur décision de commettre de tels actes. À la lumière des résultats obtenus, il est possible de remarquer que les jeunes semblent avoir une bonne idée des raisons qui les ont poussés à commettre leurs délits. Ils sont également en mesure de mettre en relation leur délinquance avec certains éléments du contexte social et familial.

Dans un premier temps, bien que certains jeunes de la présente recherche inscrivent leur conduite délictuelle à l'intérieur d'un contexte ayant engendré des frustrations (déménagement, conflits familiaux, injustice perçue, etc.), ils apportent la plupart du temps des explications distinctes pour chacun de leurs délits et ne font pas nécessairement de lien entre les différents actes commis. Ainsi, les motifs mentionnés pour expliquer les premiers délits, c'est-à-dire la curiosité, l'envie de tenter de nouvelles expériences, le plaisir et le défi reliés au passage à l'acte ou le désir d'appartenir à un groupe, semblent être associés au développement normal de la période d'adolescence qui amène les jeunes à explorer et à s'affirmer différemment (Cloutier, 1996). Quant aux motifs soulevés pour expliquer la récidive, ils semblent davantage reliés à des émotions négatives, telles que la frustration, la colère ou l'injustice. Ces motifs concordent avec ceux identifiés par certains auteurs dans les écrits scientifiques sur le sujet (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Cusson, 1998; LeBlanc, 2003a; LeBlanc, Ouimet & Szabo, 2003; Lopez, 2008; Ouimet, 2009). Également, lors de la récidive, les jeunes semblaient chercher à reproduire la poussée d'adrénaline éprouvée lors des premiers délits. La dimension de l'adrénaline a également été mentionnée chez les participants de l'étude de Lopez (2008) comme élément stimulant relié au passage à l'acte. Comme les adolescents ont une tendance à rechercher les sensations fortes et à prendre des risques (Greene et al., 2000; Irwin Jr, Igra, Eyre & Millstein, 1997; Steinberg, 2008), cela pourrait expliquer leur implication dans les premières activités délictuelles, qui sont relativement mineures, ainsi que la volonté de reproduire les sensations fortes éprouvées en adoptant de nouveau leurs comportements délinquants et, parfois, en augmentant la gravité des délits commis.

Dans un deuxième temps, les jeunes identifient des facteurs ayant influencé leurs comportements, mais on remarque que d'autres facteurs semblent également être en cause sans que les participants aient nécessairement fait de lien direct entre eux et leur conduite délinquante. D'une part, on constate que tous les jeunes ont commis leurs délits en groupe, mais que ces derniers n'impliquent jamais ou rarement leurs complices dans leur récit comme facteur d'influence dans leur décision. Lopez (2008) avait obtenu un résultat semblable où les participants à son étude reléguait leurs complices au second plan et se positionnaient au premier rôle lors du récit de leurs délits. Pourtant, l'impact des pairs, que ce soit par rapport au désir d'appartenir à un groupe ou pour impressionner les autres, semble être un élément souvent impliqué dans le contexte du passage à l'acte chez les répondants de cette recherche. Il a été démontré dans plusieurs études que l'association à des pairs délinquants est un facteur important de l'adoption et du maintien des activités délinquantes (Archwamety & Katsiyannis, 1998; Carr & Vandiver, 2001; Duan, Chou, Andreeva & Pentz, 2009; Gavazzi, Yarcheck, Sullivan, Jones & Khurana, 2008; Heilbrun et al., 2000; Katsiyannis & Archwamety, 1997; LeBlanc, 1994a, 2003a). Le fait de sous-exposer les complices du délit s'explique peut-être par le contexte de l'entrevue et le rôle de l'étudiante-chercheure. Les répondants auraient peut-être davantage impliqué leurs amis s'ils avaient raconté leur histoire à une figure d'autorité et ce, dans le but de partager la responsabilité du crime et d'éviter une sanction plus sévère. Ou encore, le processus de réflexion des jeunes ayant engendré une plus grande responsabilisation relativement à leurs actes peut avoir fait en sorte de réduire la place des amis comme influence du comportement.

D'autre part, on constate que tous les répondants sont des consommateurs de drogues, mais que peu considèrent cet élément comme un facteur de risque dans leurs activités délinquantes. S'ils le font, c'est qu'ils ont été questionnés précisément sur cet aspect, mais ils ne le mentionnent pas d'emblée dans l'explication de leur conduite délinquante. Les jeunes semblent plutôt considérer leur consommation, problématique ou non, comme un élément en parallèle de leur délinquance et rarement directement associé. Toutefois, on constate qu'un lien est souvent apparent entre la consommation de drogues et le passage à l'acte chez les participants, que ce soit lorsque le délit est commis dans le but de se procurer de la drogue ou lorsque la drogue influence le passage à l'acte en raison de son effet désinhibiteur. On remarque également que la consommation de drogues chez les participants a débuté et cessé à peu près au même moment que leurs comportements délinquants, ce qui concorde avec les données recueillies dans plusieurs autres études qui ont clairement démontré l'existence d'une association drogue-crime (Brochu, 2006; Putnins, 2003; Stoolmiller & Blechman, 2005; Sullivan & Hamilton, 2007; Tremblay, Brunelle & Blanchette-Martin, 2007; Welte, Barnes, Hoffman, Wieczorek & Zhang, 2005; Wiesner & Windle, 2006; Wilson, Rojas, Haapanen, Duxbury & Steiner, 2001). Même si les jeunes de la présente étude ne perçoivent pas nécessairement une association entre leurs comportements délinquants et leur consommation de substances psychotropes, on peut supposer que les deux comportements sont en étroite relation. Toutefois, il est difficile d'établir une relation causale pour ce qui est des participants, c'est-à-dire que nous ne pouvons affirmer si l'une des déviances est à l'origine de l'autre. D'ailleurs, Brochu (2006) explique à ce

sujet que la relation entre la consommation de drogues et la délinquance peut varier pour un même jeune au cours de son adolescence.

Concernant l'influence des facteurs familiaux sur la délinquance, il ressort des résultats que la perception des jeunes de l'attitude des parents ou le type d'encadrement est beaucoup plus importante que la situation objective de ces deux éléments. Le fait de percevoir le comportement d'un parent comme du favoritisme à l'égard d'un autre enfant, le fait de considérer l'encadrement d'un parent comme un manque de confiance ou encore le laisser-faire comme un désintérêt envers son enfant sont des exemples d'interprétations des attitudes et comportements des parents qui influencerait davantage les adolescents que la nature des attitudes ou comportements. Ce résultat concorde avec ceux de certains auteurs qui mentionnent que c'est la perception des difficultés familiales vécues qui influence les comportements délinquants plus que la nature de ces difficultés (Bellot, 2005; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2002; Delens-Ravier, 2005). Des participants mentionnaient d'ailleurs en entrevue que leur perception des comportements de leurs parents avait évolué et que cela avait influencé leur conduite délinquante. En effet, ils affirmaient qu'ils avaient compris que les actions de leurs parents avaient pour but de les aider à cesser leurs comportements délinquants plutôt que d'être dirigées contre eux. Ce résultat s'apparente également aux propos de Mucchielli (2000), qui soutient que c'est davantage les dynamiques familiales qui influencent la conduite délinquante que les conditions structurelles.

Enfin, on remarque que, au moment de l'entrevue, les jeunes portaient déjà un regard plus critique sur leurs comportements comparativement à l'évaluation qu'ils en faisaient au moment des délits. En entrevue, lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient des délits qu'ils avaient commis, les jeunes avaient tendance à prendre une plus grande part de responsabilité par rapport à leurs comportements. Certains affirment qu'ils minimisaient la gravité de leurs actes ou que leurs motivations étaient injustifiées au moment du délit. Ce changement de perception est peut-être l'effet de la maturation qui s'acquiert avec l'âge ou, probablement, celui des interventions faites à l'endroit des participants à travers les services des organismes d'intervention oeuvrant auprès des adolescents. De fait, ces organismes, par les rencontres individuelles ou les groupes de développement des habiletés sociales, axent surtout l'intervention psychosociale sur la responsabilisation des jeunes et sur les facteurs psychologiques et personnels pour modifier les comportements inappropriés. Cette approche peut avoir grandement contribué au cheminement réflexif des répondants quant à la perception de leurs délits.

Impact des sanctions

Le deuxième objectif de la présente recherche visait à documenter l'impact des sanctions sur le parcours délinquant des adolescents. Les résultats de la présente étude semblent concorder avec certains écrits scientifiques qui ont démontré l'importance de réagir adéquatement dès les premiers délits afin de décourager suffisamment les jeunes de maintenir des comportements délinquants (LeBlanc, 2003a; Tarolla, Wagner, Rabinowitz & Tubman, 2002; Wooldredge, 1991). En effet, les répondants de la présente étude qui ont fait l'objet d'une sanction pénale ou parentale à la suite de leurs premiers délits semblent avoir moins récidivé que ceux qui n'en ont pas reçu. On pourrait alors penser qu'une réaction appropriée aux premiers comportements délinquants, de la part de parents ou de la société, permettrait de conscientiser et de responsabiliser rapidement les jeunes quant aux conséquences de leurs actes. Une réponse trop clémente peut donner un message de banalisation du geste posé, tandis qu'une réponse trop sévère peut engendrer un sentiment d'injustice et amener le jeune à se révolter.

Toutefois, les résultats semblent également démontrer l'importance de la perception qu'ont les jeunes par rapport à la sanction reçue puisque certains répondants l'ont perçue différemment, indépendamment de sa nature et de sa sévérité. Par exemple, un des jeunes, même s'il considérait sa sanction trop sévère par rapport au délit commis, a tout de même accepté le jugement de la cour puisqu'il reconnaissait que la société devait réagir aux comportements délinquants des adolescents. Cette sanction, bien que trop lourde aux yeux du jeune, a eu un effet dissuasif sur lui. D'autre part, une sanction

considérée comme beaucoup trop sévère par un autre répondant a eu un effet de provocation chez lui. Ce dernier n'a pas compris les raisons sous-jacentes au jugement puisqu'il considère que les sanctions sévères devraient être réservées aux crimes graves avec violence, ce qui n'était pas son cas. Ce résultat semble correspondre à celui de Delens-Raviers (2005), qui souligne que la signification que les adolescents donnent à leurs sanctions détermine en grande partie leur stratégie de réaction par la suite.

Trois types d'impacts ont été observés chez les participants à l'étude. Premièrement, certains répondants affirment que la sanction a été un élément de dissuasion à leur égard. La façon dont la sanction a été dissuasive varie toutefois d'un jeune à l'autre. Pour les uns, c'est l'aspect désagréable de la sanction qui fut marquant. Ce résultat s'apparente à ceux de Peterson-Badali, Ruck et Koegl (2001) qui rapportent que les adolescents qui considèrent que leur sanction est dissuasive affirment que c'est par crainte de perdre leur liberté, en raison des règles strictes ou pour d'autres aspects négatifs de la sanction. Pour les autres, c'est la prise de conscience des conséquences personnelles et sociales associées à la sanction qui a été l'élément dissuasif. Par exemple, certains répondants rapportaient que le fait d'avoir un dossier judiciaire limitait leur possibilité de voyager ou d'avoir un emploi, alors que d'autres ont pris conscience des conséquences vécues par les victimes de leur délit.

Deuxièmement, certains jeunes croient que les sanctions pénales n'ont pas d'effet parce que les jeunes qui commettent des délits ne songent pas nécessairement aux

conséquences de leurs actes avant de les commettre. Ceci est cohérent avec les écrits scientifiques qui mentionnent que pour qu'une sanction soit dissuasive, il faut d'abord que le jeune craigne de se faire appréhender (Peterson-Badali, Ruck et Koegl, 2001; Cusson, 1998). Or, ce qu'un des participants explique, c'est que les jeunes qui commettent des délits ne s'attendent pas à se faire prendre par les autorités policières puisqu'ils prennent les « dispositions nécessaires » afin d'éviter d'être appréhendés. Ainsi, ils se croient à l'abri des sanctions possibles. Ce résultat pourrait s'expliquer par le sentiment d'invincibilité qui est ressenti à l'adolescence, faisant croire aux jeunes que rien de grave ne peut leur arriver. D'ailleurs, des études démontrent l'association entre le sentiment d'invulnérabilité, la recherche de sensations fortes et l'adoption d'un comportement à risque chez les adolescents (Goldberg, Halpern-Felsher & Millstein, 2002; Greene et al., 2000). Également, ce sentiment d'invincibilité les rendrait moins sensibles aux stratégies de prévention ou de réduction des comportements à risque (Crosby, 1996; Gray, 1998; Wickman, Anderson & Smith Greenberg, 2008). C'est possiblement pour cette raison que l'anticipation des conséquences judiciaires n'aurait pas ou peu d'effet chez certains jeunes. Toutefois, cette perception semble n'être le fait que d'une petite partie des adolescents, puisque d'autres ont mentionné que la perspective de sanctions plus sévères en cas de récidive a été un élément ayant été pris en considération dans leur décision de cesser leurs activités délinquantes. Le fait d'être plus sensible aux contraintes sociales et aux conséquences est peut-être associé à certains traits de personnalité ou à la maturité qui réduiraient l'impact d'un sentiment d'invulnérabilité pendant la période de l'adolescence.

Troisièmement, selon certains jeunes, les sanctions peuvent avoir l'effet inverse, c'est-à-dire d'intensifier la délinquance, lorsqu'elles sont trop sévères par rapport au délit commis, particulièrement celles qui privent les jeunes de liberté. Selon deux participants qui ont fait un séjour en institution, la détention, si elle est perçue comme injustifiée, engendrerait une frustration telle que les jeunes auraient tendance à vouloir se venger à la sortie du centre de réadaptation. Un de ces jeunes comparait la détention au fait de mettre un animal sauvage en cage. L'autre affirmait que la détention permettrait même aux jeunes en institution d'échanger des « trucs » afin de peaufiner leurs méthodes de perpétration d'infractions afin d'éviter de se faire appréhender de nouveau. Ce résultat appuie les données qui soutiennent que les sanctions trop sévères seraient inefficaces, voire contre-productives, pour réduire la récidive (Smith, P., Goggin, C. et Gendreau, P., 2002). Le fait d'utiliser la détention à titre coercitif sans offrir les interventions adaptées au vécu des adolescents a d'ailleurs été démontré comme favorisant la récidive par Gatti, Tremblay et Vitaro (2009). La démonstration de l'effet criminogène de l'institutionnalisation a contribué à la décision de réduire le recours aux peines privatives de liberté au Québec aux crimes graves avec violence. Les propos des répondants à la présente étude semblent appuyer cette orientation.

En fait, ce qui ressort des résultats de cette étude c'est que ce sont davantage les facteurs d'ordre personnel qui ont amené les jeunes de la présente étude à cesser leurs comportements délinquants que les mesures punitives comme telles. En effet, les jeunes hommes ayant participé à l'étude mentionnent que le désistement de la délinquance

dépend en grande partie de leur propre volonté et de leur réceptivité aux messages véhiculés par la justice ou par les intervenants. Alors que la littérature documente les facteurs de risque et de protection de la délinquance, peu d'études ont cherché à questionner directement les personnes sur les raisons qui les ont motivées à quitter un style de vie axé sur la criminalité. Or, les résultats de ces quelques études rapportent que les « ex-délinquants » mentionnent souvent que c'est grâce à leur propre volonté qu'ils ont cessé leurs activités criminelles (Cusson, 1998). Le fait de fournir davantage de motifs intrinsèques pour expliquer leur abandon de la délinquance pourrait s'expliquer par l'intégration des approches des services aux jeunes contrevenants qui visent à modifier les stratégies cognitives des jeunes quant à leur perception de leurs délits et à les responsabiliser relativement à leurs gestes. En fait, les interventions cherchent à contrer les stratégies de neutralisation utilisées par les jeunes pour s'engager dans la délinquance sans menacer leur ego. Le fait de s'attribuer le mérite de l'abandon de la délinquance est peut-être une autre stratégie visant à préserver leur estime de soi. Ainsi, les intervenants devraient tenir compte de la fonction qu'occupent ces techniques de neutralisation afin de responsabiliser, tout en veillant à préserver l'estime de soi des jeunes.

Malgré le fait que les participants aient mentionné que la décision de cesser leurs activités délictuelles reposait principalement sur une volonté personnelle, il a été toutefois possible de remarquer, dans leur discours, l'influence de facteurs externes. Par exemple, un des jeunes explique qu'il s'est aperçu que ses vols faisaient en sorte de faire grimper les prix des commerces en guise de compensation et que cela touchait tout le monde.

Toutefois, cette information fait partie du programme de développement des habiletés sociales de l'organisme de justice alternative que le jeune a fréquenté. D'autres utilisent des termes reliés au vocabulaire d'intervention, tels que « troubles émotionnels » ou « minimisation ». On peut donc penser que les interventions ont eu un effet sur les jeunes, mais que ces derniers se sont approprié cette information en termes de décision personnelle plutôt qu'en termes d'influence des interventions. Également, comme l'ont fait ressortir d'autres auteurs (Cusson, 1998; Peterson-Badali, Ruck & Koegl, 2001; Walters, 2002), on remarque l'influence de la gradation des sanctions dans la décision de se désister de la délinquance chez les participants. Certains jeunes mentionnent qu'en prévision de l'avenir, ils choisissent de cesser de commettre des délits plutôt que de faire face aux conséquences sociales (stigmatisation liée au statut de criminel) ou légales (sévérité de la peine en cas de récidive) d'un style de vie délinquant. Les jeunes font alors un calcul coûts – bénéfices et concluent que les effets positifs retirés de leurs délits sont inférieurs aux conséquences personnelles, sociales ou pénales auxquelles ils font face et qui peuvent nuire à leur plan d'avenir. L'accumulation et la gradation des conséquences représenteraient donc des facteurs externes qui interviendraient dans la décision de désistement des jeunes puisque, selon l'approche interactionniste, la façon dont les individus se conforment ou non aux normes ou aux règles varie en fonction de l'anticipation des conséquences liées à leur transgression (Matza, 1964).

Concernant les types d'intervention perçus comme particulièrement efficaces par les participants, les programmes de développement d'habiletés sociales ainsi que les

interventions psychosociales semblent être ceux qui ont le plus aidé les répondants en leur permettant de faire des apprentissages (gestion des émotions, habiletés de résolution de problème, contrôle de l'impulsivité, arrêt de la consommation de drogues, etc.). Ce résultat appuie les données qui indiquent que ce sont les programmes de réhabilitation, principalement ceux utilisant l'approche cognitivo-comportementale, qui sont les plus efficaces auprès des jeunes délinquants (Izzo & Robert, 1990). Peterson-Badali, Ruck et Koegl (2001) ont également obtenu un résultat semblable chez leurs participants qui soulignaient que ce sont les changements personnels reliés aux programmes de réhabilitation (counselling, réflexion sur leur comportement, gestion de la colère, etc.) plutôt que les aspects désagréables de leur sanction qui les découragent de récidiver. Par contre, les résultats de la présente étude précisent que rien n'est vraiment efficace si le jeune n'est pas réceptif ou ne démontre pas d'ouverture face au changement. Ceci démontre l'importance de bien évaluer la situation objective, mais surtout subjective des jeunes afin d'adapter les interventions à leur cheminement. Cusson (1998) affirme à cet effet qu'une peine sera efficace uniquement chez les personnes réceptives au message véhiculé et capables de s'y adapter.

En somme, les sanctions pénales, qu'elles soient extrajudiciaires ou judiciaires, semblent intervenir dans la décision du jeune de façon différée, c'est-à-dire qu'elles s'inscrivent comme facteur d'influence de la prise de décision, mais ne sont pas, à elles seules, motifs de désistement. Il demeure que les sanctions, que ce soit en raison de leur aspect désagréable, de leurs conséquences sociales associées ou des interventions

psychosociales qui en découlent, semblent représenter un moyen efficace pour décourager une partie des jeunes de maintenir un style de vie délinquant. Toutefois, leur impact s'intègre dans un ensemble de facteurs personnels et sociaux modulés par la perception et la volonté de changement du jeune.

Sens de la délinquance

Le troisième objectif de cette recherche tentait de saisir le sens que les adolescents donnent à leur parcours délinquant. Les résultats démontrent que peu de jeunes s'identifient à l'étiquette de délinquant telle qu'ils la conçoivent, c'est-à-dire comme la transgression d'une norme imposée par la société. Bien qu'ils admettent avoir été, à un moment de leur vie, des adolescents qui s'adonnaient à des comportements délinquants, aucun d'entre eux ne se définit selon le qualificatif de délinquant. Ils attribuent davantage leur conduite délictuelle à la période d'adolescence ou à des événements isolés. La transgression de la norme est temporaire selon leur perception, et non quelque chose de statique, ce qui concorde avec la vision interactionniste qui considère que la délinquance n'est pas un statut ancré de façon permanente chez la personne (Matza, 1964). Ce résultat rejoint également ceux de Delens-Ravier (2005), qui mentionne que la plupart des adolescents qui ont fait l'objet de sanctions pénales refusent de s'identifier ou d'adopter l'étiquette que le système judiciaire leur appose sous prétexte que leurs comportements s'inscrivent dans un processus d'apprentissage. C'est également selon cette vision des choses que certains participants de cette étude interprètent leurs activités délinquantes,

les considérant comme des opportunités d'apprentissage au cours d'une période qui n'occasionne pas de conséquences trop importantes pouvant nuire à leur vie adulte.

La transgression de la norme devient accessoire, pour certains, puisqu'elle est utilisée comme moyen d'expression d'émotions engendrées par des situations vécues négativement et non un besoin constant de contestation de ces normes. Ce résultat coïncide avec ceux de Delens-Ravier (2005), qui souligne que certains jeunes utilisent les démarches du système judiciaire pénal pour dénoncer des difficultés familiales et avec ceux de Brunelle, Cousineau et Brochu (2002), qui mentionnent que les difficultés familiales contribuent à l'augmentation de leur consommation de drogues. Dans la présente recherche, les comportements délinquants de certains adolescents s'inscrivaient à l'intérieur d'une situation familiale conflictuelle, dans le cadre d'un déménagement occasionnant des conséquences négatives pour le jeune (éloignement du réseau social, absence des activités habituelles, etc.), ou encore dans une dynamique familiale interprétée comme une injustice. Dans ce type de situation, bien que les facteurs familiaux n'expliquent pas tous les comportements délinquants, la connaissance du contexte de vie et des difficultés vécues par le jeune aide à comprendre la manifestation de certains comportements délinquants.

Toutefois, si on analyse de façon distincte les perceptions que les jeunes ont des circonstances entourant leurs délits, on remarque que ceux-ci ont tendance à minimiser la gravité ou l'impact de leurs gestes ou encore, à se déresponsabiliser face à l'occurrence

de ceux-ci. Ainsi, certaines perceptions relevées chez les participants concordent avec des techniques de neutralisation mentionnées dans la théorie de la neutralisation de Matza (1964). Entre autres, le fait d'envisager le vol comme un emprunt peut être associé à la technique de neutralisation du déni de la souffrance provoquée, telle que le conçoit Matza. Le jeune considère alors qu'il n'a pas réellement causé de tort à la victime puisque, si celle-ci l'avait demandé, il l'aurait remboursée. Également, le fait de remettre la faute sur la victime, présent chez la moitié des participants, s'apparente à la technique du déni de la victime. Chez les jeunes rencontrés, cette technique s'actualise de trois façons : 1) en considérant la victime comme responsable de ce qui lui est arrivé, par inconscience ou imprudence; 2) en plaçant la victime à l'origine de la situation ayant mené au délit, par manipulation ou; 3) en estimant que la victime méritait ce qui lui est arrivé en raison de son statut d'agresseur présumé. Dans ce dernier cas, le jeune s'est positionné comme un justicier qui cherchait à venger une tierce victime. Cette façon de se situer dans la situation ayant mené au délit leur a probablement permis, tel que le mentionne Matza (1964), de faire tomber les interdits empêchant le passage à l'acte. Cette perception du délit semble toutefois avoir évolué pour la plupart des jeunes, avec la maturité ou à la suite des interventions faites auprès d'eux. En effet, au moment de l'entrevue, ils ont reconnu qu'il s'agissait d'une perception erronée qui ne servait qu'à justifier leur passage à l'acte duquel ils avaient l'entièvre responsabilité malgré le contexte difficile dans lequel ils pouvaient se trouver à ce moment.

En somme, les résultats de la présente recherche qui explore le sens que les jeunes donnent à leur parcours délinquant montrent qu'ils en retirent des apprentissages, qu'ils interprètent leur vécu de la délinquance comme des erreurs à ne pas commettre en raison des conséquences qui y sont associées ou comme une expérience de vie qui doit préféablement être faite à l'adolescence plutôt qu'à l'âge adulte.

Forces et limites de la recherche

Cette recherche exploratoire apporte certaines contributions aux connaissances actuelles sur la délinquance juvénile. L'une d'entre elles provient de son orientation méthodologique, qui s'intéresse aux points de vue des principaux acteurs sur leur propre parcours. Beaucoup d'études se sont penchées sur les conditions objectives influençant l'adoption et le maintien des comportements délinquants chez les jeunes (Archwamety & Katsiyannis, 1998; Carr & Vandiver, 2001; Cooper, Wood, Orcutt & Albino, 2003; Katsiyannis & Archwamety, 1997; LeBlanc, 1994a; Steiner, Cauffman & Duxbury, 1999; Vitaro, Caron & Edmond, 1986; White et al., 1994), mais peu d'entre elles ont cherché à comprendre cette problématique à partir des perceptions des adolescents eux-mêmes (Bellot, 2005; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005; Delens-Ravier, 2005; Lopez, 2008; Todis, Bullis, Waintrup, Schultz & D'Ambrosio, 2001). Toutefois, il a été démontré par certains auteurs que c'est davantage la perception que les jeunes ont de leurs conditions personnelles, familiales ou sociales qui influence leurs réactions que les conditions objectives elles-mêmes (Bellot, 2005; Brunelle, Cousineau & Brochu, 2002). Ainsi, les résultats de la présente recherche contribuent à enrichir les connaissances de l'influence

de la perception des acteurs par rapport aux facteurs de risque dans leur décision de s'impliquer dans la délinquance. De plus, cette recherche permet non seulement de connaître les éléments perçus comme incitatifs par les jeunes pour commettre des délits, mais également ce qui motive et influence leur désistement de la délinquance.

Un autre apport de la présente étude réside dans la provenance des participants, soit des adolescents demeurant en région éloignée. La plupart des études sur cette problématique recueillent leurs données auprès de jeunes résidant dans les grands centres urbains. Or, peu de données sont disponibles sur le vécu de la délinquance en milieu rural ou semi-rural. Les résultats de cette recherche permettent donc d'apporter un éclairage sur ce type de population. De plus, beaucoup de données présentes dans la littérature sur la délinquance juvénile ont été recueillies auprès de populations d'adolescents en détention ou en réinsertion à la suite d'une détention. Puisque, en raison de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, moins de jeunes se retrouvent en détention même après plusieurs délits, cette recherche s'est intéressée à une population hors établissement. Elle offre donc des résultats sur des jeunes qui réalisent leurs sanctions dans la communauté et qui, par conséquent, possèdent une vision différente des conséquences reliées à leur conduite délinquante.

Les résultats de cette recherche trouvent aussi leur utilité à travers les diverses actions des intervenants jeunesse (intervenants sociaux des centres jeunesse, intervenants en milieu scolaire, intervenants communautaires, etc.). Elle offre un éclairage sur les

éléments à prendre en compte dans l'examen de la conduite délinquante d'un jeune et permet de mettre en place des interventions appropriées pour outiller le jeune et son entourage à modifier des dynamiques personnelles et sociales afin de contrer l'adoption et le maintien de comportements délinquants. Par exemple, le fait de questionner le jeune à propos de son interprétation de la situation et de ses motivations permet d'établir une cible d'intervention qui lui est adaptée et de recadrer les interprétations erronées. Une meilleure connaissance de la problématique favorise également la collaboration entre les secteurs d'activité du jeune touchés par ses comportements déviants (école, famille, autorités policières, système de justice, etc.). Enfin, une compréhension du point de vue des jeunes sur leur propre conduite délinquante facilite l'adaptation des programmes de prévention et d'intervention à leur réalité et d'en améliorer l'efficacité.

Bien que cette recherche offre une contribution appréciable au bagage de connaissances accumulées jusqu'à maintenant sur la délinquance des adolescents, elle comporte des limites qui doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats. La taille de l'échantillon représente l'une des principales limites de cette recherche. Les difficultés de recrutement des participants, peut-être liées à la méthode de recrutement choisie, n'ont pas rendu possible l'atteinte d'un degré de saturation des données suffisant pour permettre une généralisation des résultats à l'ensemble de la population. Les résultats ne peuvent non plus être étendus aux adolescents d'autres régions éloignées ou d'autres milieux ruraux.

De plus, les adolescents ayant participé à la recherche sont tous des jeunes qui ont reçu des services des divers organismes intervenant auprès des jeunes contrevenants. Ainsi, leur point de vue peut être teinté du discours des intervenants côtoyés. Également, les adolescents peuvent avoir eu tendance à répondre aux questions selon ce qu'ils croyaient être socialement acceptable. On peut penser que le discours d'adolescents n'ayant pas fait l'objet d'interventions professionnelles pour leurs comportements délinquants aurait été différent de celui des participants à cette étude.

Une autre limite provient du fait que le parcours délinquant des répondants est le portrait de données autorapportées. Aucune donnée officielle telle que celles que l'on retrouve dans les dossiers judiciaires ou dans les dossiers constitués par les organismes de justice alternative ou les centres jeunesse ne corrobore les dires des répondants. Comme plusieurs répondants avaient de la difficulté à se rappeler les faits avec exactitude, l'accession à des données officielles aurait contribué à valider certaines informations mentionnées par les adolescents et à dresser un portrait plus juste de leurs trajectoires. De plus, la perception des répondants aurait également pu être corroborée par celle de leurs parents, des autres membres de leur famille immédiate ou encore, avec celle des intervenants. D'autres types d'informations sur les comportements des répondants à l'intérieur de leur famille, sur les relations familiales existantes, sur les sanctions imposées aux jeunes lors des délits et sur les types de motifs à l'origine de leur désistement de la délinquance auraient alors pu être obtenues.

Avenues et perspectives de recherche

Pour approfondir les connaissances sur les parcours délinquants des jeunes, il serait intéressant, dans les recherches futures, de porter une attention particulière aux adolescentes, car la délinquance chez les filles est de plus en plus présente et peu de données sont disponibles à propos de cette population cible. Comme les filles se distinguent des garçons quant à la façon dont s'actualise leur délinquance (Brunelle, Cousineau & Brochu, 2005), on peut penser que leurs perceptions diffèrent également.

Une autre avenue de recherche qui émerge de la présente étude se situe dans la comparaison des points de vue des divers acteurs impliqués auprès des jeunes. D'une part, il serait intéressant de connaître les perceptions des parents relativement à la conduite délinquante de leur enfant et de les comparer à celles de leurs enfants. D'autre part, comparer les perceptions des intervenants concernant les comportements délinquants des adolescents à celles des jeunes qu'ils rencontrent permettrait de comprendre les dynamiques relationnelles entre ces deux groupes d'acteurs.

Enfin, il apparaît pertinent de réaliser d'autres études concernant les motifs et les facteurs d'abandon des jeunes de leurs activités délinquantes. Il semble y avoir plus de recherches se penchant sur les facteurs de maintien de la délinquance que sur ceux expliquant le désistement malgré le fait que seulement 6 % des adolescents environ persistent dans ce mode de vie à l'âge adulte. Il s'avère donc indispensable de mieux comprendre ce qui influence la décision des jeunes de cesser leurs activités délictuelles.

La façon dont agissent les sanctions pénales prises envers les jeunes ainsi que les interventions des organismes sont encore mal comprises. Il importe donc d'examiner les perceptions des jeunes par rapport à ces mécanismes de réduction de la conduite délinquante.

CONCLUSION

La présente étude a permis de recueillir des données documentant les trois objectifs initialement ciblés. Malgré un nombre limité de participants, les résultats montrent que les participants sont en mesure de porter un regard critique à propos de leur délinquance. Ils soulignent entre autres l'influence de facteurs personnels, familiaux et sociaux dans l'adoption et le maintien de leur conduite délinquante, tels que la qualité des relations familiales ou les traits de personnalité. Toutefois, ils semblent minimiser l'impact d'autres facteurs apparemment impliqués dans leurs trajectoires délinquantes. Ainsi, très peu de jeunes relient leurs actes délictuels à leur consommation de drogues, mais tous les répondants ont mentionné qu'ils ont commis la plupart de leurs délits sous l'influence de celles-ci ou dans le but de s'en procurer. Également, le début et la fin de la période de consommation de drogues correspondent, en grande partie, avec la période de la délinquance. Également, les adolescents ayant participé à cette étude mentionnent, pour la plupart, avoir commis leurs délits en compagnie de pairs délinquants, mais un seul d'entre eux admet l'influence de ces derniers sur son comportement.

De plus, les résultats de la présente étude démontrent que la perception des jeunes joue un rôle important dans le maintien ou la régression de leurs actes délinquants. La façon dont ils perçoivent et interprètent la réaction judiciaire ou parentale à l'égard de leurs comportements délinquants semble influencer la façon dont ils y réagiront. Pour certains, les sanctions, qu'elles soient clémentes ou sévères, auront un impact dissuasif

alors que pour d'autres, elles auront un effet de provocation. Les résultats de la présente étude montrent aussi que certains jeunes sont moins sensibles aux sanctions puisqu'ils croient qu'ils ne se feront pas appréhender, donc qu'ils ne risquent rien comme conséquence. De plus, cette étude semble appuyer les données démontrant que les sanctions trop sévères, en particulier celles qui privent les jeunes de liberté, sont contre-productives en ce sens qu'elles risquent d'augmenter la récidive si elles sont jugées injustifiées.

Enfin, les résultats révèlent que les adolescents ayant participé à la présente étude ne s'identifient pas à l'étiquette de délinquant, bien qu'ils admettent avoir posé des gestes en ce sens. Les activités délinquantes des participants prennent plutôt une signification d'opportunités d'apprentissage pour eux. Pour certains, cette expérience s'intègre dans une période adolescente normale, alors que pour d'autres, les délits sont considérés comme des erreurs qu'ils n'auraient pas dû commettre. On constate également que les adolescents rencontrés sont en mesure d'avoir un esprit critique à propos de leur parcours délinquant et ce, grâce à la maturation ou à l'influence des diverses interventions des organismes d'aide aux jeunes contrevenants.

La présente recherche innove principalement dans le type de population ciblée, soit des adolescents vivant en région éloignée et réalisant leur sanction dans la communauté. Elle apporte également un éclairage sur les conditions subjectives influençant les trajectoires délinquantes des jeunes permettant ainsi une meilleure

connaissance du point de vue des adolescents à propos de leur vécu de la délinquance. Les résultats témoignent de l'importance pour les intervenants de prendre en compte l'interprétation et les perceptions des jeunes et de considérer les différents facteurs de risque et de protection dans leurs stratégies d'intervention.

RÉFÉRENCES

- Abrams, L. S. (2006). Listening to juvenile offenders: Can residential treatment prevent recidivism? *Child and Adolescent Social Work Journal*, 23(1), 61-85.
- Allard-Poesi, F. & Giordano, Y. (2003). *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*. Colombelles, France: Les Éditions EMS.
- Archwamety, T. & Katsiyannis, A. (1998). Factors related to recidivism among delinquent females at a state correctional facility. *Journal of Child & Family Studies*, 7(1), 59-67.
- Becker, H. S. (1963). *Outsider*. New York, NY: Free Press.
- Bellot, C. (2005). La diversité des trajectoires de rue des jeunes à Montréal. Dans N. Brunelle & M.-M. Cousineau (éds.), *Trajectoires de déviance juvénile : les éclairages de la recherche qualitative* (pp. 71-95). Québec: Presse de l'universtié du Québec.
- Blais, M. & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner du sens à des données brutes. *Recherche qualitative*, 26(2), 1-18.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic Interactionism: Perspective and Methode*. Englewood Cliffs, New Jersey. : Prentice-hall.
- Bonta, J. (1997). *La réadaptation des délinquants: de la théorie à la pratique*. Ottawa: Soliciteur général du Canada.
- Bouchard, S. & Cyr, C. (1998). *Recherche Psychosociale: pour harmoniser recherche et pratique*. Québec: Presse de l'Université du Québec.
- Boudreau, J., Poupart, L., Leroux, K. & Gaudreault, A. (2009). La victimisation: réactions et conséquences. Dans *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels* (pp. 22-39). Montréal: Association québécoise Plaidoyer-Victimes.
- Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité: une relation complexe* (2^e éd.). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

- Brunelle, N. (2001). *Trajectoires déviantes à l'adolescence: usage de drogues illicites et délinquance*. Thèse de doctorat inédit, Université de Montréal, Montréal.
- Brunelle, N., Cousineau, M.-M. & Brochu, S. (2002). La famille telle que vue par des jeunes consommateurs de drogues et trajectoires types de déviance juvénile. *Drogues, santé et société*, 1(1), version électronique <http://www.erudit.org/revue/dss/2002/v2001/n2001/>.
- Brunelle, N., Cousineau, M.-M. & Brochu, S. (2005). Trajectoires déviantes de garçons et de filles: points de convergence et de divergence. Dans N. Brunelle & M.-M. Cousineau (éds.), *Trajectoires de déviance juvénile: les éclairages de la recherche qualitative* (pp. 9-30). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Bullis, M., Yovanoff, P., Mueller, G. & Havel, E. (2002). Life on the "Outs"-- Examination of the Facility-to-Community Transition of Incarcerated Youth. *Exceptional Children*, 69(1), 7-22.
- Bung, P., Jonhson, H. & Baldé, T. A. (2005). L'exploration des tendances de la criminalité au Canada. *Statistique Canada, no 85-561 MIF2005005*, 389236236.
- Carr, M. B. & Vandiver, T. A. (2001). Risk and protective factors among youth offenders. *Adolescence*, 36(143), 410-426.
- Carrington, P. J., Matarazzo, A. & deSouza, P. (2005). Les carrières devant les tribunaux d'une cohorte de naissance. *Statistique Canada, no 85-561 MIF2005006*.
- Carroll, A., Hemingway, F., Bower, J., Ashman, A., Houghton, S. & Durkin, K. (2006). Impulsivity in juvenile delinquency: Differences among early-onset, late-onset, and non-offenders. *Journal of Youth and Adolescence*, 35(4), 519-529.
- Charon, J. M. (2004). *Symbolic interactionism: an introduction, an interpretation, an integration* (8^e éd.). Upper Saddle River, N.J: Pearson Prentice Hall.
- Cloutier, R. (1996). *Psychologie de l'adolescence* (2^e éd.). Montréal: Gaëtan Morin.
- Cooper, M. L., Wood, P. K., Orcutt, H. K. & Albino, A. (2003). Personality and the Predisposition to Engage in Risky or Problem Behaviors During Adolescence. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84(2), 390-410.
- Cottle, C. C., Lee, R. J. & Heilbrun, K. (2001). The prediction of criminal recidivism in juveniles: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 28(3), 367-394.
- Crosby, R. A. (1996). Combating the illusion of adolescent invincibility to HIV/AIDS. *The Journal of school health*, 66(5), 186-190.

- Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle* (1^e éd.). Paris: Presses de l'université de France.
- Dauvergne, M. (2009). Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada. *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada*, 29(2).
- De Queiroz, J. M. & Ziotkowski, M. (1997). *L'interactionnisme symbolique*. Rennes: Presse universitaires de Rennes.
- Delens-Ravier, I. (2005). Du tribunal de la jeunesse au placement en institution spécialisée: paroles et stratégies de jeunes délinquants. Dans N. Brunelle & M.-M. Cousineau (éds.), *Trajectoires de déviance juvénile: les éclairages de la recherche qualitative* (pp. 179-202). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Direction de la prévention et du soutien. (2008). *Statistiques 2007 sur la criminalité au Québec*. Québec: ministère de la Sécurité publique.
- Duan, L., Chou, C. P., Andreeva, V. A. & Pentz, M. A. (2009). Trajectories of peer social influences as long-term predictors of drug use from early through late adolescence. *Journal of Youth and Adolescence*, 38(3), 454-465.
- Fréchette, M. & LeBlanc, M. (1987). *Délinquance et délinquants*. Montréal: Gaëtan Morin.
- Garrett, C. J. (1985). Effects of residential treatment on adjudicated delinquents: a meta-Analysis. *Journal of Research in Crime & Delinquency*, 22(4), 287-308.
- Gatti, U., Tremblay, R. E. & Vitaro, F. (2009). Iatrogenic effect of juvenile justice. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 50(8), 991-998.
- Gavazzi, S. M., Yarcheck, C. M., Sullivan, J. M., Jones, S. C. & Khurana, A. (2008). Global risk factors and the prediction of recidivism rates in a sample of first-time misdemeanant offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 52(3), 330-345.
- Gendreau, P. (1996). Rehabilitation: what we know and what needs to be done. *Criminal Justice and Behavior*, 23(1), 144-161.
- Goffman, E. (1969). *Asile*. Paris: Minuit.

- Goldberg, J. H., Halpern-Felsher, B. L. & Millstein, S. G. (2002). Beyond invulnerability: The importance of benefits in adolescents' decision to drink alcohol. *Health Psychology, 21*(5), 477-484.
- Gottfredson, M. R. & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Gray, B. B. (1998). Not me: The human tendency to feel invincible complicates prevention efforts. *Nurseweek, 4*.
- Greene, K., Krcmar, M., Walters, L. H., Rubin, D. L., Jerold & Hale, L. (2000). Targeting adolescent risk-taking behaviors: The contributions of egocentrism and sensation-seeking. *Journal of Adolescence, 23*(4), 439-461.
- Groulx, L.-H. (1998). Sens et usage de la recherche qualitative en travail social. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière & A. P. Pires (éds.), *La recherche qualitative : diversité des champs de pratique au Québec* (pp. 1-50). Montréal: Gaëtan Morin.
- Hammond, W. R. & Yung, B. (1993). Psychology's role in the public health response to assaultive violence among young African-American men. *The American Psychologist, 48*(2), 142-154.
- Heide, K. M., Spencer, E., Thompson, A. & Solomon, E. P. (2001). Who's in, who's out, and who's back: follow-up data on 59 juveniles incarcerated in adult prison for murder or attempted murder in the early 1980s. *Behavioral Sciences & The Law, 19*(1), 97-108.
- Heilbrun, K., Brock, W., Waite, D., Lanier, A., Schmid, M., Witte, G., et al. (2000). Risk factors for juvenile criminal recidivism: The postrelease community adjustment of juvenile offenders. *Criminal Justice and Behavior, 27*(3), 275-291.
- Hill, J. K. (2003). *Réaction des victimes au traumatisme et conséquences sur les interventions: étude et synthèse de la documentation*. Ottawa: Ministère de la justice du Canada.
- Irwin Jr, C. E., Igra, V., Eyre, S. & Millstein, S. (1997). Risk-taking behavior in adolescents: The paradigm. *Annals of the New York Academy of Sciences, 817*, 1-35.
- Izzo, R. L. & Robert, R. R. (1990). Meta-analysis of rehabilitation programs for Juvenile delinquents: a brief report. *Criminal Justice and Behavior, 17*(1), 134-142.

- Katsiyannis, A. & Archwamety, T. (1997). Factors related to recidivism among delinquent youths in a state correctional facility. *Journal of child and family studies*, 6(1), 43-55.
- Katsiyannis, A., Ryan, J. B., Zhang, D. & Spann, A. (2008). Juvenile delinquency and recidivism: the impact of academic achievement. *Reading & Writing Quarterly* 24(2), 177-196.
- Katsiyannis, A., Zhang, D., Barrett, D. E. & Flaska, T. (2004). Background and psychosocial variables associated with recidivism among adolescent males: a 3-year investigation. *Journal of Emotional and Behavioral Disorders*, 12(1), 23-29.
- Kubrin, C. E. & Stewart, E. A. (2006). Predicting who reoffends: The neglected role of neighborhood context in recidivism studies. *Criminology*, 44(1), 165-197.
- Lanctôt, N., Cernkovich, S. A. & Giordano, P. C. (2007). Delinquent behavior, official delinquency and gender: consequences for adulthood functioning and well-being. *Criminology*, 45(1), 131-157.
- Latimer, J. (2001). A meta-analytic examination of youth delinquency, family treatment, and recidivism. *Canadian Journal of Criminology*, 43(2), 237-253.
- Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris: Presses universitaires de France.
- LeBlanc, M. (1994a). La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs. Dans D. Szabo & M. LeBlanc (éds.), *Traité de criminologie empirique, 2e Édition* (pp. 49-89). Montréal: Les Presses de l'université de Montréal.
- LeBlanc, M. (1994b). La délinquance des adolescents. Dans F. Dumon, S. Langlois & Y. Martin (éds.), *Traité des problèmes sociaux* (pp. 279-300). Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.
- LeBlanc, M. (2000). La réinsertion sociale, indispensable? *Colloque sur la réinsertion: boucler la boucle ou la récidive. Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants, Montréal*.
- LeBlanc, M. (2003a). La conduite délinquante des adolescents: son développement et son explication. version numérique. Dans le cadre de la collection: les classiques des sciences sociales. [<http://classique.uqac.ca/>].

- LeBlanc, M. (2003b). La réadaptation des adolescents ayant des difficultés d'adaptation: recherches empiriques et interventions professionnelles. Dans M. LeBlanc, M. Ouimet & D. Szabo (éds.), *Traité de criminologie empirique* (pp. 677-771). Montréal: Les presses de l'université de Montréal.
- LeBlanc, M. & Kaspy, N. (1998). Trajectories of delinquency and problem behavior: comparison of social and personal control characteristics of adjudicated boys on synchronous and nonsynchronous paths. *Journal of Quantitative Criminology*, 14(2), 181-214.
- LeBlanc, M., Ouimet, M. & Szabo, D. (2003). *Traité de criminologie empirique* (3^e éd.). Montréal: Les presses de l'université de Montréal.
- Lemert, E. M. (1951). *Social pathology*. New York, NY: McGraw-Hill.
- Lenssen, S. A. M., Doreleijers, T. A. H., Van Dijk, M. E. & Hartman, C. A. (2000). Girls in detention: What are their characteristics? A project to explore and document the character of this target group and the significant ways in which it differs from one consisting of boys. *Journal of Adolescence*, 23(3), 287-303.
- Lipsey, M. W. (1999). Can intervention rehabilitate serious delinquents? *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 564(1), 142-166.
- Lopez, V. (2008). Understanding adolescent property crime using a delinquent events perspective. *Deviant behavior*, 29, 581-610.
- Makkai, T. (1998). Alcohol and disorder in the australian community: part II – perpetrators. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 77, 1-6.
- Matza, D. (1964). *Delinquency and drift*. New York: Wiley.
- Mayer, R. & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. St-Jacques, D. Turcotte & coll. (éds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 159-189). Montréal: Gaëtan Morin.
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D. & coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal: Gaëtan Morin.
- McCord, J. (1991). Family relationship, juvenile delinquency and adult criminality. *Criminology*, 29(3), 397-414.
- McGrath, A. (2009). Offenders' perceptions of the sentencing process: a study of deterrence and stigmatisation in the New South Wales Children's Court. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 42(1), 24-46.

- Mead, G. H. (1934). *Mind, self and society from the standpoint of a social behaviorist*. Chicago: University of Chicago Press.
- Minor, K. I., Hartmann, D. J. & Terry, S. (1997). Predictors of juvenile court actions and recidivism. *Crime and Delinquency*, 43(3), 328-344.
- Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Mucchielli, L. (2000). La «démission parentale» en question: un bilan des recherches. version numérique. *Dans le cadre de la collection: les classiques des sciences sociales.*, <http://classique.uqac.ca/>.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec: Presses de l'université Laval.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Peterson-Badali, M., Ruck, M. D. & Koegl, C. J. (2001). Youth court disposition: perceptions of canadian juvenile offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 45(5), 593-605.
- Pires, A. (2004). La recherche qualitative et le système pénal : peut-on interroger les systèmes sociaux ? Dans D. Kaminski & M. Kokoreff (éds.), *Sociologie pénale: système et expérience* (pp. 173-198). Toulouse: Les Éditions Erès.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière & A. P. Pires (éds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-210). Montréal: Gaëtan Morin.
- Poupart, J., Groulx, L.-H., Mayer, R., Deslauriers, J.-p., Laperrière, A. & Pires, A. P. (1998). *La recherche qualitative: diversité des champs de pratique au Québec*. Montréal: Gaëtan Morin.
- Putnins, A. L. (2003). Substance use and the prediction of young offender recidivism. *Drug and Alcohol Review*, 22(4), 401-408.
- Racine, M. (2006). Quelle place peut prendre le chercheur dans l'interprétation du sens donné par les acteurs sociaux auprès de qui il fait sa recherche? . *Recherche qualitative, Hors Série*, 5, 112-124.

- Reid, H. (c1994). *Dictionnaire de droit québécois et canadien*. Montréal: Wilson & Lafleur.
- Robinson, P. (2004). Statistique sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003. *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada*, 24(2).
- Sampson, R. J. & Laub, J. H. (1993). *Crime in the making: pathways and turning points through life*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- Shaw, C. R. & McKay, H. D. (1942). *Juvenile delinquency and urban areas*. Chicago: University of Chicago Press.
- Silverman, R. A. & Creechan, J. H. (1995). *Le traitement des délinquants*. Ottawa: Direction générale de la recherche, de la statistique et de l'évaluation. Secteur du droit civil et gestion ministérielle.
- Smith, P., Goggin, C. & Gendreau, P. (2002). *Effets de l'incarcération et des sanctions intermédiaires sur la récidive : effets généraux et différences individuelles*. Ottawa: Soliciteur général du Canada.
- Steinberg, L. (2008). A social neuroscience perspective on adolescent risk-taking. *Developmental Review*, 28(1), 78-106.
- Steiner, H., Cauffman, E. & Duxbury, E. (1999). Personality traits in juvenile delinquents: Relation to criminal behavior and recidivism. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 38(3), 256-262.
- Stoolmiller, M. & Blechman, E. A. (2005). Substance use is a robust predictor of adolescent recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 32(3), 302-328.
- Sullivan, C. J. & Hamilton, Z. K. (2007). Exploring careers in deviance: A joint trajectory analysis of criminal behavior and substance use in an offender population. *Deviant behavior*, 28(6), 497-523.
- Tarolla, S. M., Wagner, E. F., Rabinowitz, J. & Tubman, J. G. (2002). Understanding and treating juvenile offenders: A review of current knowledge and future directions. *Aggression and Violent Behavior*, 7(2), 125-143.
- Taylor-Butts, A. & Bressan, A. (2008). La criminalité chez les jeunes au Canada, 2006. *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada*, 28(3).
- Thomas, J. (2008). Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2006-2007. *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada*, 28(4).

- Thomas, M., Hurley, H. & Grimes, C. (2002). Analyse préliminaire de la récidive chez les jeunes et les jeunes adultes - 1999-2000. *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique. Statistique Canada*, 22(9).
- Todis, B., Bullis, M., Waintrup, M., Schultz, R. & D'Ambrosio, R. (2001). Overcoming the odds: qualitative examination of resilience among formerly incarcerated adolescents. *Exceptional Children* 68(1), 119-139.
- Tremblay, J., Brunelle, N. & Blanchette-Martin, N. (2007). Portrait des activités délinquantes et de l'usage de substances psychoactives chez des jeunes consultant un centre de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes. *Criminologie*, 40(1), 79-104.
- Vazsonyi, A. T., Cleveland, H. H. & Wiebe, R. P. (2006). Does the effect of impulsivity on delinquency vary by level of neighborhood disadvantage? *Criminal Justice and Behavior*, 33(4), 511-541.
- Vitacco, M. J., Neumann, C. S., Robertson, A. A. & Durrant, S. L. (2002). Contributions of impulsivity and callousness in the assessment of adjudicated male adolescents: A prospective study. *Journal of Personality Assessment*, 78(1), 87-103.
- Vitaro, F., Caron, J. & Edmond, A. (1986). Condition psycho-socio-familiales associées à la récidive après un séjour en internat de réadaptation pour adolescents. *Revue canadienne de psycho-éducation*, 15, 133-146.
- Walters, G. D. (2002). Developmental Trajectories, Transitions, and Nonlinear Dynamical Systems: A Model of Crime Deceleration and Desistance. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 46(1), 30-44.
- Welte, J. W., Barnes, G. M., Hoffman, J. H., Wieczorek, W. F. & Zhang, L. (2005). Substance involvement and the trajectory of criminal offending in young males. *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 31(2), 267-284.
- White, J. L., Moffitt, T. E., Caspi, A., Bartusch, D. J., Needles, D. J. & Stouthamer-Loeber, M. (1994). Measuring impulsivity and examining its relationship to delinquency. *Journal of Abnormal Psychology*, 103(2), 192-205.
- Wickman, M. E., Anderson, N. L. R. & Smith Greenberg, C. (2008). The Adolescent Perception of Invincibility and Its Influence on Teen Acceptance of Health Promotion Strategies. *Journal of Pediatric Nursing*, 23(6), 460-468.
- Wiesner, M. & Windle, M. (2006). Young adult substance use and depression as a consequence of delinquency trajectories during middle adolescence. *Journal of Research on Adolescence*, 16(2), 239-264.

- Wilson, J. J., Rojas, N., Haapanen, R., Duxbury, E. & Steiner, H. (2001). Substance abuse and criminal recidivism: A prospective study of adolescents. *Child Psychiatry and Human Development*, 31(4), 297-312.
- Wooldredge, J. D. (1988). Differentiating the effects of juvenile court sentences on eliminating recidivism. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 25(3), 264-300.
- Wooldredge, J. D. (1991). Age at first court intervention and the likelihood of recidivism among less serious juvenile offenders. *Journal of Criminal Justice*, 19(6), 515-523.

ANNEXE 1

Consentement de transmission de renseignements

Consentement de transmission de renseignements

Je soussigné, _____, autorise _____,
Nom du jeune _____ intervenant(e) _____
intervenant(e) à l'organisme Justice Alternative Saguenay, à donner mes coordonnées à
l'étudiante-chercheure Julie Racine pour qu'elle communique avec moi afin de me
donner des informations supplémentaires sur la recherche à laquelle je désire participer.

Par conséquent, j'autorise l'étudiante-chercheure Julie Racine à communiquer avec moi
par téléphone pour discuter de ma participation à la recherche.

Titre de la recherche :

*Trajectoires délinquantes des adolescents du Saguenay–Lac-St-Jean : le point de vue des
jeunes.*

Nom du jeune : _____

de téléphone : (418) _____

Signature du jeune : _____

Date : ____/____/____

ANNEXE 2

Dépliant

RECHERCHE

inquance et Adolescence :
point de vue des jeunes

veux participer à cette
recherche

Faire avancer les connaissances
ce domaine et ainsi peut-être
améliorer les services offerts aux
jeunes!

Comment?

communiquer par téléphone
la chercheur Julie Racine au :
662-8314 (laisse ton message)

ou

avisant ton intervenant(e) de
Contact jeunesse.

Objectifs de la recherche

- Comprendre le sens que les adolescentes et adolescents donnent à leurs délits.
- Identifier les facteurs énoncés par les adolescentes et adolescents pour expliquer leur récidive.
- Cerner la perception des adolescentes et adolescents de l'impact des sanctions extrajudiciaires et judiciaires sur leurs comportements.

*Ta participation est
Anonyme et confidentielle*

Elle consiste à répondre à une série de questions qui porte sur ton vécu d'adolescent ou d'adolescente.

Conditions de participation:

- Tu dois être âgé entre 12 et 18 ans
- Tu dois avoir été condamné au Tribunal de la jeunesse pour un délit criminel et avoir reçu une sanction antérieure (extrajudiciaire ou judiciaire)
- Tu dois obtenir l'autorisation de l'un de tes parents pour pouvoir participer à cette étude.

En participant à cette étude réalisée dans le cadre d'un maîtrise en travail social, tu contribueras à faire avancer connaissances que nous avons sur ce sujet.

ANNEXE 3

Fiche signalétique

FICHE SIGNALÉTIQUE

I. Informations personnelles

1. Date de naissance : ____ / ____ / ____
jour mois année

participant : _____

2. Sexe : Féminin Masculin

3. Dans quelle secteur habites-tu actuellement?

- Alma et les environs
- Roberval et les environs
- St-Félicien et les environs
- Dolbeau-Mistassini et les environs
- Autre secteur

4. Quelle est ton occupation?

- Étudiant
- Travailleur (passez à la question 7)
- Autre, précisez : _____

5. Quelle école fréquentes-tu?

- École secondaire Wilbrod-Dufour
- École secondaire Camille-Lavoie
- La Cité étudiante de Roberval
- La polyvalente de St-Félicien
- Autre, précisez : _____

6. À l'école, dans quel type de programme es-tu?

- Programme régulier
- Cheminement professionnel
- Cheminement particulier, précisez : _____
- Autre, précisez : _____

7. Quel est ton niveau scolaire actuel?

- Secondaire 1
- Secondaire 2
- Secondaire 3
- Secondaire 4
- Secondaire 5
- Autre précisez : _____

II. Situation familiale

8 a) Quelle est la situation matrimoniale de ta mère?

- Mariée
- Conjointe de fait
- Divorcée
- Séparée
- Je ne sais pas
- Autre, précisez : _____

8 b) Quelle est la situation matrimoniale de ton père?

- Marié
- Conjoint de fait
- Divorcé
- Séparé
- Je ne sais pas
- Autre, précisez : _____

9. Présentement, vis-tu avec :

- Tes deux parents
- Principalement chez ton père
- Principalement chez ta mère
- Autant chez ton père que chez ta mère (garde partagée)
- Un autre membre de ta famille
- En famille d'accueil
- En centre de réadaptation
- Autre, précisez : _____

10. As-tu des frères ou des sœurs?

- Non
- Oui Si oui, combien? _____ soeurs _____ frères

11. Quel est ton rang dans la famille?

- 1^e (aîné(e))
- 2^e
- 3^e
- 4^e
- Autre, précisez : _____

12. As-tu des demi-frères ou des demi-sœurs?

Non
 Oui Si oui, combien? _____ demi-sœurs _____ demi-frères

13. À ta connaissance, quelle est la source principale de revenu de tes parents?

	Mère	Père
Emploi rémunéré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prestation d'assurance-chômage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prestation d'aide sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pension alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts et bourses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14a) À ta connaissance, y a-t-il d'autres membres que toi dans ta famille qui ont été arrêtés pour un ou des délits criminels?

oui
 non passez à la question 15

14b) Si oui, qui a déjà dans ta famille été arrêté pour un ou des délits criminels?

Père
 Mère
 Frère(s)
 Sœur(s)

III. Antécédents judiciaire

15. As-tu déjà reçu un **avertissement** de la part des policiers? Si oui, indique pour quel délit tu as reçu cette sanction.

Non
 Oui, pour quel délit?
 vol
 vandalisme
 voies de fait
 délit relatif à la drogue
 autre, précisez : _____

16. As-tu déjà reçu une mesure de **renvoi** par les policiers (rencontre de sensibilisation avec un intervenant de Contact jeunesse)? Si oui, indique pour quel délit tu as reçu cette sanction.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> vol |
| <input type="checkbox"/> Oui, pour quel délit? | <input type="checkbox"/> vandalisme |
| | <input type="checkbox"/> voies de fait |
| | <input type="checkbox"/> délit relatif à la drogue |
| | <input type="checkbox"/> autre, précisez : _____ |

17. As-tu déjà reçu une sanction **extrajudiciaire** par les Centres jeunesse ? Si oui, indique le nombre de fois où tu as reçu ce type de sanction, quelles étaient les mesures données à chacune de celles-ci ainsi que le délit pour lequel tu as reçu la sanction.

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> vol |
| <input type="checkbox"/> Oui | Combien de sanctions? _____ |

	Sanction1	Sanction2	Sanction3
Délit :			
vol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vandalisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
voies de fait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
possession de drogue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sanctions :			
travaux bénévoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lettre d'excuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
groupe de développement des habiletés sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
médiation avec la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. As-tu déjà reçu une sanction **judiciaire** par un juge? Si oui, indique le nombre de fois où tu as reçu ce type de sanction, quelles étaient les mesures ordonnées à chacune de celles-ci ainsi que le délit pour lequel tu as reçu la sanction.

Non
 Oui Combien de sanctions? _____

	Sanction	Sanction2	Sanction3
Délit :			
vol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vandalisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
voies de fait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
possession de drogue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
trafic de drogue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures :			
travaux bénévoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lettre d'excuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
groupe de développement des habiletés sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
médiation avec la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
probation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
amende ou remboursement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
placement en centre de réadaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre, précisez : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 4

Guide d'entrevue

Trajectoires délinquantes des adolescentes et adolescents du Saguenay–Lac-St-Jean :

Le point de vue des jeunes GUIDE D'ENTREVUE

Avant de commencer, je tiens à te remercier d'avoir accepté de participer à cette recherche. Ta participation permettra de faire avancer les connaissances sur la délinquance des adolescents et possiblement d'améliorer les services offerts.

Pendant l'entrevue, tu auras à répondre à différentes questions regroupées par thèmes. Je te rappelle que tu peux refuser de répondre à n'importe quelles questions pendant l'entrevue. Tu peux également y mettre fin et ce, sans inconvénient. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tout ce que tu diras dans cette entrevue demeurera anonyme et confidentiel.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Je vais d'abord te poser des questions sur différents aspects de ta vie en général.

Personnel

Comment te décrirais-tu comme personne? (Qualités, défauts)

Dans quelle(s) activité(s) ou domaine(s) te considères-tu comme habile?

Comment occupes-tu tes temps libres? (loisirs, sports)

Quels sont tes projets d'avenir? (personnels, professionnels)

Si tu le pouvais, que changerais-tu chez toi?

Social

Parles moi de tes amis?

- Nombre
- Composition (filles/garçons)
- fréquence à laquelle tu les vois
- les amis proches (meilleurs amis)

Qu'est-ce que tu apprécies chez eux? Qu'est-ce que tu aimes moins?

Que fais-tu avec eux?

- activités sportives
- loisirs
- sorties

Qu'est-ce que tu attends de ta relation avec tes amis?

Si tu le pouvais, que changerais-tu dans ta relation avec tes amis?

École

Parles moi de l'école? Qu'est-ce que tu apprécie le plus? Qu'est-ce que tu n'aimes pas? Tes matières favorites?

Comment penses-tu que tu es perçu à l'école?

- par tes pairs
- par les enseignants
- par la direction
- par les autres membres du personnel de l'école

Comment décrirais-tu comme étudiant?

- ton comportement avec les professeurs
- ton comportement avec les autres élèves
- ton implication scolaire et parascolaire
- les devoirs et travaux
- tes capacités académiques

Qu'est-ce que tu attends de l'école? Qu'est-ce que ça t'apporte d'aller à l'école?

Si tu le pouvais, que changerais-tu dans ton cheminement scolaire?

Famille

Parles moi de ta famille? (père, mère, frère, sœur)

Quelle relation as-tu avec tes parents? Avec tes frères et/ou sœurs?

Y a-t-il des règles à la maison? Si oui, lesquels?

Que penses-tu de ces règles?

Respectes-tu ces règles?

Comment aimerais-tu que tes parents agissent avec toi?

Si tu le pouvais, que changerais-tu dans ta famille? Ou chez l'un ou l'autre de tes parents ou chez l'un ou l'autre de tes frères ou sœurs?

DÉLINQUANCE

Je vais maintenant te poser des questions sur tes délits.

Selon toi, qu'est-ce qu'on entend par délinquance? Quelle est ta définition de la délinquance?

Te considères-tu comme un délinquant? Pourquoi?

Parles moi de tes délits

- nombre
- nature
- contexte (avec qui, quand, comment, pourquoi)

Premier délit

À quel âge as-tu commis ton premier délit?

Qu'est-ce qui t'a poussé à commettre ton premier délit?

Comment te sentais-tu pendant ton premier délit?

Comment te sentais-tu après ton premier délit?

Comment tes proches ont-ils réagi suite à ce premier délit?

- tes parents
- frères et sœurs
- grands-parents
- amis
- autres

Quelle est la première sanction que tu as reçue? Comment cela s'est-il passé? Comment as-tu perçu cette sanction?

Comment as-tu trouvé les services reçus ou les interventions faites à ton égard pour ce premier délit?

- éléments appréciés
- éléments non appréciés
- ce que tu aurais aimé changer

Quelle influence ces interventions ont-elles eue sur toi?

Quelles conséquences autres que légales as-tu reçues pour ce premier délit? Comment as-tu réagit face à ces conséquences?

Récidive

Si tu participes à cette étude, c'est que tu as récidivé. Combien de délits as-tu commis jusqu'à maintenant, y compris ceux pour lesquels tu n'as pas été arrêté?

- nombre de délits officiels
- nombre de délits non-officiels

Qu'est-ce qui t'a personnellement poussé à commettre un ou d'autres délits?

Selon toi, y a-t-il d'autres facteurs, éléments ou situations qui ont influencé le fait que tu as récidivé?

- facteurs personnels
- situation dans ta famille
- situation avec tes amis
- situation à l'école

Comment te sentais-tu au moment du dernier délit pour lequel tu as été reconnu coupable? En quoi était-ce différent du premier délit?

Comment te sentais-tu après ton dernier délit?

Comment tes proches ont-ils réagi suite à ce dernier délit?

- parents
- frères et sœurs
- grands-parents
- amis
- autres

Quelle sanction as-tu reçue suite à ce dernier délit? Comment cela s'est-il passé?

Comment as-tu perçu cette sanction?

Comment as-tu trouvé les services reçus ou les interventions faites à ton égard pour ce dernier délit?

- éléments appréciés
- éléments non appréciés
- ce que tu aurais aimé changer

Quelle influence ces interventions ont-elles eue sur toi?

Quelles conséquences autres que légales as-tu eues suite à cet autre délit? Comment as-tu réagit face à ces conséquences?

Au moment de commettre cet autre délit, qu'est-ce qui aurait pu t'influencer à ne pas récidiver?

Analyse personnelle

Que penses-tu des délits que tu as commis?

Qu'est-ce que ça t'apporte de faire des délits? Pour quelles raisons commets-tu des délits?

Lorsque tu as commis tes délits, étais-tu sous l'influence de quelque chose (drogue ou alcool) ou de quelqu'un?

Comment qualiferais-tu ta consommation de drogues?

Comment qualiferais-tu ta consommation d'alcool?

Selon toi, quelle influence ta consommation de drogue ou d'alcool a-t-elle sur ta délinquance?

Selon toi, comment les sanctions légales données aux jeunes contrevenants ont-elles une influence sur leurs comportements délinquants ou leurs décisions de récidiver ou non?

Selon toi, quelles sanctions sont les plus efficaces pour changer les comportements délinquants des adolescentes et adolescents?

Personnellement, que retiens-tu des interventions faites auprès de toi?

- de la part des policiers
- de la part des avocats
- de la part des juges
- de la part des intervenants des Centres jeunesse
- de la part des intervenants de Contact jeunesse

Aujourd'hui, qu'est-ce qui pourrait influencer ta décision de ne plus commettre de délits?

L'entrevue est terminée. Je te remercie d'avoir pris le temps de répondre aux questions.

ANNEXE 5

Formulaire de consentement pour le parent ou le tuteur du participant

Formulaire de consentement pour le parent ou le tuteur du participant

Titre de la recherche : Trajectoires délinquantes des adolescentes et adolescents du Saguenay–Lac-St-Jean : le point de vue des jeunes.

Chercheure :
Julie Racine
Étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQAC
Téléphone : (418) 662-8314
julie.racine@uqac.ca

Ce document s'adresse **au parent** ou au tuteur de tout jeune désirant participer à la présente étude. Avant tout, il est important de bien prendre connaissance de ce document avant de permettre à votre enfant de s'engager comme participant. En tout temps, si vous ressentez le besoin de clarifier certains renseignements contenus dans ce document avant de donner votre autorisation, vous pouvez demander à l'étudiante-chercheure toutes spécifications pouvant éclairer votre décision. De plus, vous êtes libre de consulter toute personne de votre choix si cela peut vous être utile dans votre décision.

Objectifs de la recherche

Nous demandons la participation de votre enfant pour une étude visant à mieux comprendre les comportements délinquants des adolescentes et adolescents de la région du Saguenay–Lac-St-Jean. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Comprendre le sens que les adolescentes et adolescents délinquants donnent à leurs délits.
- Identifier les facteurs personnels, sociaux et familiaux énoncés par les adolescentes et adolescents pour expliquer leur récidive.
- Cerner la perception des adolescentes et adolescents de l'impact des sanctions extrajudiciaires et judiciaires sur leurs comportements délinquants.

Modalités de l'étude

Pour sa participation à l'étude, votre enfant devra répondre à des questions concernant son vécu comme adolescent(e) en général et à des questions sur ses comportements délinquants au cours d'une entrevue individuelle avec l'étudiante-chercheure. Il n'aura pas à se préparer pour cette entrevue. Cette entrevue sera enregistrée sur une cassette audio. Par la suite, le contenu de l'entrevue sera retranscrit à la main de façon confidentielle. Lorsque le mémoire sera accepté, la cassette et les écrits reliés à l'entrevue seront détruits.

Au début de cette entrevue, votre enfant sera appelé à compléter un questionnaire avec de courtes questions qui permettent de recueillir des renseignements sur son âge, son sexe, son occupation, le nombre de délits sanctionnés commis, etc. Des questions portant sur les principales sources de revenu de votre famille et votre statut matrimonial seront également posées dans ce questionnaire uniquement dans le but de connaître un peu le milieu de vie du jeune.

L'entrevue pourra avoir lieu à votre domicile ou encore dans un local de l'UQAC et sera d'une durée maximale de 90 minutes.

Avantages et inconvénients pour les participants

Votre enfant ne retirera aucun avantage direct, ni rémunération pour sa participation à cette recherche. Toutefois, sa participation contribuera à augmenter les connaissances sur la délinquance des jeunes de votre région.

Dans l'état de nos connaissances actuelles, la participation de votre enfant à cette recherche ne devrait pas lui causer de tort. Les seuls inconvénients qui peuvent survenir lors de sa participation à cette étude sont le temps pour répondre aux questions de l'entrevue (90 minutes) et la fatigue reliée à celle-ci. Il est possible également que le fait de parler de son expérience suscite en lui des réflexions, des souvenirs émouvants ou encore désagréables. Il est certain que dans un tel cas, l'entrevue pourrait, s'il le désire, être interrompue ou encore reportée à plus tard. S'il ressent un tel malaise à la suite de l'entrevue, il pourra faire appel à une intervenante de l'organisme Contact jeunesse (Mme Guylaine Roy) pour en discuter. Il devra prendre rendez-vous avec cette intervenante au numéro de téléphone suivant : 662-8314.

Tout sera donc mis en place pour faciliter la participation de votre enfant et la durée de l'entrevue sera limitée à un temps maximal de 90 minutes. Normalement, une seule séance sera nécessaire afin de recueillir les renseignements pertinents à la présente étude.

Droit de refus ou de retrait

Votre enfant a tout à fait le droit de refuser de participer à cette recherche et il ne subira aucun préjudice de la part de l'étudiante-chercheure ou de toute autre personne. Vous avez également tout à fait le droit de refuser qu'il y participe. Votre enfant a également le droit de se retirer en tout temps au cours du processus de recherche, et ce, toujours sans préjudice. Vous avez aussi le droit de retirer votre autorisation à tout moment. Toutefois, si vous (ou lui) décidez de vous retirer de l'étude après l'entrevue, vous devez être informé que les données déjà recueillies concernant votre enfant ne pourront être détruites puisqu'elles seront anonymes, donc il sera impossible de les retracer.

Confidentialité

Afin de respecter l'anonymat du participant, le nom de votre enfant n'apparaîtra sur aucun document de la présente recherche. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seule l'étudiante-chercheure aura la liste des participants et de leurs numéros. Par la suite, l'étudiante-chercheure rédigera un mémoire avec les informations recueillies mais il n'y aura aucun nom de cité dans ce mémoire. De plus, les résultats de cette étude pourront paraître lors de publications écrites ou verbales sans qu'aucun nom ne soit dévoilé. Question de sécurité, les données seront conservées sous clef par l'étudiante-chercheure jusqu'à l'acceptation du dépôt final du mémoire par le Décanat des études supérieures et de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et elles seront ensuite détruites, toujours en respectant les règles de confidentialité.

Informations supplémentaires

L'étudiante-chercheure Julie Racine est disponible à répondre à toutes autres questions concernant cette étude. Vous pouvez la contacter au 662-8314.

Ne signez pas ce formulaire de consentement tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas reçu de réponses satisfaisantes à toutes vos questions.

Cette recherche a été approuvée par le comité d'éthique à la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour toute question reliée aux procédures liées à ta participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec madame Danielle Maltais (545-5011, poste 5284), ou madame Ève Pouliot (545-5011, poste 5089), toutes deux professeures au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour les informations concernant les règles d'éthique en vigueur à l'UQAC, vous pouvez contacter le président du comité d'éthique à la recherche, monsieur Jean-Pierre Béland au 545-5011, poste 5219.

Par la présente, **j'autorise mon enfant** à participer à la recherche visant à mieux connaître les comportements délinquants des adolescents et adolescentes de la région du Lac-St-Jean. J'ai eu suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de permettre ou non à mon enfant de participer à cette recherche. Je comprends que sa participation à cette recherche est entièrement volontaire et que je peux ou qu'il peut se retirer en tout temps, sans aucun préjudice ou pénalité, sur simple avis verbal et sans donner d'explication justifiant cette décision de retrait, ni n'encourir aucune responsabilité. Je certifie que j'ai pris connaissance des informations inscrites dans ce document, en lien avec les objectifs et les modalités de l'étude, les avantages et les inconvénients liés à la participation de mon enfant.

J'ai été informé que l'étudiante-chercheure était disponible à répondre à toutes questions supplémentaires de ma part. J'ai aussi été informé qu'en aucun cas le nom de mon enfant et le contenu de son entrevue ne seront dévoilés à qui que ce soit autres que les personnes concernés et que son nom n'apparaîtra pas sur la transcription des entrevues. Je sais qu'il peut refuser de répondre à certaines questions ou mettre fin à l'entrevue à tout moment. J'ai été également informé que l'étudiante-chercheure responsable de l'étude pourra produire des articles ou des communications scientifiques à partir des analyses effectuées, le tout demeurant toujours anonyme. Le nom des participants à l'étude demeurera confidentiel et en aucun cas ces noms ne seront mentionnés ou encore accessibles lors de présentations ou toutes autres communications scientifiques.

De plus, une copie de ce formulaire de consentement m'a été remise.

Nom de l'étudiante-chercheure responsable de l'étude :

Julie Racine

Étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQAC

Téléphone : (418) 662-8314

julie.racine@uqac.ca

Nom du jeune : _____ Nom du parent: _____

Lien de parenté avec le jeune : père mère tuteur légal

Adresse: _____

No de téléphone: _____

Signature du parent ou du tuteur légal : _____

Date ____/____/____

Jour/Mois/Année

ANNEXE 6

Formulaire de consentement pour le participant

Formulaire de consentement pour le participant

Titre de la recherche : Trajectoires délinquantes des adolescentes et adolescents du Saguenay–Lac-St-Jean : le point de vue des jeunes.

Chercheure :
Julie Racine
Étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQAC
Téléphone : (418) 662-8314
julie.racine@uqac.ca

Ce document s'adresse à toute personne désirant participer à la présente étude. Avant tout, il est important de bien prendre connaissance de ce document avant de t'engager comme participant. En tout temps, si tu le veux, tu peux poser des questions à l'étudiante-chercheure pour clarifier certains renseignements contenus dans ce document avant de prendre la décision de participer. De plus, tu es libre de consulter toute personne de ton choix si cela peut t'être utile dans ta décision.

Objectifs de la recherche

Nous demandons ta participation pour une étude visant à mieux comprendre les comportements délinquants des adolescentes et adolescents de la région du Saguenay–Lac-St-Jean. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Comprendre le sens que les adolescentes et adolescents délinquants donnent à leurs délits.
- Identifier les facteurs personnels, sociaux et familiaux énoncés par les adolescentes et adolescents pour expliquer leur récidive.
- Cerner la perception des adolescentes et adolescents de l'impact des sanctions extrajudiciaires et judiciaires sur leurs comportements délinquants.

Modalités de l'étude

Ta participation à cette recherche se fera par une entrevue individuelle avec l'étudiante-chercheure au cours de laquelle tu auras à répondre à des questions concernant ton vécu comme adolescent(e) en général et concernant tes comportements délinquants. Tu n'a pas besoin de te préparer pour répondre aux questions de l'entrevue. L'entrevue sera enregistrée sur cassette audio et le contenu de celle-ci sera par la suite retranscrit de façon confidentielle. Lorsque le mémoire sera accepté, la cassette et les écrits reliés à l'entrevue seront détruits.

Au début de cette entrevue, tu devras compléter un questionnaire qui permet de recueillir des renseignements sur ton âge, ton sexe, ton occupation, le nombre de délits sanctionnés commis, etc.

Cette entrevue pourra avoir lieu à ton domicile ou encore dans un local de l'UQAC et sera d'une durée maximale de 90 minutes.

Avantages et inconvénients pour les participants

Tu ne retireras aucun avantage, ni rémunération pour ta participation à cette recherche. Toutefois, ta participation contribuera à l'augmentation des connaissances sur la délinquance des jeunes de ta région.

Dans l'état de nos connaissances actuelles, ta participation à cette recherche ne devrait pas te causer de dommage. Les seuls inconvénients qui peuvent survenir lors de ta participation à cette étude sont le temps pour faire l'entrevue (90 minutes) et la fatigue liée à celle-ci. Il est possible également que le fait de parler de ton expérience suscite en toi des réflexions, des souvenirs émouvants ou encore désagréables. Il est certain que dans un tel cas, tu pourrais prendre une pause ou encore remettre l'entrevue à plus tard. Si tu ressens un tel malaise suite à l'entrevue, tu pourras faire appel à une intervenante de l'organisme Contact jeunesse, Mme Guylaine Roy, pour en discuter. Tu devras prendre rendez-vous avec cette intervenante en téléphonant au numéro de téléphone suivant : 662-8314.

Tout sera donc mis en place pour faciliter ta participation et la durée de l'entrevue sera limitée à un temps maximal de 90 minutes. Une seule séance sera nécessaire afin de recueillir les renseignements pour étude.

Droit de refus ou de retrait

Tu as tout à fait le droit de refuser de participer à cette recherche et tu ne subiras aucun préjudice de la part de l'étudiante-chercheure ou de toute autre personne. Tu as également le droit de te retirer en tout temps au cours du processus de recherche, et ce, toujours sans préjudice. Si tu décides de te retirer après l'entrevue, tu dois être informé que les données déjà recueillies te concernant ne pourront être détruites puisqu'elles seront anonymes, donc il ne sera pas possible de les retracer.

Confidentialité

Afin de respecter ton anonymat, ton nom n'apparaîtra sur aucun document de la présente recherche. Chaque participant à la recherche aura un numéro et seule l'étudiante-chercheure aura la liste des participants et de leurs numéros. Par la suite, l'étudiante-chercheure rédigera un mémoire avec les informations recueillies mais il n'y aura aucun nom de cité dans ce mémoire. De plus, les résultats de cette étude pourront paraître lors de publications écrites ou verbales sans qu'aucun nom ne soit dévoilé. Question de sécurité, les données seront conservées sous clef par l'étudiante-chercheure jusqu'à l'acceptation du dépôt final du mémoire par le Décanat des études supérieures et de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et elles seront ensuite détruites, toujours en respectant les règles de confidentialité.

Informations supplémentaires

L'étudiante-chercheure Julie Racine est disponible à répondre à toutes autres questions concernant cette étude. Tu peux la contacter au 662-8314. Ne signe pas ce formulaire de consentement tant et aussi longtemps que tu n'auras pas reçu de réponses satisfaisantes à toutes tes questions.

Cette recherche a été approuvée par le comité d'éthique à la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour toute question reliée aux procédures liées à ta participation à cette recherche, tu peux communiquer avec madame Danielle Maltais (545-5011, poste 5284), ou madame Ève Pouliot (545-5011, poste 5089), toutes deux professeures au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour les informations concernant les règles d'éthique en vigueur à l'UQAC, tu peux contacter le président du comité d'éthique à la recherche, monsieur Jean-Pierre Béland au 545-5011, poste 5219.

Par la présente, j'accepte de participer à la recherche visant à mieux connaître les comportements délinquants des adolescents de la région du Lac-St-Jean. J'ai eu assez de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation à cette recherche est entièrement volontaire et que je peux me retirer en tout temps, sans aucun préjudice ou pénalité, sur simple avis verbal, sans être obligé de donner de raison et sans aucune responsabilité. Je certifie que j'ai pris connaissance des informations inscrites dans le présent document, en lien avec les objectifs et les modalités de l'étude, les avantages et les inconvénients incombant à ma participation. J'ai été informé que l'étudiante-chercheure était disponible à répondre à toute question supplémentaire de ma part. J'ai aussi été informé qu'en aucun cas mon nom et le contenu de mon entrevue ne seront dévoilés à qui que ce soit autres que les personnes concernées et que mon nom n'apparaîtra pas sur la transcription des entrevues. Je sais que je peux refuser de répondre à certaines questions ou mettre fin à l'entrevue à tout moment. J'ai été également informé que l'étudiante-chercheure responsable de l'étude pourra produire des articles ou des communications scientifiques à partir des analyses effectuées, le tout demeurant toujours anonyme. Le nom des participants à l'étude demeurera confidentiel et en aucun cas ces noms ne seront mentionnés ou encore accessibles lors de présentations ou toutes autres communications scientifiques.

Ma participation à cette étude est conditionnelle à l'autorisation de mes parents. Je m'engage à remettre la lettre de consentement signée par mes parents à la chercheur et ce avant le début de l'entrevue.

De plus, une copie du présent formulaire de consentement m'a été remise.

Nom de l'étudiante-chercheure responsable de l'étude :

Julie Racine

Étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQAC

Téléphone : (418) 662-8314

julie.racine@uqac.ca

Nom et prénom du participant : _____

Adresse: _____

No de téléphone: _____

Signature du participant : _____

Date ____/____/____
j m a

Signature de l'étudiante-chercheure _____

Date ____/____/____
j m a